



NOTE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE DE DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2008 EN ACTIONS NOUVELLES CIH

NOMBRE MAXIMUM D'ACTIONS A EMETTRE : 1 283 727 ACTIONS

PRIX D'EMISSION : 306 DH

VALEUR NOMINALE : 100 DH

MONTANT GLOBAL MAXIMUM DE L'OPERATION : 392 820 462 DH

PERIODE DE L'EXERCICE DE L'OPTION :

DU 12 AOUT AU 9 SEPTEMBRE 2009 INCLUS

EMISSION RESERVEE AUX DETENTEURS D'ACTIONS CIH

Conseiller Financier & Coordinateur Global

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

Organisme chargé de l'enregistrement

CDG CAPITAL
BOURSE

Organisme collecteur d'ordre



Visa du Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 29 juillet 2009 sous la référence VI/EM/026/2009.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMCi	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BP	Business Plan
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CIH	Crédit Hôtelier et Touristique
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
ETIC	Etats des Informations Comptables
FCP	Fond Commun de Placement
GAP	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HEC	Haute Etudes Commerciales
IFRS	International Financial Reporting Standards
INRIA	Institut National de Recherches en Informatique et en Automatique
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
MADEX	Morocan Most Active Shares
MASI	Morocan All Shares Index
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCB	Plan Comptable Bancaire
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produits Net Bancaire
PPPE	Pole Prévoyance et Promotion de l'Epargne
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines

ROE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SI	Système Informatique
SICAV	Société d'Investissement à Taux Variable
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMB	Union Marocaine des Banques
VAR	Variation
VCT	Volatilité à Court Terme
VLT	Volatilité à Long Terme

Sommaire

Abréviations et définitions	2
Avertissement.....	6
Préambule	7
Partie I. Attestations et coordonnées	8
I. Directeur général	9
II. Commissaires aux comptes	10
Responsabilité de la Direction	11
Responsabilité de l'Auditeur	11
Opinion sur les états de synthèse	12
III. Conseiller financier	15
IV. Conseiller juridique	16
V. Le responsable de l'information et de la communication financière	16
Partie II. Présentation de l'opération	17
I. Cadre de l'opération	18
II. Objectifs de l'opération	18
III. Intentions des principaux actionnaires	18
IV. Montant de l'opération	18
V. Renseignements relatifs aux titres à émettre	19
VI. Éléments d'appréciation du prix de souscription	19
VII. Analyse des impacts de l'opération	19
VIII. Intermédiaires financiers	20
IX. Calendrier de l'opération	21
X. Cotation en bourse	21
XI. Modalités de souscription	22
XII. Régime fiscal	24
XIII. Charges relatives à l'opération	26
Partie III. Présentation générale du CIH	27
I. Renseignements à caractère général	28
II. Renseignements sur le capital de l'émetteur	30
III. Marchés des titres de l'émetteur	34
IV. Assemblée d'actionnaires	36
V. Organes d'administration	39
VI. Les organes de direction	41
VII. Gouvernement d'entreprise	48
Partie IV. Activité du CIH	52
I. Historique et principaux faits marquants	53
II. Appartenance du CIH à MASSIRA Capital Management	54
III. Structure des participations du CIH	62
IV. Le secteur bancaire	63
V. Activité du Groupe CIH	73
VI. Capital Humain	77
VII. Politique de conformité	79
VIII. Moyens informatiques et organisation du CIH	81
IX. Stratégie de développement	83

Partie V. Situation financière du CIH	85
A. Données PCEC	86
B. Données IFRS	107
Effets de la première adoption des normes IFRS	111
Partie VI. Perspectives	118
I. CPC prévisionnel	119
II. Bilan prévisionnel.....	124
Partie VII. Facteurs de risques	126
I. Dispositif de gestion des risques	127
Partie VII. Faits exceptionnels et litiges	130
Partie VIII. Annexes	132
I. Principes comptables et méthodes d'évaluation	133
II. Principes et modalités de consolidation.....	136
III. États de synthèse	140
Bilans et hors bilan	140
Comptes de Produits et Charges.....	146
Tableaux de financement.....	150
Etat des soldes de gestion	152
IV. Bulletin de souscription	181

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni CDG Capital n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par l'organisme collecteur d'ordres.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants du CIH et recueillis par CDG Capital, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès du CIH ;
- Procès verbaux du Directoire et du Conseil de Surveillance, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires et les rapports de gestion relatifs aux exercices 2006, 2007 et 2008 ;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes consolidés du CIH relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 en normes IFRS ;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion du CIH.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, où qui en fait la demande ;
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h, dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions:
 - Au siège du CIH (187, Avenue Hassan II Casablanca) ;
 - Auprès du réseau d'agences du CIH.
- Disponible à tout moment à : CDG Capital, Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat. Tél : 05 37 66 52 56 ;
- Disponible sur le site web du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Disponible sur le site web de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Directeur général

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	M. Ali Harraj
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	Harraj@cih.co.ma

Attestation

Le Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du CIH ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration

M. Ali HARRAJ

Directeur Général

II. Commissaires aux comptes

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Coopers&Lybrand Maroc SA	Deloitte Audit
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL
Fonction :	Associé	Associé
Adresse :	83, Avenue Hassan II	288, Boulevard Zerktouni
Numéro de téléphone :	+212 5 22 98 40 40	+212 5 22 47 34/35
Numéro de fax :	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 22 40 78
Adresse électronique :	Abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com	f.britel@deloitte.co.ma

Attestations

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en normes IFRS au 31 décembre 2008 :

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS du CIH au 31 décembre 2008 tels que audités par nos soins.

Le 14 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées du CIH contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences de la profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes PCEC clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes PCEC, tels qu'audités par nos soins pour les exercices 2006 et 2007.

Le 14 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Deloitte Audit

Abdelaziz Almechatt
Associé

Fawzi Britel
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Immobilier et Hôtelier et de ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, en cours au 31 décembre 2008 pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Deloitte Audit

Abdelaziz Almechatt
Associé

Fawzi Britel
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

1. Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces comptes consolidés qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 2 571 681 dont un bénéfice net de KDH 1 142 225 sont la responsabilité des organes de gestion de la banque. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir

une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

2. A notre avis, les comptes consolidés du Groupe CIH, cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2007, de l'ensemble constitué des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.
3. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes:
 - a- L'exercice au 31 décembre 2007 a enregistré la cession de l'une des principales participations hôtelières du CIH. La dite cession, y compris l'apurement des créances qui y sont rattachées, s'est traduite par un impact global positif sur le résultat de l'ordre de 169 millions de dirhams.
 - b- Les participations listées dans l'état A3 de l'ETIC n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation du Groupe CIH au 31 décembre 2007. Cette situation est expliquée par le management du CIH principalement par les raisons suivantes:
 - des participations hôtelières du CIH font l'objet de processus transactionnels et d'autres actions en cours dont le dénouement ne devrait pas avoir, selon le management, d'impact négatif sur les comptes du CIH au 31 décembre 2007.
 - le CIH a déterminé le périmètre de consolidation du groupe CIH moyennant les critères exposés dans l'état B2 de l'ETIC au 31 décembre 2007.
 - c- les principes et méthodes que la banque CIH applique pour l'évaluation de ses créances et garanties, notamment les aspects relatifs aux décotes prévues par l'article N°22 de la circulaire N°19/G/2002 de BAM, sont détaillés dans l'état B1 de l'ETIC.

Casablanca, le 24 avril 2008

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Deloitte Audit

Abdelaziz Almechatt

Fawzi Britel

Associé

Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

1. Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état des soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé ainsi que de l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à

l'exercice clos à cette date. Ces comptes consolidés qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KDH 1 425 993 dont un bénéfice net de KDH 797 731 sont la responsabilité des organes de gestion de la banque. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

2. A notre avis, les comptes consolidés du Groupe CIH, cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés au 31 décembre 2006, de l'ensemble constitué des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.
3. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes:
 - a- Les participations listées dans l'état A3 de l'ETIC n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation du Groupe CIH au 31 décembre 2006. Cette situation est expliquée par le management du CIH par les principales raisons suivantes :
 - Des participations hôtelières du CIH font l'objet de processus transactionnels et d'autres actions en cours qui devraient se dénouer dans leur grande partie au cours de l'exercice 2007. Ledit dénouement ne devrait pas avoir, selon le management, d'impact négatif sur les comptes du CIH au 31 décembre 2006.
 - Le CIH a déterminé le périmètre de consolidation du groupe CIH moyennant les critères exposés dans l'état B2 de l'ETIC.
 - b- Les principes et méthodes que la banque CIH applique pour l'évaluation de ses créances et garanties, notamment les aspects relatifs aux décotes prévues par l'article N°22 de la circulaire N°19/G/2002 de BAM, sont détaillés dans l'état B1 de l'ETIC.
 - c- Comme mentionné dans l'Etat B2 de l'ETIC consolidé, la banque CIH a constaté un actif d'Impôts différés au 31 décembre 2006 provenant principalement de l'activation de la partie des déficits fiscaux que le management de la banque a jugée pouvant être imputable sur les bénéfices fiscaux futurs de la banque. La constatation de cet impôt différé actif a généré un impact positif sur le résultat consolidé de l'ordre de KDH 439 258.

Casablanca, le 21 juin 2006

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)

Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit

Fawzi Britel
Associé

III. Conseiller financier

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Abdessamad ISSAMI
Fonction :	Directeur Délégué
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 54
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	corporatefinance@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du CIH à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale du CIH ;
- L'analyse des comptes consolidés et des rapports de gestion des exercices, 2006, 2007, 2008 ;
- La lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires du CIH relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 et à l'exercice en cours 2009.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de CDG Capital.

IV. Conseiller juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Fiduciaire De Gestion et de Conseil
Représentant légal :	Mohamed El Mernissi
Fonction :	Conseiller juridique
Adresse :	190, boulevard d'anfa Casa
Numéro de téléphone :	+212 5 22 95 01 19/67
Numéro de fax :	+212 5 22 95 00 89
Adresse électronique :	Mo.mernissi@casanet.net.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions statutaires du CIH et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Mohamed El Mernissi

V. Le responsable de l'information et de la communication financière

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	Saïd LAFTIT
Fonction :	Membre du comité de direction générale, en charge des finances, risques et ressources
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 99 40/41
Numéro de fax :	+212 522 47 98 39
Adresse électronique :	Laftit@cih.co.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

Le Conseil de Surveillance du CIH, tenu en date du 24 avril 2009, a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire qu'il a convoquée le 28 mai 2009 une augmentation de capital social par le règlement optionnel du montant du dividende de l'exercice 2008, en numéraire ou en actions de la société ou les deux à la fois.

L'augmentation de capital à souscrire par voie de conversion optionnelle des dividendes à distribuer a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 dans sa huitième résolution. La réalisation de cette augmentation de capital ne sera toutefois possible que si les montants souscrits dépassent 250 Millions de Dirhams. Etant expressément entendu que le montant entier du dividende, soit 18 dirhams par action de 100 dirhams de valeur nominale portant jouissance le 01/01/2008, déduction faite des retenues légales, peut être entièrement converti en actions, perçu en espèces ou les deux en même temps. La conversion totale ou partielle des dividendes en actions se fera sur la base du dividende brut global unitaire de 18 dirhams, déduction faite des retenues légales, et auquel a droit chaque action portant jouissance du 1er Janvier 2008.

En cas d'option de paiement de la totalité ou d'une partie des dividendes en actions et si ces dividendes ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra souscrire le nombre entier d'actions soit immédiatement supérieur, soit immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 a décidé dans sa huitième et onzième résolution :

- d'autoriser l'augmentation de capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2008 selon les modalités exposées ci dessus ;
- de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation définitive et de procéder à la modification corrélative des statuts.

II. Objectifs de l'opération

S'inscrivant dans le cadre de la stratégie de développement du CIH, l'augmentation de capital par conversion de dividendes en actions du CIH vise à renforcer le positionnement du groupe en tant qu'acteur de référence, notamment en matière de crédits à l'habitat. Cette opération a également pour but de répondre aux contraintes réglementaires imposées par Bank Al-Maghrib en matière de ratio de solvabilité tel que défini par les directives de Bâle II.

III. Intentions des principaux actionnaires

A la connaissance du management de la banque, les principaux actionnaires du CIH comptent participer intégralement à l'augmentation de capital par règlement optionnel du dividende 2008 en actions CIH, objet de la présente note d'information.

IV. Montant de l'opération

Dans l'hypothèse où tous les actionnaires lèveraient l'option pour le paiement du dividende en actions CIH, cette augmentation de capital portera sur un montant global de 392 820 462 DH

(prime d'émission comprise). Elle sera réalisée par l'émission de 1 283 727 actions nouvelles de 100 DH de nominal chacune, et de 206 DH de prime unitaire d'émission, soit un prix de 306 DH l'action.

Le montant de cette augmentation de capital par conversion de dividende peut varier entre 250 000 000 dirhams et 392 820 462 dirhams en fonction des participations des actionnaires.

V. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature des titres	Actions toutes de même catégorie
Forme des actions	Au porteur, entièrement dématérialisées et inscrites en compte auprès de Maroclear
Nombre Maximum d'actions à créer	1 283 727 actions nouvelles
Prix de souscription	306 DH par action coupon détaché
Valeur nominale	100 DH
Prime d'émission	206 DH
Libération des actions	Les actions nouvelles seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Date de jouissance	1er janvier 2009
Cotation des nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront assimilées aux anciennes actions pour être cotées en 1 ^{ère} ligne.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'action à droit de vote double.

VI. Éléments d'appréciation du prix de souscription

Le prix d'émission des actions attribuées en paiement du dividende de l'exercice 2008 est fixé à 306 dirhams. Il a été calculé sur la base de la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse ayant précédé la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance du 24 avril 2009 diminué d'une décote de 10%.

La période de calcul s'est étalée du 27 mars 2009 au 23 avril 2009 inclus.

VII. Analyse des impacts de l'opération

VII.1. Impact sur les capitaux propres du CIH

L'impact de l'augmentation de capital sur les capitaux propres du CIH est synthétisé dans le tableau suivant :

	Nombre d'actions	Capital social (en DH)	Prime d'émission (en DH)	Capitaux propres (en DH)
Situation avant l'opération	21 823 363	2 182 336 300	-	2 670 103 073
Incidence de l'opération	1 283 727	128 372 700	264 447 762	392 820 462
Situation après l'opération	23 107 090	2 310 709 000	264 447 762	3 062 923 534

Source : CIH

V.II.2. Liste des principaux actionnaires avant et après l'opération :

Le tableau suivant reprend la liste des principaux actionnaires du CIH au 31 décembre 2008 :

Actionnaires	Avant l'opération		Après l'opération*	
	Nombre d'actions	% du capital**	Nombre d'actions	% du capital**
Massira Capital Management	14 621 653	67.00%	15 481 751	67.00%
RMA Wataniya	982 051	4.50%	1 039 819	4.50%
Sanad	755 088	3.46%	799 505	3.46%
Atlanta	755 088	3.46%	799 505	3.46%
Divers actionnaires	4 709 482	21.58%	4 986 510	21.58%
TOTAL	21 823 363	100%	23 107 090	100%

Source : CIH

* : Dans le cas où l'ensemble des actionnaires optent pour le paiement optionnel en actions CIH

** : chaque action donne droit à un seul droit de vote

VII.3. Le Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration du CIH, telle qu'elle a été désignée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009, ne devrait pas connaître de changement à l'issue de cette opération.

VIII. Intermédiaires financiers

Intervenant	Identité	Adresse
Conseiller et coordinateur global	CDG CAPITAL	Tour Mamounia Place Moulay El Hassan – Rabat
Organisme centralisateur et collecteur d'ordre	CIH	187, Avenue Hassan II, Casablanca
Dépositaire central	Maroclear	18, Cité Laia Route d'El Jadida, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse	CDG CAPITAL Bourse	9, Bd Kennedy- Casablanca.

IX. Calendrier de l'opération

Le calendrier du déroulement de la présente opération est comme suit :

Ordres	Etapes	Dates
1	Réception du dossier complet de l'opération de conversion des dividendes 2008 en actions nouvelles CIH	24/07/2009
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	29/07/2009
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	29/07/2009
4	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif aux modalités de paiement, à la purge du carnet d'ordres et à l'ajustement du cours de la valeur	31/07/2009
5	Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif aux caractéristiques de cotation des actions nouvelles et du calendrier de l'opération d'exercice de l'option de conversion des dividendes de 2008 en actions	31/07/2009
6	Détachement des dividendes / Ajustement des caractéristiques de cotation de la valeur et purge des carnets d'ordre	07/08/2009
7	Ouverture de la période d'exercice de l'option de conversion des dividendes de 2008 en actions	12/08/2009
8	Clôture de la période d'exercice de l'option de conversion des dividendes de 2008 en actions	09/09/2009
9	Tenue de la réunion de l'instance devant ratifier l'augmentation du capital par conversion des dividendes de 2008 en actions	15/09/2009
10	- Réception par la Bourse de Casablanca du procès verbal de la réunion de l'instance ayant ratifié l'augmentation du capital par conversion des dividendes de 2008 en actions - Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'augmentation de capital	18/09/2009
11	Livraison des nouveaux titres - Admission des nouveaux titres et enregistrement de l'augmentation du capital	25/09/2009
12	- Publication des résultats de l'augmentation de capital	28/09/2009
13	Paieement des dividendes en espèce	29/09/2009

X. Cotation en bourse

Secteur	Banques
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code ISIN	MA0000011454
Compartiment	Premier
Mode de cotation	Continu
Nombre maximum d'actions	1 283 727
Prix	306 DH
Valeur Nominale	100 DH
Date de première cotation	28/09/2009
Organisme centralisateur	CIH

Source : CIH

XI. Modalités de souscription

XI.1. Période de souscription :

La période d'exercice de l'option de conversion des dividendes 2008 en actions nouvelles CIH sera ouverte auprès du CIH, organisme centralisateur et des collecteurs d'ordres de conversion des dividendes 2008, du 12 août au 09 septembre 2009 inclus. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

XI.2. Bénéficiaires :

L'augmentation de capital, objet de la présente note d'information, est réservée aux actionnaires du CIH.

XI.3. Remise des bulletins de souscription :

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordre, du 12 août au 09 septembre 2009 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription.

XI.4 Identification des souscripteurs :

Le collecteur d'ordres, dans le cadre de cette opération d'augmentation de capital, doit s'assurer que le souscripteur est porteur de titres.

A cet effet, une attestation globale relative à la qualité des souscripteurs et à leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci après, sera jointe aux bulletins de souscription.

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par le coordinateur global concerné
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : - pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés (hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette

	catégorie
Banques de droit marocain	Photocopies des statuts
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période d'exercice de l'option de conversion.

XI.5 Modalités de souscription et de traitement des ordres :

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites auprès de l'établissement centralisateur CIH et des organismes dépositaires de titres CIH.

Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération ne pourront effectuer leur souscription qu'auprès de leur dépositaire titre.

L'organisme centralisateur, ainsi que tout organisme habilité à collecter les souscriptions, doit s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur dispose des droits aux dividendes suffisants lui ouvrant la souscription.

XI.6 Traitement des rompus :

Au cas où le montant des dividendes ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur pourra souscrire le nombre entier d'actions soit immédiatement supérieur, soit immédiatement inférieur.

L'actionnaire qui optera pour la première formule devra verser un complément en numéraire dès qu'il demandera le paiement de son dividende en actions. L'actionnaire qui optera pour la seconde formule recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

XI.7 Modalités de centralisation et de couverture des souscriptions :

1. Centralisation des ordres:

Le CIH, en tant qu'agent centralisateur des ordres, recueillera auprès des dépositaires habilités, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital objet de la présente note d'information.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs doivent être remis ou faxés au centralisateur au numéro suivant : 0522 47 97 19 au plus tard le 29 septembre 2009 à 14h.

En l'absence d'option et pour les actionnaires qui optent pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant, seront mises en paiement à partir du 29 septembre 2009 au siège du CIH.

2. Couverture des souscriptions et inscription en compte :

Le CIH est chargé de l'inscription, auprès de Maroclear, des actions nouvelles et CDG CAPITAL BOURSE de l'enregistrement des titres émis dans le cadre de cette opération auprès de la Bourse de Casablanca.

Les versements correspondant au complément des souscriptions à la présente augmentation de capital devront être réalisés en espèces (par remise de chèques ou par débit du compte bancaire du souscripteur ouvert sur les livres de sa banque) et versés au centralisateur le jour de la clôture de la période de l'exercice de l'option de conversion.

CIH, organisme centralisateur et collecteur des souscriptions, versera ces montants dans un compte spécial intitulé « Augmentation de capital CIH » et réservé à l'opération objet de la présente note d'information.

3. Modalités de publication des résultats de l'opération:

La publication des résultats sera opérée par la Bourse de Casablanca au niveau du bulletin de la cote le 28 septembre 2009.

L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales dans les 6 jours calendaires à partir de cette date.

XII. Régime fiscal

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XII.1. Actionnaires personnes physiques résidentes

1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- Les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 28 000 Dh ;
- La donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- La cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;

- L'échange, considéré comme une double vente de valeurs mobilières sauf en cas de fusion ;
- L'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- Et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IR.

XII.2. Actionnaires personnes morales résidentes

1. Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

2. Imposition des dividendes

Personnes morales résidentes passibles de l'IS

Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS.

Cependant, les revenus précités ne sont pas soumis au dit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

Personnes morales résidentes passibles de l'IR

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% libératoire de l'impôt.

XII.3. Actionnaires personnes physiques non résidentes

1. Imposition des profits de cession

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR.

2. Imposition des dividendes

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XII.4. Actionnaires personnes morales non résidentes

1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

2. Imposition des dividendes

Sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

XIII. Charges relatives à l'opération

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente opération, incluant les commissions de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de CIH, participant à l'opération, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les actionnaires participant à l'opération, se présente comme suit :

Commissions HT¹

Société de bourse	0,6%
Teneur de compte	0,2%

Les frais légaux et administratifs relatifs à l'Opération d'augmentation de capital sont à la charge du CIH et sont estimés à près de 1% du montant de l'opération.

Les frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et sont estimés à près de 960 000 DH dirhams hors taxes soit 0,245% du montant maximum de l'opération.

La nature de ces frais est détaillée ci-dessous ;

- le conseil juridique de 0,02% du montant de l'opération ;
- le conseil financier de 0,152% du montant de l'opération
- le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières 0,05% du montant de l'opération.
- le Dépositaire Central, Maroclear 0,125 pour mille du montant de l'opération.

¹ Un taux de TVA de 10% est appliqué en sus

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DU CIH

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH »
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Adresse électronique	www.cih.co.ma
Date de constitution	26 mai 1920
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : - La réception de fonds public ; - L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; - Les engagements par signature ; - La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; - La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; - Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; - Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; - Toute opération d'affacturage ; - Toute opération de change ; - Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; - Toute opération de conseil d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; - Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; - Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; - Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; - Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social à fin juin 2009	2 182 336 300 DH (21 823 363 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées peuvent être consultés au siège du CIH, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs	De par sa forme juridique, le CIH est une société anonyme à Conseil

applicables à la société	d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008. De par son activité, le CIH est régi par : - La loi bancaire du 14 février 2006 ; - La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; - Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ; De par sa cotation, le CIH est régi par : - Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ; - Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; - Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 ; - Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43- 02 ; - Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; - Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06. - Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

II.1. Evolution du capital social :

Le capital social du CIH au 30 juin 2009 s'établit à 2 182 336 300 DH. Il est intégralement libéré et se compose de 21 823 363 actions d'un nominal de 100 DH, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3.323 363 100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	-2 991 026 800	332 336 300
2005	332 336	Augmentation de capital en numéraire	1 850 000 000	2 182 336 300

Source : CIH

Sur la période 1988-2005, le CIH a procédé à dix augmentations de capital et à une réduction de capital en 2005. En 2005, le CIH a réalisé une opération accordéon (réduction puis augmentation du capital) en vue d'absorber ses pertes.

II.2. Structure de l'actionnariat

Aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008, l'actionnariat du CIH se présente comme suit :

Actionnaires	2006			2007			2008*		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
CDG	581 856	2,44%	2,44%	581 856	2,44%	2,44%	0	0,00%	0,00%
Massira Capital Management	14 621 647	67,00%	67,00%	14 621 561	67,00%	67,00%	14 621 654	67,00%	67,00%
RMA Watanya	978 341	4,48%	4,48%	981 849	4,50%	4,50%	981 849	4,50%	4,50%
Sanad	770 198	3,53%	3,53%	756 055	3,46%	3,46%	756 055	3,46%	3,46%
Atlanta	756 067	3,46%	3,46%	756 067	3,46%	3,46%	756 067	3,46%	3,46%
Divers	4 165 254	19,09%	19,09%	4 175 965	19,14%	19,14%	4 707 738	21,57%	21,57%
Total	21 823 363	100,00%	100,00%	21 823 363	100,00%	100,00%	21 823 363	100,00%	100,00%

Source : CIH

* A fin juin 2009, la structure du capital du CIH est la même qu'au 31 décembre 2008

II.3. Renseignement relatifs aux principaux actionnaires au 31 décembre 2008 :

1. Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 193 000 000 Dhs
Résultat Net	143 079 751 Dhs
% d'intérêt	67%
Actionnariat	CDG-Caisse d'Epargne

2. RMA Watanaya

Activité	Assurance
Capital	1 796 170 800 Dhs
Chiffre d'affaires	4 002 MAMAD
Résultat Net	1 064 MAMAD
% d'intérêt	4,50%
Actionnariat	Groupe finance.com

3. Sanad

Activité	Assurance
Capital	250 000 000 Dhs
Chiffre d'affaires	1 000 000 000 Dhs
Résultat Net	73 822 177 Dhs
% d'intérêt	3,46%
Actionnariat	Holmarcom

4. Atlanta

Activité	Assurance
Capital	596 649 200 Dhs
Chiffre d'affaires	1 048 601 Dhs
Résultat Net	245 000 000 Dhs
% d'intérêt	3,46%
Actionnariat	Holmarcom-CDG

II.4. Pacte d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires du CIH.

II.5. Intentions des actionnaires

A la connaissance du management de la banque, les principaux actionnaires du CIH comptent participer intégralement à l'augmentation de capital objet de la présente note d'information.

II. 6. Restrictions en matière de négociabilité

Les actions CIH sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles.

Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions CIH conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

II.7. Déclarations de franchissement de seuil

Il n'existe aucune obligation de franchissement de seuil de participation découlant de l'application des statuts de l'émetteur ou de la législation s'appliquant à lui.

Les sociétés cotées en Bourse sont soumises à l'application des seuils tels que définis par la réglementation :

Toute personne physique ou morale qui vient de posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ses seuils de participation, du nombre total des actions de la Société qu'elle possède ainsi que du nombre des titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe, en outre, dans les mêmes délais, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils (Art. 68 ter du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété).

Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participations (Art. 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété).

Tout manquement aux obligations de déclaration de franchissement de seuil exigées par le Dahir portant loi relatif à la Bourse des Valeurs expose son auteur à une amende de 5 000 dirhams à 100 000 dirhams (Article 75 bis).

II.8. Politique de distribution de dividendes

1. Dispositions statutaires :

L'article 30 des statuts du CIH stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les

bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;

- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau ;

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

2. Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs de la politique de distribution des dividendes par le CIH au cours des trois derniers exercices :

	2006	2007	2008
Résultat Net (en kdh)	387 564	1 415 669	404 120
Dividendes de n distribués en n+1(en kdh)	-	218 234	392 820
Nombre d'actions	21 823 363	21 823 363	21 823 363
Résultat Net par action (en DH)	18	65	19
Dividende par action	0	10	18
Taux de distribution ²	-	15%	97%

Source : CIH

Le CIH n'a pas distribué de dividendes lors de l'exercice 2006. En 2007, le CIH a distribué un dividende par action de 10 DH soit un taux de distribution de 15%.

En 2008, le CIH a distribué un dividende par action de 18 DH soit un taux de distribution de 97%.

² Le taux de distribution est égal au rapport entre les dividendes distribués en N+1 (au titre de l'année N) et le résultat net de l'année N.

III. Marchés des titres de l'émetteur

III.1. Caractéristiques des actions CIH

Les caractéristiques des actions du CIH sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH

Le tableau suivant reprend une synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action CIH sur la période du 1er Mai 2008 au 30 Avril 2009 :

Cours le plus haut (en DH)	615,0	Nombre de jours de bourse	246
Cours le plus bas (en DH)	327,0	Taux de cotation ³	100,0%
Cours moyen pondéré (en DH)	479,7	VLT	37,15%
Coefficient de liquidité ⁴	8,9%	VCT	30,65%

Source : CDG Capital

La volatilité à court terme sur les 20 dernières séances du 28/05/2009 au 24/06/2009 a considérablement baissé et n'est plus que de 18,55%.

Le tableau suivant décrit l'évolution mensuelle des principaux indicateurs boursiers de l'action CIH sur la période du 1er Mai 2008 au 30 Avril 2009 :

Évolution mensuelle	Mai 08	Juin 08	Juillet 08	Août 08	Sept 08	Oct 08
Cours le plus haut	608,00	615,00	608,00	585,00	590	525
Cours le plus bas	595,00	580,00	572,00	563,00	516	449
Cours moyen pondéré	599,95	602,0	584,80	570,10	546,6	488,0
Nombre de titres échangés	85 887,00	96038	111612	86694	348321	220158
Nombre de jours traités	21,00	21	22	18	22	21

Évolution mensuelle	Nov 08	Dec 08	Janv 09	Fev 09	Mars 09	Avril 09
Cours le plus haut	469	519	405	428	425	359,3
Cours le plus bas	385	333,8	354	390,25	327	328
Cours moyen pondéré	405,2	432,4	385,2	417,9	360,0	351,4
Nombre de titres échangés	83525	601592	43680	63125	132833	59630
Nombre de jours traités	18	20	21	20	20	22

Source : CDG Capital

³ Nombre de jours ou l'action CIH a été traitée rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

⁴ Nombre des actions échangées divisé par le nombre des actions formant le capital au 31/12/2008

III.2. Caractéristiques des titres de créance émis par le CIH

DATE	TX	Durée	MODE	ECH	MONTANT	MONTANT
	%	(ans)	REMBOURSEMENT	FINALE	EMIS	NON AMORTI
12/05/1994	11,00	15	amortissable	12/05/2009	190 610	12 707
12/05/1994	6,00	15	amortissable	12/05/2009	64 390	4 294
25/08/1994	11,00	15	amortissable	25/08/2009	89 100	5 940
25/08/1994	6,00	15	amortissable	25/08/2009	105 900	7 060
01/12/1994	11,00	15	amortissable	01/12/2009	51 150	3 410
01/12/1994	6,00	15	amortissable	01/12/2009	198 750	13 250
30/12/1994	11,00	15	amortissable	30/12/2009	60 150	4 010
30/12/1994	6,00	15	amortissable	30/12/2009	139 950	9 330
28/07/1995	10,50	15	amortissable	28/07/2010	84 450	11 260
28/07/1995	6,00	15	amortissable	27/07/2010	65 550	8 740
30/08/1995	10,50	15	amortissable	30/08/2010	23 001	3 067
30/08/1995	6,00	15	amortissable	30/08/2010	126 999	16 934
29/09/1995	10,50	15	amortissable	29/09/2010	78 000	10 400
29/09/1995	6,00	15	amortissable	29/09/2010	72 000	9 600
24/11/1995	10,50	15	amortissable	24/11/2010	129 900	17 320
24/11/1995	6,00	15	amortissable	24/11/2010	70 050	9 340
18/12/1995	10,50	15	amortissable	18/12/2010	155 700	20 760
18/12/1995	6,00	15	amortissable	18/12/2010	344 250	45 900
24/03/1997	10,25	15	amortissable	24/03/2012	249 900	33 320
24/03/1997	6,00	15	amortissable	22/03/2012	83 300	33 320
30/06/1997	10,50	15	amortissable	30/06/2012	499 950	90 080
22/03/1999	8,50	15	amortissable	22/03/2014	399 900	110 964
22/03/1999	6,00	15	amortissable	22/03/2014	97 992	48 996
28/02/2000	6,35	10	in fine	28/02/2010	295 110	295 110
21/04/2003	6,20	15	amortissable	21/04/2018	600 000	400 000
11/06/2004	5,32	15	amortissable	11/06/2019	499 950	366 630
total emprunts obligataires					4 776 002	1 591 742
17/01/2004	5,89	18	amortissable	17/01/2022	100 000	85 720
20/01/2004	5,83	18	amortissable	20/01/2022	381 425	326 698
11/02/2002	7,16	18	amortissable	11/02/2020	150 000	118 797
05/03/2000	6,68	18	amortissable	05/03/2018	240	166
06/03/2000	6,68	18	amortissable	06/03/2018	118 260	81 883
07/03/2000	6,68	18	amortissable	07/03/2018	7 770	5 380
08/03/2000	6,68	18	amortissable	08/03/2018	43 800	30 327
11/03/2000	6,68	18	amortissable	11/03/2018	2 670	1 849
12/03/2000	6,68	18	amortissable	12/03/2018	4 980	3 448
13/03/2005	5,49	18	amortissable	13/03/2023	150 000	223 113
10/04/2004	5,83	18	amortissable	10/04/2022	150 000	128 478
27/04/2002	7,13	18	amortissable	27/04/2020	320	253
30/04/2002	7,13	18	amortissable	30/04/2020	178 240	141 083
02/05/2001	6,95	18	amortissable	02/05/2019	129 270	96 258

05/05/2001	6,95	18	amortissable	05/05/2019	29 100	21 669
06/05/2001	6,95	18	amortissable	06/05/2019	63 240	47 090
07/05/2001	6,95	18	amortissable	07/05/2019	7 770	5 786
13/05/2001	6,95	18	amortissable	13/05/2019	22 200	16 531
28/05/2002	7,10	18	amortissable	28/05/2020	58 400	46 200
13/07/2005	5,31	18	amortissable	13/07/2023	150 000	216 200
21/07/2001	6,89	18	amortissable	21/07/2019	116 400	86 558
01/08/2000	6,67	18	amortissable	01/08/2018	171 920	119 005
02/08/2000	6,67	18	amortissable	02/08/2018	6 640	4 596
27/08/2000	6,67	18	amortissable	27/08/2018	86 950	60 188
02/09/2002	6,94	18	amortissable	02/09/2020	130 770	103 139
18/10/2000	7,38	18	amortissable	18/10/2018	100 000	70 506
23/10/2000	7,38	18	amortissable	23/10/2018	50 000	35 253
23/10/2001	7,04	18	amortissable	23/10/2019	100 000	74 613
24/10/2001	7,04	18	amortissable	24/10/2019	150 000	111 919
25/10/2000	7,38	18	amortissable	25/10/2018	40 000	28 203
01/11/2000	7,38	18	amortissable	01/11/2018	60 000	42 304
20/11/2001	6,89	18	amortissable	20/11/2019	400	297
26/11/2000	7,38	18	amortissable	26/11/2018	58 400	41 176
26/11/2001	6,89	18	amortissable	26/11/2019	295 800	219 964
13/12/2000	7,38	18	amortissable	13/12/2018	1 290	910
31/12/2001	7,15	18	amortissable	31/12/2019	150 000	112 193
Total Bons HBM⁵ à long terme					3 266 255	2 707 753
					8 042 257	4 299 495

Source : CIH

III.3. Programmes de rachat en vue de régulariser le marché

A ce jour, le CIH n'a procédé à aucun programme de rachat.

IV. Assemblée d'actionnaires

IV.1. Dispositions statutaires

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

⁵ Habitat Bon Marché

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

IV.2. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social. La participation aux Assemblées Générales Ordinaires n'est ouverte qu'aux seuls actionnaires détenant au moins dix (10) actions. Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de dix (10) actions au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

IV.3. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

V. Organes d'administration

V.1. Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

V.2. Durée des fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

V.3. Présidence

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

V.4. Vice-présidence

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

V.5. Secrétariat

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

V.6. Délibération du conseil

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié au moins de ses membres (dont l'un au moins aura été désigné sur proposition de la société Groupe Caisse d'Epargne Maroc (ou de toute autre société du groupe Caisse Nationale des Caisses d'Epargne) est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

V.7. Attributions du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 28 mai 2009, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

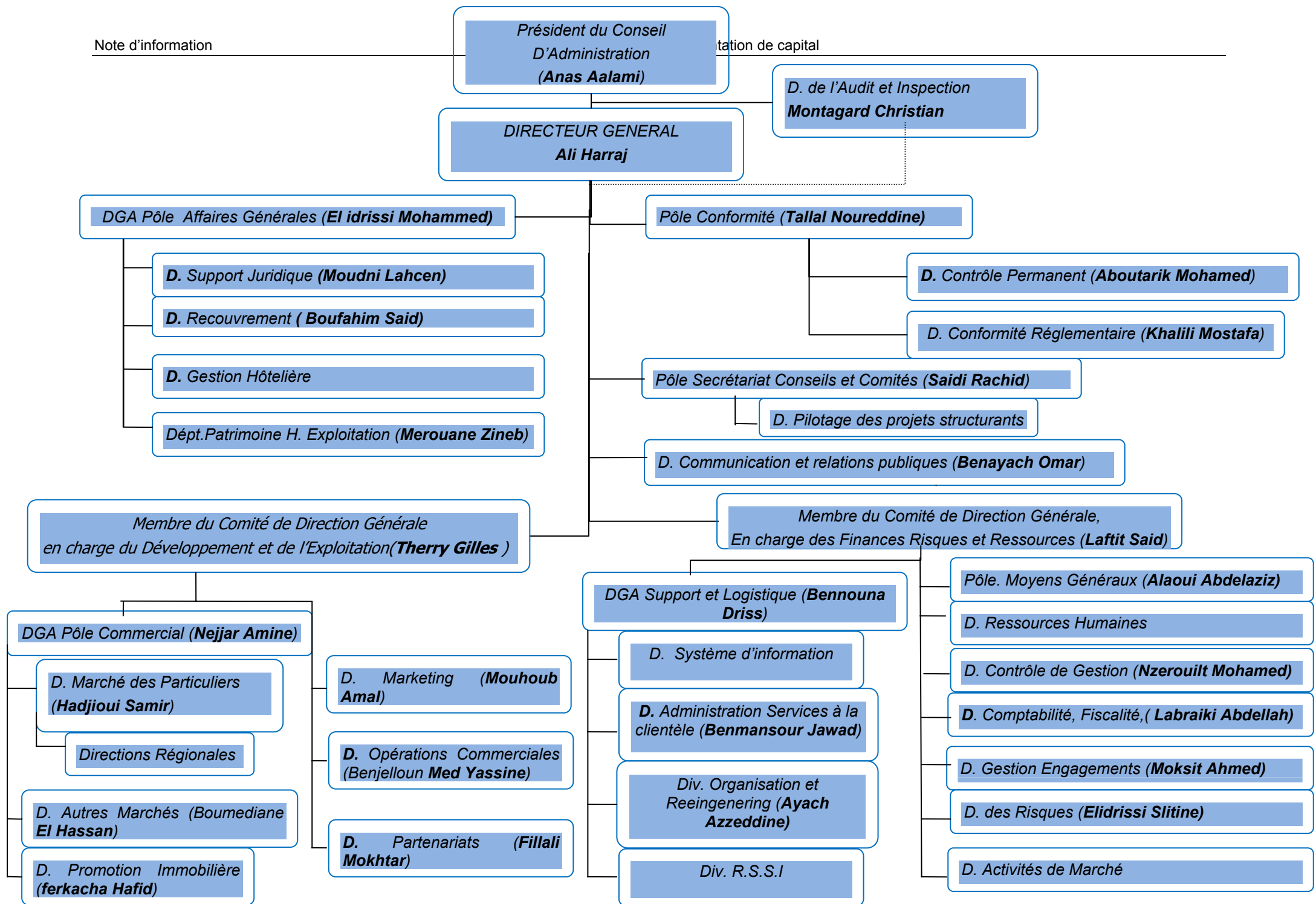
Fonction	Nom	Date de nomination	Durée du Mandat
Président	M. Mustapha BAKOURY	28/05/2009	6 ans
Administrateurs	M. Ali HARRAJ	28/05/2009	6 ans
	M. François PEROL	28/05/2009	6 ans
	M. Michel GONET	28/05/2009	6 ans
	M. Charles MILHAUD	28/05/2009	6 ans
	M. Khalid ALIOUA	28/05/2009	6 ans
	M. Hassan BOUBRIK	28/05/2009	6 ans
	M. Mohamed Amine BENHALIMA	28/05/2009	6 ans
	M. Mustapha LAHBOUBI	28/05/2009	6 ans
	M. Mohamed Hassan BENSALAH	28/05/2009	6 ans
	M. Obaid AMRANE	28/05/2009	6 ans

Source : CIH

VI. Les organes de direction

VI.1. Organigramme fonctionnel :

Au 30 juin 2009, l'organigramme fonctionnel du CIH se présente comme suit :



VI.2. Organisation

DGA en charge du Pôle Commercial

La mission du DGA en charge du Pôle Commercial consiste à dynamiser l'activité commerciale conformément aux orientations stratégiques de la Banque, en développant le réseau commercial et le portefeuille de la clientèle.

Les entités relevant du DGA en charge du pôle Commercial sont :

- Direction Marché des Particuliers ;
- Direction Promotion Immobilière ;
- Direction Autres marchés.

DGA en charge du Pôle Support

La mission du Pôle Support et Logistique consiste à assurer une fonction de support à l'ensemble des entités de la Banque en matière de système d'information, d'organisation et de traitements de back office.

Les entités relevant du DGA en charge du Pôle Support sont :

- Direction Système d'information ;
- Direction Administration Services à la clientèle ;
- Division Organisation et reengineering ;
- Division R.S.S.I.

POLE SECRETARIAT CONSEILS ET COMITES

Ce pôle a pour mission :

- En matière de pilotage des Projets Structurants : d'assurer le pilotage, la planification et la gestion des projets stratégiques et structurants de la banque, tels que le Projet Industriel, le Projet Bâle II, el Projet IFRS...
- En matière de secrétariat des Conseils et Comités, de préparer les Conseils d'Administration, les Assemblées Générales, et les différents comités dont il a la charge.

Entités relevant du Pôle Secrétariat Conseils et Comités:

- Direction Pilotage des projets structurants ;
- Secrétariat Conseils et Comités.

POLE AFFAIRES GENERALES

La mission du Pôle Affaires Générales consiste :

- A assurer la protection des intérêts de la Banque en matière contractuelle et de responsabilité ;
- A mettre en oeuvre l'ensemble des moyens et procédures pour le recouvrement des créances amiables (hors recouvrement préventif) ou contentieuses, toutes catégories de clientèle confondues et d'en assurer le suivi ;
- A apporter son support aux différentes entités de la Banque en matière de conseil et d'assurance juridique ;
- A assurer la gestion opérationnelle des unités hôtelières prises en charge par le CIH ;
- A assurer la consolidation et la supervision sur le plan financier des unités hôtelières faisant partie des participations du CIH ;
- A assurer la gestion du patrimoine hors exploitation de la Banque ainsi que celle de ses filiales et participations.

Entités relevant du Pôle Affaires Générales :

- Direction Support Juridique ;
- Direction Recouvrement ;
- Direction gestion hôtelière ;
- Département patrimoine hors exploitation..

POLE CONFORMITE

Le Pôle Conformité a pour mission :

- En matière de Conformité Réglementaire, de s'assurer du respect par les entités de la banque des dispositions légales, réglementaires et des normes professionnelles relatives aux établissements de crédit, de superviser le dispositif relatif au devoir de vigilance, d'assurer la veille réglementaire relative à l'exercice de l'activité bancaire et de veiller au respect des règles d'éthique et de déontologie ;
- En matière de Contrôle Permanent, de veiller à la mise en œuvre effective de la Surveillance Permanente par les différentes entités de la Banque (Agences et Siège) et d'assurer un contrôle de deuxième niveau en matière de traitement des opérations.

Entités relevant du Pôle Conformité :

- Direction Contrôle Permanent ;
- Direction Conformité réglementaire.

DIRECTION DE L'AUDIT ET INSPECTION GENERALE

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

VI.3. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ali HARRAJ, Directeur Général

Né à Rabat en 1958, M.Harraj a rejoint le groupe CDG depuis 2002 au sein duquel il a occupé de nombreuses responsabilités dont, notamment:

- Directeur Général de la BNDE ;
- Président Directeur Général de MAROC LEASING ;
- Président du Conseil d'Administration de SOFAC ;
- Secrétaire Général de la CDG ;
- Membre du Comité de Direction de la CDG, responsable des métiers de banque de détail et de sociétés de financement ;
- Administrateur de plusieurs filiales et participations de la CDG dont : CIH, CDG Capital, Banque Centrale Populaire, Crédit Agricole du Maroc, Caisse Marocaine des Marchés, CDG Développement, Compagnie Générale Immobilière, Société Centrale de Réassurance, CMKD, Loterie Nationale...

Avant de rejoindre le groupe CDG, M.HARRAJ a occupé de 1989 à 2001, le poste de Directeur Général du groupe UNIVERS MOTORS.

M. Ali HARRAJ est ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 1981, de l'Institut Français du Pétrole en 1983 et titulaire d'un certificat de l'Institut Européen d'Administration des Affaires en 1987.

M. Said LAFTIT, membre du comité de direction générale, en charge des finances, risques et ressources

Né à Nador en 1962, M.LAFTIT était Directeur du Pôle Finances de la Caisse de Dépôt et de Gestion et administrateur de différentes filiales de la CDG.

M.LAFTIT a occupé le poste d'Ingénieur - Expert à l'INRIA (France) (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique). Par ailleurs, il a assuré différentes responsabilités à la BMCI dont la dernière est Responsable de la Direction Stratégie et Reengineering, coordinateur du projet de rapprochement BMCI-ABN.

Il est diplômé de l'ENSAE Paris et est Docteur en Gestion de Paris DAUPHINE, titulaire de deux DEA en Mathématiques et en Sciences Economiques de Paris DAUPHINE.

M. Gilles THERRY, membre du comité de direction générale, en charge du développement et de l'exploitation

Né à Lille en 1956, M.THERRY est titulaire d'un diplôme des Hautes Etudes Commerciales (HEC) de Jouy -en -Josas depuis 1978.

Il a occupé le poste de directeur général à la Banque de Nouvelle Calédonie de 2001 à 2003 où il était responsable de la gestion d'une succursale bancaire de plein exercice de 7 agences et d'une filiale de crédit à la consommation.

Depuis 2004, M ; THERRY a intégré le Groupe OCEOR en tant que directeur général de la Banque de Tahiti faisant partie du groupe.

Al Amine NEJJAR (42 ans), Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation,

M.NEJJAR est diplômé en économie de l'Université de Montpellier I en 1990. Il est également titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en Gestion des Entreprises dans les pays en développement de Paris Dauphine. Il a fait tout son parcours dans le secteur bancaire. En effet, il intègre le groupe Wafabank en 1991 dans le Réseau en tant que Directeur d'Agence puis en tant que Chargé de mission auprès de la Direction du réseau (en 1993) et en tant que Directeur Régional de la Région Centre (en 1998). Il assumera la fonction de Président du directoire de la filiale Wafa Immobilier (2001-2004). Suite à la fusion BCM-Wafabank, il est nommé Directeur du réseau Casa-Nord d'AttijariWafaBank. Il rejoint le CIH en mars 2005.

Noureddine TALLAL (50 ans), Directeur du Pôle Conformité

M. Tallal est diplômé en économie de l'entreprise de l'Université de Lyon II en 1981. Il a effectué son service civil au Ministère de l'Intérieur avant d'intégrer le CIH en 1984. Après un passage à l'Organisation, il est affecté au staff de la Présidence en 1990. En 1992, il est nommé Directeur de l'Agence Yacoub El Mansour, puis dirige successivement les agences de Tétouan Principale et Tanger. Il réintègre le Siège en 2001 en tant que Responsable de la Zone NORD. Depuis 2004, il a occupé successivement les postes de Directeur de l'Audit Interne puis Directeur du Pôle Gestion des Risques/contrôle Interne et enfin Directeur du Pôle Conformité, poste qu'il occupe depuis Décembre 2007.

Rachid SAIDI (51 ans), Directeur du Pôle Secrétariat Conseils et Comités

Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, Paris, 1983. Il rejoint le CIH en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité du CIH à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), et enfin Directeur de Pôle en charge du Secrétariat du Directoire, Conseils et Comités en charge également du Pilotage des projets structurants.

Mohamed Elidrissi (56 ans), Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Affaires Générales

M Elidrissi est diplômé en Droit de la faculté de DROIT de RABAT et en gestion de HEM (cycle supérieur).

Après un passage à l'Administration Publique, Monsieur EL Idrissi a intégré le CIH en 1977 en tant qu'inspecteur puis il a assumé plusieurs responsabilités au sein des Directions du Crédit et du contrôle de gestion. En 1988, et après une formation à l'institut bancaire, il a intégré la commission ad hoc chargée de préparer le CIH à recevoir le dépôt du public pour devenir banque

entière. Depuis 1991, il a été chargé de la direction de la division Procédures et Conseil juridique, puis de la direction Affaires juridiques et Contentieux. En 2006, il a été promu Directeur du Pôle Recouvrement et Support juridique puis DGA chargé du Pôle Affaires Générales.

Parallèlement, il a assumé la fonction de président du Directoire de la société Dounia Hôtels (ex filiale CIH) et assume aujourd'hui la présidence des conseils d'administration de quelques filiales.

Abdelaziz ALAOUI (58 ans), Directeur de Pôle en charge des Moyens Généraux.

Titulaire d'un diplôme de journaliste à l'ISJ de Rabat en 1975 et d'un DES en gestion de l'entreprise à HEM Casablanca en 1993.

De 1975 à 1977, il exerce le métier de journaliste professionnel à l'Agence Maghreb Arabe Presse. Il rejoint le CIH en Novembre 1977 où il travaille successivement au service Prospective et Etudes Générales et au département gestion des prêts pour ensuite prendre la responsabilité de plusieurs entités dont le marketing, la logistique, le recouvrement à l'amiable et les Ressources Humaines.

Depuis mai 2009, M.ALAOUI est directeur de pôle en charge des Moyens Généraux.

VI.4. Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant des jetons de présence à recevoir par fixé par l'AGO du 28 mai 2009 statuant sur les comptes clos au 31/12/2008 est de 600 000 MAD.

VI.5. Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants du CIH au titre de l'exercice 2008 s'élève à 6,4 MDH brut MDH.

VI.6 Prêts accordés aux membres du Directoire

Le Directeur général M. Gill Therry a bénéficié d'un prêt voiture dont pour un montant de 350.000,00 DHS

VI.7. Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance

Aucun prêt n'a été octroyé aux membres du conseil de surveillance

VI.8. Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, ni le personnel du CIH ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

VII. Gouvernement d'entreprise

VII.1. Comités de direction générale

Le conseil d'administration de la banque a décidé la création d'un comité de direction générale à titre de mesure transitoire vers la nouvelle gouvernance.

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Le Comité de Recouvrement	- Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Générales ; - Directeur de la Gestion des Engagements et Risque de Crédit ; - Directeur du recouvrement ;	Statue, sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration, d'assainissement des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.) ;	Hebdomadaire
Le Comité de Crédit	- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial ; - Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Générales ; - Directeur de la Gestion des Engagements et Risque de Crédit ; - Directeur du Marché des Particuliers ; - Direction de la promotion Immobilière ; - Direction du Support Juridique.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts ;	Hebdomadaire
Le Comité de Maîtrise des Risques	- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial ; - Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Générales ; - Directeur des Risques ; - Directeur de la Gestion des Engagements et Risque de Crédit.	En charge de la définition et du suivi des politiques risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché et opérationnel ;	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Le Comité des Risques de Contreparties/ Watch List	- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial ; - Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Générales ; - Directeur de la Gestion des Engagements et Risque de Crédit - Directeur des Risques ; - Directeur de la Promotion Immobilière ; - Directeur du Recouvrement.	En charge de la revue périodique des principales créances de la banque en vue d'en apprécier le niveau de risque et de décider des actions correctives le concernant	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Le Comité ALM	- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Commercial ; - Directeur des risques ; - Directeur du Contrôle de Gestion ; - Directeur des Activités de Marché ; - Chef de la Division Marché des Capitaux ; - Responsable de la fonction ALM.	En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif-Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ;	Mensuelle et chaque fois que nécessaire.
Le Comité de Provisionnement,	- Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Générales ; - Directeur de la Comptabilité, Fiscalité, Reporting et Résultats ; - Directeur de la Gestion des Engagements et Risque de Crédit ; - Directeur des Risques ; - Directeur du recouvrement	Statue sur le niveau de couverture des créances en souffrance conformément aux dispositions réglementaires et à la politique risques de la banque ;	Semestrielle à l'occasion de l'arrêté des comptes
Le Comité de Conformité	- Directeurs Généraux Adjoints ; - Directeur du Pôle Conformité ; - Directeur de l'audit et de l'Inspection Générale ; - Directeur de la Conformité Réglementaire ; - Directeur du Contrôle Permanent.	En charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

VII.2. Les comités délégataires

Les Comités Délégataires sont des instances qui exercent, dans un cadre collégial, des pouvoirs de décision délégués par la direction générale, ayant trait à leurs domaines de compétence respectifs.

Ces Comités sont régis par des chartes de comité qui en précisent les missions et les règles de fonctionnement. Les Comités Délégataires sont :

- Le Comité d'Exploitation ;
- Le Comité Central de Recouvrement ;
- Le Comité Régional de Recouvrement ;
- Le Comité des Prêts au Personnel.

PARTIE IV. ACTIVITE DU CIH

I. Historique et principaux faits marquants

Le CIH est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création du CIH sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc "- CPIM
1967	Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques.
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financière- automatisation au niveau des agences.
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire.
1993	promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh.
2003	le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh
2003	Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance.
2002	Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières.
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Épargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	Changement de mode de gouvernance dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur la société anonyme, en adoptant le mode de SA à Conseil d'Administration avec un Président et un Directeur Général

Intervenant de taille dans les secteurs de l'Immobilier et du Tourisme, Le CIH est un acteur important du dispositif économique et financier du Maroc. Il a ainsi participé au financement d'importantes réalisations dans la production de logements et a contribué à l'émergence d'une véritable infrastructure hôtelière capable d'accompagner le développement du secteur touristique.

Suite à la loi bancaire de 1993, le CIH, doté initialement du statut d'Organisme Financier Spécialisé (O.F.S), a été transformé en banque de dépôt.

II. Appartenance du CIH à MASSIRA Capital Management

II.1. Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et du Groupe Caisse d'Epargne Maroc (GCE Maroc) dans le capital du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006.

La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe. L'organigramme de la société est représenté ci-après :

a. Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconque objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

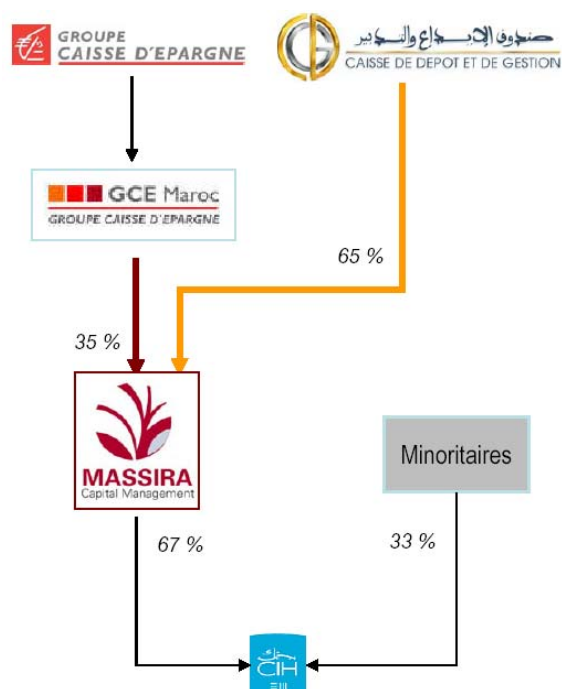
Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 67% du capital social du Crédit Immobilier et Hôtelier.

b. Historique de la société

25 janvier 2006	Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital du CIH.
20 mars 2006	- Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital du CIH. - Prise de participation de MCM dans le CIH à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital du CIH.
27 juin 2009	Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH.
6 juillet 2006	Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%.
20 mars 2007	Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317.227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune.
15 avril 2008	Changement de la date d'arrêt de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre.

Source : CIH

c. Actionnariat de Massira Capital Management au 30 juin 2009



Source : CIH

d. Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2006		Au 31/12/2007		Au 31/12/2008	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
Caisse de Dépôt et Gestion	20 548 302	65%	20 754 507	65%	20 754 507	65%
Groupe Caisse d'Epargne Maroc	11 064 471	35%	11 454 493	35%	11 454 493	35%
Total	31 612 773	100%	31 930 000	100%	31 930 000	100%

Source : CIH

e. Massira Capital Management en chiffres

En DH	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Total bilan	3.166.283.604	3.175.521.950	3.323.275.149
CA	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	Néant	74.794.52	146.358.362.66
Résultat net	-12.953.536,15	-4.238.241,32	143.079.751

Source : CIH

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par le CIH au profit de ses actionnaires.

A fin décembre 2006, le CIH n'ayant pas distribué de dividendes, la société enregistre une perte de 12.953 KDH correspondant à (i) un résultat d'exploitation négatif de 6.366.67KDH et à ii) un résultat financier négatif de 6.367.8 KDH.

A fin décembre 2007, et en l'absence de distribution de dividendes par le CIH, MCM a enregistré un résultat net déficitaire de -4.238 KDH composé (i) d'un résultat d'exploitation négatif de -3.881 KDH, (ii) d'un résultat financier négatif de -335 KDH et (iii) d'une cotisation minimale de 2 KDH.

A fin juin 2008, MCM a affiché un résultat net positif de 143.079 KDH composé (i) d'un résultat d'exploitation négatif de 550 KDH ii) d'un résultat financier positif d'un montant de 146 359 KDH correspondant aux produits de dividendes distribués par le CIH, et aux intérêts des DAT, qui s'élèvent respectivement à 146 216 KDH et à 142 KDH.

f. Flux financiers avec le CIH

Les seuls flux financiers entre MCM et le CIH sont les dividendes distribués au titre des exercices 2007 et 2008.

g. Dividende de l'exercice 2007 :

L'Assemblée Générale Ordinaire du CIH du 15 Avril 2008, sur proposition du directoire a décidé de verser à ces actionnaires, 10 DH de dividendes par action, au titre de l'exercice 2007. La part revenant à MCM s'élève à 146 216 540 DH.

h. Dividende de l'exercice 2008 :

L'Assemblée Générale Ordinaire du CIH du 28 Mai 2009, sur proposition du directoire a décidé du verser 18 DH de dividendes par action, au titre de l'exercice 2008, pour les actionnaires ayant opté pour la conversion en action. La part revenant à MCM s'élève à 263 189 758 DH.

i. Perspectives de la participation de MCM dans le CIH :

La société Massira Capital Management prévoit de maintenir sa participation dans le capital du CIH.

II.2. Présentation du Groupe CDG

La CDG, établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est une institution financière ayant pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale. Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)⁶. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée au courant de l'année 2004 d'une nouvelle organisation. Cette dernière a permis également de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

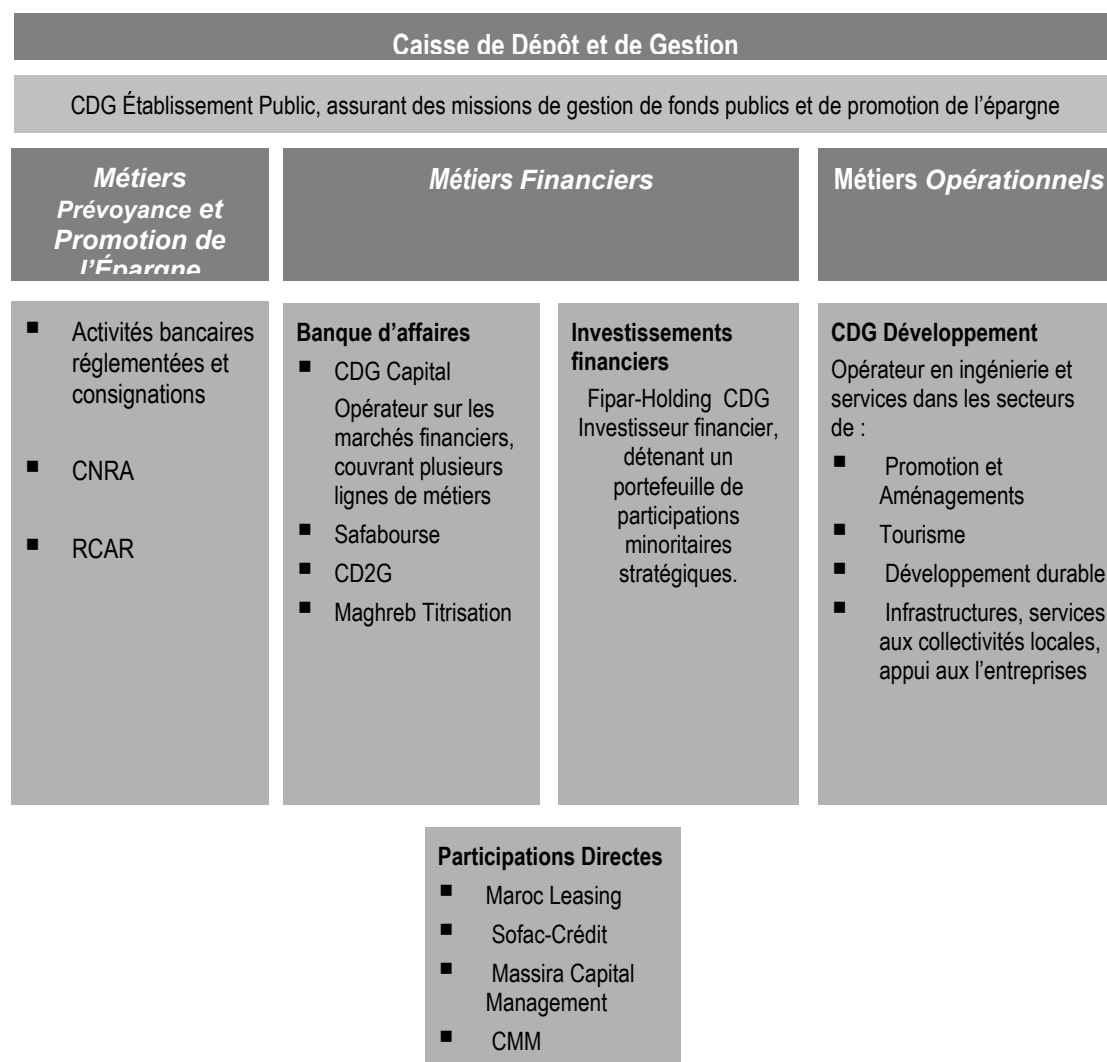
Cette nouvelle organisation s'articule autour de trois lignes métiers :

- **Métiers de Prévoyance et de Promotion de l'Epargne :** la CDG assure la gestion et centralisation des dépôts réglementés assurées par la Direction Activités Bancaires Réglementées et la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Cette ligne de métier comprend par ailleurs l'activité qui découle de la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) ainsi que de la gestion des dépôts réglementés. Ces activités sont regroupées au sein du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Epargne (PPPE).

⁶ Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

- **Métiers Opérationnels** : cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein d'une nouvelle holding créée en 2004, CDG Développement.
- **Métiers financiers** : ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en trois segments :
 - **Banque d'affaires** qui regroupe les métiers suivants : activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, et services bancaires et financiers, logés au sein de CDG Capital, filiale créée en mars 2006.
 - **Investissements financiers** qui s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires mais stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds touristique SIM dans lequel sont logés les actifs hôteliers du Club Med au Maroc, le fonds de capital-risque ACASA, ...
 - **Participations Financières Directes** comprend l'activité de pilotage et suivi des filiales financières de la CDG, à savoir principalement CIH, Sofac-Crédit, Maroc-Leasing, SCR, CMM et Loterie Nationale. Cette activité est assurée par une direction dédiée logée au sein du Pôle Finances de la CDG.

A fin 2008, l'organisation du Groupe CDG se présente comme suit :



Source : CDG

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

A l'horizon 2010, le groupe CDG ambitionne de devenir un acteur de référence à l'échelle nationale, sur toute la chaîne de ses métiers (immobilier, tourisme, finance, prévoyance).

Il ambitionne également d'être un catalyseur des investissements dans le long terme en développant une expertise ainsi qu'un savoir-faire permettant de contribuer à la réalisation de grands projets territoriaux structurants et à la maturité des marchés financiers. La vision stratégique du groupe CDG comporte :

- Une recherche de performances financières maximales dans la gestion des avoirs de ses clients ;
- Un rôle de premier plan pour contribuer à la maturité des marchés financiers ;
- Un positionnement central dans la réforme des retraites ;

- Un rôle d'excellence pour le développement d'opérations d'aménagement urbain et territorial ;
- Une recherche de rentabilité maximale dans le cadre de ses missions de financement de projet, ...

II.3. Présentation du Groupe Caisse d'Epargne

Figurant parmi les plus importantes banques de détail en France, avec les réseaux des Caisses d'Epargne, du Crédit Foncier, de la Banque Palatine, d'Océor, et ses filiales spécialisées, le Groupe Caisse d'Epargne se positionne dans le peloton de tête des banques universelles.

Avec la création, en 2006, de Natixis, véhicule coté, il se dote d'un accès aux marchés financiers.

En 2007, il se dote d'un pôle immobilier coté, autour de Nexity. Il devient ainsi l'opérateur le plus complet des métiers de l'immobilier, leader sur ses marchés.

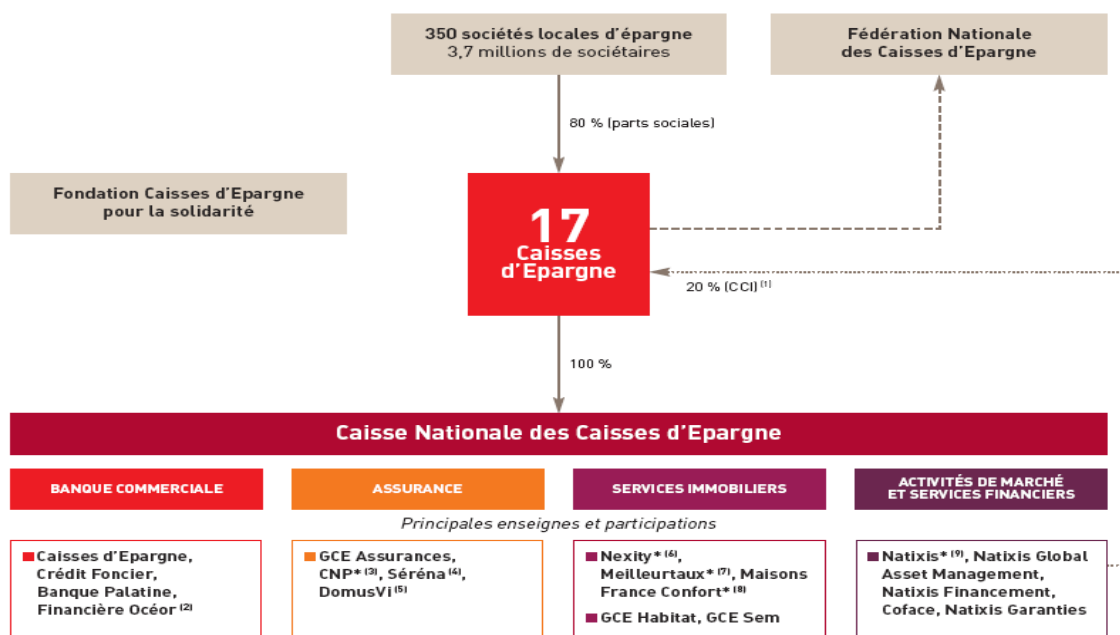
Avec un pôle Assurance renforcé, le Groupe Caisse d'Epargne structure son activité avec ses partenaires : la CNP sur l'assurance vie et la Macif et la MAIF sur l'assurance dommages, la santé et les services à la personne.

Le Groupe crée les bases d'une diversification géographique de sa banque commerciale avec une ouverture ciblée à l'international, via sa filiale Océor.

Avec ses 51 200 collaborateurs, appuyés par les 22 000 collaborateurs de Natixis et les 6 600 collaborateurs de Nexity, le Groupe Caisse d'Epargne est présent sur tous les métiers, auprès de toutes les clientèles, et sur les principales places financières internationales.

Le 24 juin 2009, le Conseil de Surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'épargne et le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) ont entériné la fusion des deux entités qui sera pleinement opérationnelle le lundi 3 août 2009.

L'organe issu de cette fusion se positionnera comme le deuxième groupe français qui sera détenu à parité par les Groupes Banques Populaires et Caisse d'Epargne après apport des activités des organes centraux et des principaux actifs de BFBP et CNCE.



* Société cotée.

(1) Certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis représentant 20 % du capital des Caisses d'Épargne : ils donnent droit au dividende mais pas au droit de vote.

(2) La Financière Océor détient les participations du Groupe dans les banques d'outre-mer et à l'international.

(3) 17,74 % portés via Sopassure, détenue à 49,98 % par la CNCE.

(4) Détenue à 25 % à égalité avec Macif, MAIF et MGEN.

(5) Participation de 17 % via DVHolding.

(6) Détenue par la CNCE à hauteur de 39,52 %.

(7) Participation de 61,01 % via Oterom Holding, avec MAIF, Macif et Nexity.

(8) Participation du Groupe à hauteur de 22,85 %.

(9) Détenue à parité avec la Banque Fédérale des Banques F à hauteur de 35,62 % chacune. Le taux d'intérêt de la C dans Natixis, après retraitement des titres d'autocontrôle est de 35,78 % au 31/12/08.

Source : Caisse d'Épargne

➤ Métiers du groupe Caisse d'Épargne

Banque de détail	Banque du développement régional	Financements internationaux et grands comptes	Ingénierie fiscale et crédits spécialisés	Immobilier
- Moyens de paiement - Placements - Épargne - Crédits immobiliers - Prêts à la consommation - Assurance et prévoyance - Gestion de patrimoine	- Financements - Produits - Placements - Gestion des opérations - Produits structurés	- Prêts - Produits financiers - Financements - Financements structurés - Partenariats Public Privé - Gestion de la dette (G2D)	- Financements d'actifs - Opérations à effet fiscal - Défiscalisation - Crédit-bail mobilier et immobilier	- Promotion - Prescription Immobilière - Gestion et transaction
Particuliers			Particuliers	Particuliers
Professionnels			Professionnels	
	Entreprises	Entreprises	Entreprises	Entreprises
	Collectivités locales	Collectivités locales		Collectivités locales
	Professionnels immobiliers	Professionnels immobiliers		Professionnels immobiliers
	Economie sociale			

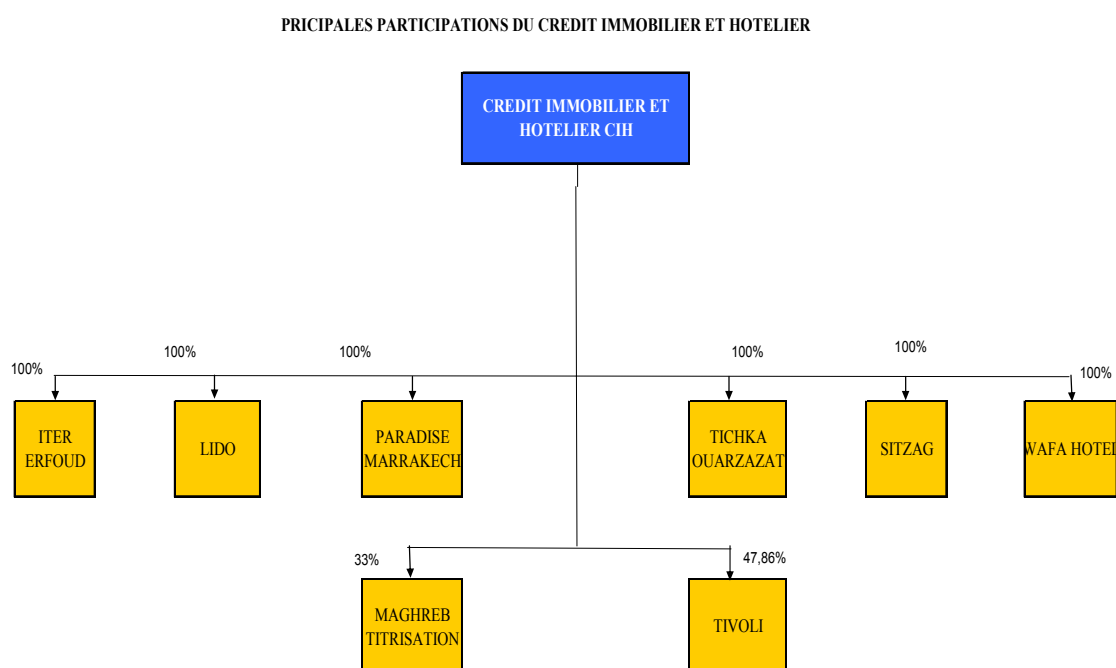
Source : Caisse d'Épargne

III. Structure des participations du CIH

Les participations détenues par le CIH dans les unités hôtelières sont issues de la conversion partielle des créances détenues sur ces entités.

La conversion de ces créances en participations a été autorisée par l'arrêté n°31790 du 27 avril 2003, du Ministère des Finances et de la Privatisation après avis du Comité des Etablissements Crédit.

L'organigramme juridique suivant retrace le périmètre de consolidation simplifié du CIH au 31 décembre 2008.



Source : CIH

Au 30 décembre 2008, les participations du CIH se présentent comme suit :

Société	Actions détenues %	Cap Social	Valeur de souscription	Activité	Effectif	CA	Resultat Net (en Dhs)	Situation nette (en Dhs)
* LE TIVOLI	47,86%	83 568 900	40 000 000	Hotel	148	29 378 677	-12 914 816	2 122 375
* LIDO	100,00%	1 000 000	66 250 000	Hotel	231	39 001 288	-31 235 221	-30 138 205
* PARADISE MARRAKECH	100,00%	1 000 000	47 250 000	Hotel	161	23 369 261	-13 610 918	-14 453 950
* ITER ERFOUD	100,00%	1 000 000	24 500 000	Hotel	67	3 919 610	-14 471 949	-18 841 238
* TICHKA OUARZAZATE	100,00%	1 000 000	57 000 000	Hotel	92	8 555 233	-7 069 447	-12 265 917
* ZAGOURA	100,00%	1 000 000	32 000 000	Hotel	72	4 899 295	-6 748 431	-10 393 546
* WAFA HOTEL	100,00%	25 857 000	79 475 000	Hotel loué	-	10 680 582	-2 508 140	25 248 752

Source : CIH

Il est à noter que le management du CIH a entrepris les démarches pour la cession des unités reprises dans le cadre du recouvrement de ses créances dans le but de se concentrer sur son métier de base.

IV. Le secteur bancaire

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de

crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Le passage aux normes comptables IFRS est obligatoire pour les banques à compter de 2008.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits dits islamiques.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **40/G/2007** relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n°**44/G/07** de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n°**45/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes⁷ »;
 - La directive n°**46/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;

⁷ Fonds propres internes : Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, les établissements de crédit, doivent se doter d'un processus d'évaluation d'adéquation de leurs fonds propres internes dit (ICAAP). La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à l'établissement de s'assurer que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

- La directive n°**47/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
- La directive n°**48/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° **43-05** relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **41/G/2007** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° **05/07** de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°**49/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
 - La Directive n°**50/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
- Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°**31/DOMC/07** du 1^{er} mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib.
 - La circulaire n°**1723** de l'Office des Changes du 1^{er} Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\Rightarrow 10\%$

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : $\Rightarrow 100\%$

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener, à compter du 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12%. Pour des considérations de liquidité, ce taux sera réduit de deux points par le même conseil et ce pour la deuxième fois en 2009.

A partir du 1er juillet 2009 le taux de la réserve monétaire sera ainsi de 10%.

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 11 Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- 8 banques commerciales privées qui sont : AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, Société Générale Marocaine des Banques, Citibank, Arab Bank, UMB ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005 ;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- L'obtention par la BCP, EN 2007, d'un agrément bancaire en Mauritanie pour y mettre en place en 2009 une structure dotée d'un capital de 200 M MAD ;
- Et la signature, en novembre 2007, d'un protocole d'accord entre la Groupe des Banques Populaires et la Société Générale pour l'entrée en capital du premier dans La Marocaine Vie, compagnie d'assurance vie. Protocole, par ailleurs annulé en 2008 ;
- Le renforcement, en mars 2008, de la participation du CIC dans le capital de BMCE Bank à 15% ;
- Le rachat de 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali-BIM-par le consortium Attijariwafa Bank, SNI et ONA en juillet 2008 ;
- L'acquisition en novembre 2008 par Attijariwafa Bank de 5 banques africaines auprès du Crédit Agricole France pour un montant global de 2,8 milliards. Parallèlement, Attijariwafa Bank a procédé à la cession pour le compte du groupe français Crédit Agricole de 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et de 15% du capital de Wafasalaf ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services

dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers ;

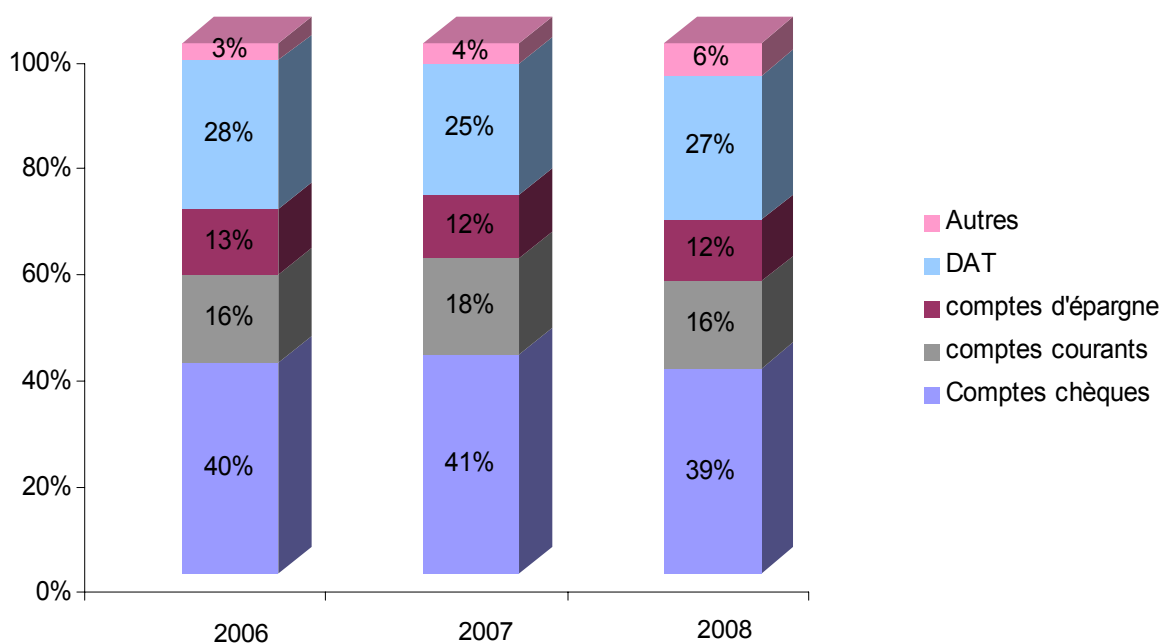
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.

Evolution des ressources et des emplois du secteur bancaire

Globalement, le marché bancaire a été caractérisé par une décélération de la croissance des dépôts et celle des crédits, induisant par là une légère baisse du rapport entre l'augmentation des crédits en pourcentage et celle des dépôts à 1,5 milliard de dirhams en 2008 contre 1,7 milliard de dirhams en 2007. Sur le plan de l'ensemble des ressources :

Ressources en Kdh	2006	2007	2008	Var 06/07	Var 07/08
Dettes envers les établissements de crédit	691,08	1728,35	2 465,83	150,1%	42,7%
Dépôts de la clientèle	425 602,92	498 512,95	565 531,73	17,1%	13,4%
Comptes chèques	169 740,16	206 552,74	218 582,07	21,7%	5,8%
comptes courants	69 580,25	90 087,87	92 793,08	29,5%	3,0%
comptes d'épargne	53 374,78	58 966,40	65 250,68	10,5%	10,7%
DAT	119 045,02	124 351,38	154 387,17	4,5%	24,2%
Autres	13 862,71	18 554,56	34 518,73	33,8%	86,0%
Emprunts financiers extérieures	3 833,63	3 887,24	3 060,71	1,4%	-21,3%
Titres de créances émis	14 876,97	17 695,90	31 295,79	18,9%	76,9%
Total ressources	445 004,60	521 824,44	602 354,06	17,3%	15,4%

Source GBPM



Répartition des dépôts à la clientèle sur la période 2006-2008

A fin décembre 2008, l'encours des ressources drainées par le secteur bancaire a augmenté de +15,4% par rapport à fin décembre 2007 pour s'établir à 602,35 Gdh soit une hausse de 80,5 Gdh.

Parallèlement, le rythme de progression au titre de l'exercice 2008 de ces encours a connu une décélération par rapport à celui des deux dernières années, soit, 15,4% contre 17,3% et 16,1% pour les exercices 2006 et 2007.

La hausse des encours des dépôts clientèle au titre de l'exercice 2008 est imputable en premier lieu à la hausse des dépôts à vue de 39,7 Gdh conjuguée au maintien de la hausse de l'encours des dépôts à terme avec +22,98% (+28,85 Gdh).

Par rapport à décembre 2007, et concernant les dépôts à vue, les comptes chèques ont augmenté de 5,8% (12,02 Gdh) contre une progression de 3% (+2,70 Gdh pour les comptes courants.

a. Les Dépôts de la Clientèle :

A la clôture de l'exercice 2008, les dépôts de la clientèle ont augmenté de près de 67,0 Gdh (+13,4%) passant de 498,5 Gdh à fin Déc-07 pour s'établir à 565,5 Gdh à fin décembre 2008.

L'origine de cette progression des dépôts de la clientèle est attribuable à 58% pour les DAV (+39,9 Gdh) et 42% pour les DAT (+ 30,0 Gdh).

77% de la hausse des dépôts à vue au cours de l'exercice 2008 est imputable à l'augmentation de la collecte des dépôts sur les comptes chèques et les autres comptes (Crédit Hors pensions).

Pour les deux années précédentes, l'encours des dépôts a évolué à un rythme plus élevé que celui de l'exercice 2008 avec (+16,81% en 2006 et +16,93% en 2007) contre (+13,4% en 2008).

❖ Les DAT

Maintenant son trend haussier, cette catégorie de ressources a drainé à fin décembre un flux additionnel de +30,03 Gdh soit une hausse de +24,2 %. L'encours des DAT a atteint 154,38 Gdh (fin décembre 08) contre 124,3 Gdh (Déc-07).

❖ Les Comptes Chèques

Cette catégorie, qui constitue la 2^{ème} composante des dépôts, a connu une hausse de 12,02 Gdh au titre de l'exercice 2008 correspondant à +5,8%. L'encours est passé de 206,6 Gdh à fin 2007 à 218,58 Gdh en décembre 2008.

L'appréciation de ces dépôts durant les douze mois de l'exercice 2008 a connu une décélération comparée avec la même évolution courant l'année 2007, enregistrant une hausse de +5,8% contre +21,7% à fin 2007.

❖ Les Comptes d'épargne

En termes de flux de dépôts additionnels, il s'agit de la 3^{ème} composante des dépôts qui a connu une hausse de 6,28 Gdh, soit 10,7%. L'encours de cette catégorie est passé de 58,96 Gdh à 65,25 Gdh à fin Décembre 08.

❖ Les Autres Comptes Créditeurs

Cette composante des dépôts a enregistré la progression la plus conséquente, avec 15,96 Gdh soit +86,0%. Son encours est passé de 18,55 Gdh pour s'établir à 34,51 Gdh.

❖ Les comptes Courants

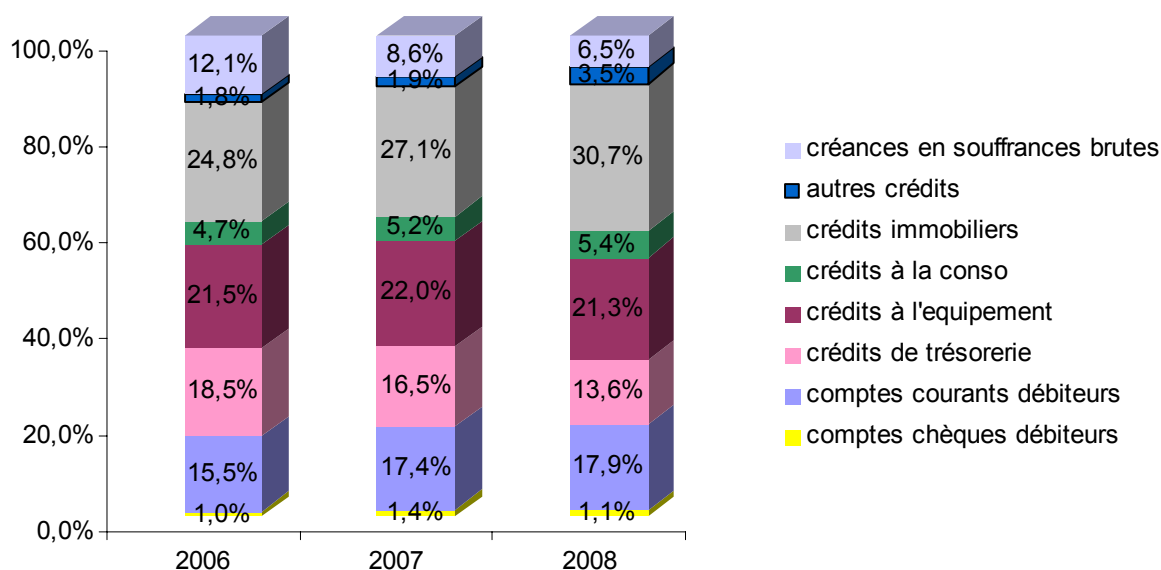
Ce produit a connu une augmentation de 2,7 Gdh (+3%) avec un encours qui est passé de 90,08 Gdh (fin Déc. 07) à 92,79 Gdh (fin décembre 08). Une augmentation qui demeure nettement inférieure à celle de l'exercice 2007 (+29,5% en 2007).

Evolution des crédits à l'économie octroyés par le secteur bancaire Marocain

Les crédits à l'économie distribués par le secteur bancaire continuent d'enregistrer un taux de croissance annuel moyen supérieur à 20% depuis 3 ans. Cependant, l'année 2008 a connu une décélération de ce taux à + 23%, comparativement à celui enregistré au cours de l'année 2007 qui avait enregistré une croissance de près de 30% par rapport à 2006. Cette évolution est due principalement aux tendances ayant impacté la rubrique « créances sur la clientèle ».

b. Les Créances sur la Clientèle

Evolution des emplois	2006	2007	Var 06/07	2008	Var 07/08
Créances sur les sociétés de financement	27 709	43 157	56%	52 552	22%
comptes ordinaires des sociétés de fi	2 631	3 304	26%	5 520	67%
comptes et prêts de trésorerie à terme	10 823	12 222	13%	13 190	8%
prêts financiers	14 244	27 627	94%	33 842	22%
autres	10	3	-66%	-	-100%
Créances sur la clientèle	297 095	377 986	153%	465 743	23%
comptes chèques débiteurs	3 011	5 167		5 244	1%
comptes courants débiteurs	46 023	65 711		83 271	27%
crédits de trésorerie	55 092	62 190	13%	63 423	2%
crédit à l'équipement	63 994	83 113	30%	99 033	19%
crédit à la conso	13 896	19 669	42%	25 087	28%
crédit immo	73 789	102 289	39%	143 207	40%
autres crédits (hors pensions)	5 230	7 321	40%	16 404	124%
Créances en souffrances brutes	36 061	32 526	-10%	30 074	-8%
Total emplois	324 804	421 143	30%	518 295	23%
taux de contentieux	12,14%	8,61%	6,46%		



Répartition des crédits à l'économie sur la période 2006-2008

A fin décembre 2008, les créances sur la clientèle ont progressé de + 87,75 Gdh soit +23,22%. Son encours est passé de 378 à 465,74 Gdh.

A l'origine de la hausse des crédits à la clientèle, on trouve l'appréciation des comptes courants débiteurs de l'ordre de (+17,5 Gdh) et des crédits à l'équipement (+15,9 Gdh) corrigée par la baisse de - 1,16 Gdh de l'encours des créances en souffrance et des provisions.

- **Les Crédits Immobiliers**

Les crédits à l'immobilier aussi bien à la promotion immobilière qu'à l'accession à la propriété ont progressé de +40,92 Gdh passant de 102,2 Gdh (Décembre-07) pour s'établir à 143,2 Gdh (Décembre-08).

- **Les Crédits à l'Équipement :**

C'est la 3^{ème} composante des crédits à la clientèle qui a connu une hausse de 15,92 Gdh soit +19,15%. Son encours est passé de 83,1 Gdh en décembre 2007 à 99,03 Gdh à fin Décembre 2008 soit un taux de croissance de +19,15% en 2008 contre +28,54% en 2007 et +18,86% en 2006.

- **Les Crédits à la Consommation :**

Classé en 4^{ème} position, cette catégorie de crédits a progressé de 5,41 Gdh soit une hausse de +28%. Son encours a atteint 25,08 Gdh fin Décembre-08 contre 19,6 Gdh (Déc-07). Au même titre que la majorité des créances sur la clientèle, le crédit à la consommation progresse moins vite qu'en 2007 (+42%).

- **Les Créances en Souffrances et Provisions :**

A fin Décembre 2008, l'encours des CES et Provisions s'est élevé à 30,07 Gdh contre 32,5 Gdh au titre de l'année 2007 soit une baisse de -2,4 Gdh ou 8% par rapport à fin Décembre 2007.

I.3. Evolution du secteur immobilier

En dépit d'un contexte économique international où le secteur de l'immobilier connaît un net ralentissement du fait de la crise financière internationale, le secteur de l'immobilier continue sur sa dynamique de croissance en raison de l'existence d'un certain nombre de facteurs de croissance autonomes au marché marocain. Cependant, quelques signes d'inquiétude apparaissent au niveau de certains segments de l'offre et la demande en logement. Mais, cependant, ces éléments ne semblent pas, selon de nombreuses analyses, être de nature à impacter de façon majeure la bonne tenue des indicateurs de ce secteur.

Dynamisme maintenu du secteur immobilier

A fin 2008, le secteur de l'immobilier semble continuer sur son trend haussier et ce, compte tenu de l'importance de la demande potentielle de logement émanant des ménages marocains (93.000 unités/an), de l'offre soutenue des pouvoirs publics afin de résorber le déficit en logement cumulé (614.000 unités). Ce dynamisme se justifie par l'existence d'une relative autonomie de ce secteur vis-à-vis des facteurs externes (crise internationale) compte tenu de l'existence de facteurs endogènes de croissance.

Une relative autonomie par rapport aux événements extérieurs

Globalement, le secteur immobilier semble bénéficier d'un rythme de croissance qui est relativement autonome par rapport aux événements extérieurs qui ont marqué ce même secteur à l'échelle internationale ; et ce, en raison de facteurs internes qui ont alimenté cette croissance :

- Le taux de croissance des encours des crédits immobiliers à fin 2008 par rapport à décembre 2007 demeure soutenu en dépit de son ralentissement par rapport à celui enregistré les années précédentes. Les encours des crédits immobiliers aux particuliers ont augmenté de 14.5 % par rapport à fin 2007 contre une croissance de +29% de 2006 à 2007. Pour la promotion immobilière, la croissance des encours demeure encore vive : 124% à fin 2008 contre + 200% de 2006 à 2007.
- La montée en régime, avec les premières livraisons de logements enregistrées en 2008, du programme de création de villes nouvelles. Il s'agit notamment des nouvelles villes de Tamansourt et Tamesna.
- Le maintien de l'engagement des pouvoirs publics qui s'est traduit en 2008, par la création d'un nouveau segment pour le logement social : le logement de moins de 140 000 Dh.
- L'existence d'une réelle demande, non encore satisfaite, en matière de logement économique et de moyen standing. Le déficit en logement dans ce domaine reste toujours élevé (1 000 000 d'unités) si l'on tient compte des besoins de lutte contre les bidonvilles et l'habitat insalubre dans les quartiers traditionnels, ainsi que la demande potentielle représentée par les 93 000 nouveaux ménages qui se forment chaque année.

Quelques signes de vulnérabilité apparaissent à travers :

- Le renchérissement exacerbé du prix du foncier constaté au cours de ces dernières années a entraîné une réduction de l'offre appropriée à la plus grande partie de la demande en logements, en l'occurrence le logement social et le

logement de moyen standing, provoquant ainsi un effet d'éviction de la demande en logement social et de moyenne gamme. C'est ce dernier phénomène qui est le plus préoccupant dans la mesure où c'est ce segment de la demande qui a constitué le moteur de croissance du secteur immobilier marocain au cours des cinq dernières années.

- Le ralentissement des ventes dans le créneau du haut standing ainsi que dans le segment du logement résidentiel touristique, est pour l'instant localisé dans les villes comme Marrakech, Tanger, Casablanca. Il s'est traduit, selon certains échos, par un léger fléchissement des prix. La raison de ce ralentissement est à rechercher dans la cible concernée par ce type de logements : la demande émanant de non résidents (MRE, non résidents divers..) dont la taille demeure relativement restreinte et peut être influencée par des paramètres autre que celui du simple besoin en logement. Dès lors, il n'est pas exclu que le segment du haut standing connaisse une « correction » en douceur des prix pratiqués. Néanmoins, et en dépit de cette correction prévisible, on ne peut pas la qualifier de bulle immobilière qui consiste plutôt en un crash généralisé et rapide des prix.

V. Activité du Groupe CIH

V.1. Principaux produits commercialisés par le CIH

Le CIH Propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par le CIH sont déclinés ci-après :

Crédits aux particuliers

- **ISKANE Éducation**, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- **ISKANE MADMOUNE FOGALOGUE** d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- **ISKANE MADMOUNE FOGARIM** d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- **ISKANE ASTAFID**, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (*taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante*);
- **ISKANE acquisition, construction ou aménagement**, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée

maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;

- **ISKANE TABDIL** : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1^{er} logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1500.000 dhs ;
- **ISKANE EL HANA** : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1.000.000 dhs, quotité 110% du prix de vente;
- **ISKANE RAHA** : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1.500.000;
- **CREDIT SALAM** : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1.500.000, durée 15 ans.
- **ISKANE ARD** : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1.500.000 dhs sur 07 ans.

Crédits aux entreprises

- **Les crédits à la promotion immobilière** notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location;
- **Les crédits à la promotion hôtelière**, tels que les opérations de crédits hôteliers (construction, extension, aménagement, équipement) et les opérations de transports touristiques.

Crédits à la consommation

- **Avance express** : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliant son salaire au CIH;
- **Crédilibre** : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- **Crédit Tamadrouss** : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- **Crédit TARFIH** : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- **Avance titre** : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- **Crédititre** : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- **Crediassur** : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires ;
- **Crédinet Education** : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

Epargne

- **Plan Epargne Logement Iskane** destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- **Plan Epargne Logement Education**, destiné à la population des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI et n'ayant pas déjà bénéficié d'un prêt dans le cadre de la convention FOGALEF ;
- **Compte sur carnet** : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000dhs ;
- **Compte à terme** : compte d'épargne bloquée et rémunérée. la somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- **Bons de caisse** : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- **OPCVM** : composés de SICAV & FCP ;
- **Actions** : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- **Obligations** : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée.

Bancassurance et assistance

- **Avenir Education** : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
 - Au financement des études supérieures d'un enfant ;
 - A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital.
- **Avenir retraite** : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
 - Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;
 - Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.
- **Avenir compte** : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- **Avenir Santé** : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription ; Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et

techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (**Isâaf et Isâaf plus**) et un aux MRE (Isâaf MRE).

Monétique

- **Carte Salaire:** carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- **Carte Express:** carte de retrait « on line », utilisables uniquement au niveau du réseau monétique CIH. Elle est liée au solde du compte ;
- **Carte Visa Classic:** carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;
- **Carte Visa Electron:** carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- **Carte Maestro « Digitalis » :** carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client utilise son code ;
- **Carte AL Moussafir :** carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente du CIH titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH mais non client du CIH . La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- **Carte Saphyr :** carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte st destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficières de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- **Carte Sila :** carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par le CIH pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne ;
- **Carte Binatna :** carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH , c'est une carte CMI de retrait et de paiement , elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non du CIH. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB .

VI. Capital Humain

VI.1. Effectif

Structure de l'effectif au 30 juin 2009 :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Employés		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Age≤35 ans	1	0	189	134	38	38	17	1	418
35 ans≤Age≤45 ans	9	2	264	161	115	91	61	0	703
45 ans<Age≤55a ns	30	1	166	52	46	33	27	1	356
Age≥55 ans	5	0	19	5	14	1	2	0	46
<u>SOUS - TOTAL</u>	45	3	638	352	213	163	107	2	1523
<u>TOTAL</u>	48		990		376		109		1523

Source : CIH

L'évolution de l'effectif ainsi que le turn over sur la période 2006-2009 se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Effectif	1359	1409	1524	1529
Recrutement	94	118	185	46
Départs	64	72	69	41
Turn over: (depart recrutement)/ effectif	11,63%	13,48%	16,67%	5,69%
- Dont Turn over entrée	6,92%	8,37%	12,14%	3,01%
- Dont Turn over départ	4,71%	5,11%	4,53%	2,68%
Départs (sans tenir compte des Départs en retraite et des decés)	28	48	43	26
turn over: (depart recrutement) /effectif	8,98%	11,78%	14,96%	4,71%
- Dont turn over départ*	2,06%	3,41%	2,83%	1,70%

Source : CIH

VI.2. Stratégie ressources humaines

Le CIH met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie.

Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

La politique Ressources Humaines s'insère dans le cadre d'un projet industriel ambitieux visant à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel épanouissant favorable à l'évolution de carrière, et à la création de la valeur.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, le CIH a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

VI.3. Politique sociale

Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien être de son personnel, le CIH table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité...).

Pour ce faire, une nouvelle politique de gestion des Ressources Humaines est en cours de mise en place visant ainsi à répondre aux nombreuses attentes du personnel en matière d'actions sociales et à assurer son épanouissement.

Développement des ressources humaines

- Elaboration d'un plan de recrutement ;
- Lancement d'un projet de refonte de la Gestion des Ressources Humaines ;
- Réorganisation des postes de travail avec définition des cahiers de charges en vue d'élaboration des procédures ;
- Fiabilisation des affectations dans le système d'information RH ;
- Elaboration et préparation de la mise en place des nouveaux outils de gestion de RH : nomenclature des métiers, pesée des postes système d'appréciation et de rémunération, accompagnement des hauts potentiels ... ;
- Octroi d'avancements de mérite et d'augmentations salariales pour la quasi-totalité du personnel ;
- Lancement de la version 5 de HR ACCESS en vue de développer le temps consacré à la gestion managériale des ressources humaines ;

- Etablissement d'un plan d'action.

VII. Politique de conformité

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale.

Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes.

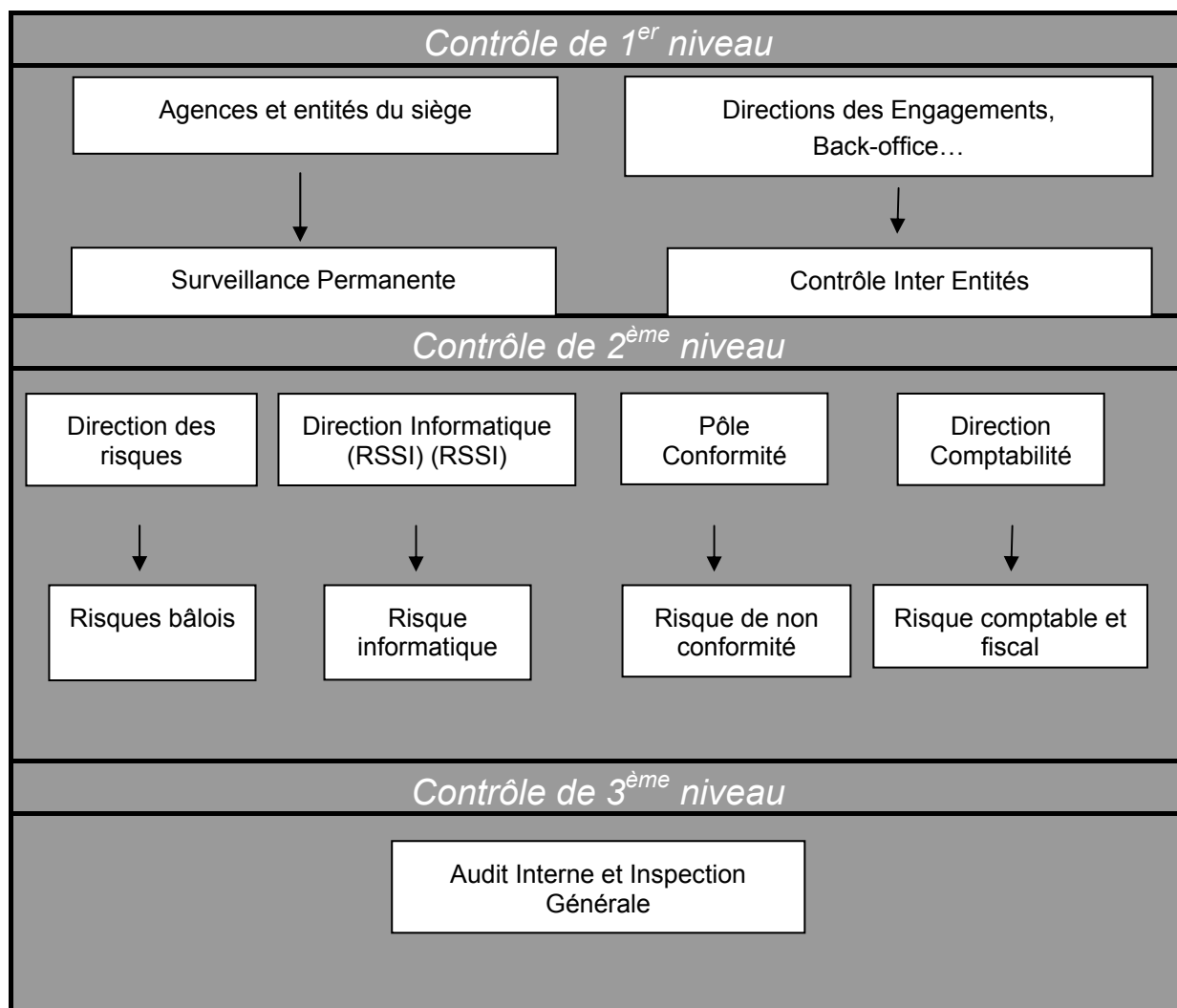
Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Le Pôle Conformité rend compte directement au Directoire. Son responsable qui est nommé par le Directoire est rattaché hiérarchiquement à son Président.

Le Pôle Conformité fait partie du dispositif de contrôle interne de la banque ; il est en charge du contrôle du risque de non-conformité (deuxième niveau de contrôle tel que précisé dans le dispositif de contrôle interne de la banque). Il est soumis aux contrôles périodiques de l'Audit Interne (troisième niveau de contrôle).

Le schéma ci-après présente les différents niveaux constituant le dispositif de contrôle interne et précise le positionnement du Pôle Conformité ainsi que celui des autres intervenants dans ce dispositif :

Dispositif de contrôle interne du CIH

Source : CIH

Le Pôle Conformité est structuré autour des deux Directions suivantes :

- La Direction du Contrôle Permanent composée de deux entités, la première en charge du contrôle permanent des Agences et la seconde en charge du contrôle permanent des activités opérationnelles et de support relevant des structures centrales ;
- La Direction de la Conformité Réglementaire en charge de l'obligation de vigilance en matière de lutte anti-blanchiment de capitaux, d'une part et des aspects ayant trait au contrôle du respect des volets réglementation et déontologie, d'autre part.

VIII. Moyens informatiques et organisation du CIH

VIII.1 Réseau d'agences au 30 juin 2009

Régionales	Nombre d'agences
Casa Nord	29
Casa Sud	26
Centre	23
Nord	14
Nord Est	22
Sud	15
Souss	12
Total	141

Source : CIH

Pour assurer le développement du réseau du CIH, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations ce qui a donné lieu aux réalisations suivantes pendant l'exercice 2008 :

- ✓ La constitution de la réserve foncière pour 25 nouvelles agences (23 locaux et deux terrains). Soit le complément de la réserve foncière relative au programme 2008 plus 9 locaux pour le programme 2009.
- ✓ La livraison à l'exploitation de 13 nouvelles agences.
- ✓ A fin décembre 2008, les travaux d'aménagement de 2 nouvelles agences ont été achevés pour être mises en exploitation en Janvier 2009. En outre, 9 nouvelles agences étaient en-cours d'aménagement et 8 en-cours d'étude.

Evolution du réseau d'agences sur les trois derniers exercices :

Au 31/12/2008, le réseau du CIH compte 133 agences contre 120 agences au 31/12/2007 et 112 agences au 31/12/2006.

VIII.2. Moyens techniques et informatiques

Le CIH actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information du CIH est composé d'un mixte de briques applicatives progiciels standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI du CIH est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, le management a mené un Schéma Directeur Informatique qui a conclu à la mise en œuvre d'un global bancaire ayant une couverture fonctionnelle maximale.

Suite à un processus de sélection rigoureux ayant abouti au choix de la solution Flexcube d'ORACLE, la banque est aujourd'hui en phase d'implémentation de cette solution.

Le data center principal de la banque est situé au niveau du siège social et héberge aussi bien les serveurs centraux que les serveurs départementaux. La banque dispose également d'un centre de back up distant.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel déployé permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre induite pour la banque.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

Le CIH a également acquis un progiciel de gestion des limites de risque de crédit.

Concernant les risques opérationnels, le CIH a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte tous les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, Collecte des Indicateurs de risque, Evaluation prospective des risques opérationnel, Gérer et post – évaluer les dispositifs de gestion des Risques (DMR)...).

IX. Stratégie de développement

Le Conseil d'Administration du CIH a arrêté un plan stratégique ambitieux pour la banque, qui vise à en faire une banque de référence en matière de crédits à l'habitat et de services au particulier et à la famille.

Capitalisant sur son expertise en matière de crédits au logement, le CIH entend se donner les moyens pour réaliser ces objectifs stratégiques, notamment par le développement de son réseau, l'optimisation du coût de ses ressources et la maîtrise de la gestion de ses risques financiers.

CIH : banque de référence pour le financement de l'habitat et la promotion immobilière

Un des axes majeurs de la nouvelle stratégie du CIH est son recentrage sur son métier de base, à savoir le financement du logement. Ce recentrage sera opéré tout en réadaptant les pratiques de la banque aux nouvelles exigences du marché.

Malgré une progression importante au cours des dernières années, le segment du crédit au logement est appelé à connaître une évolution importante au cours des prochaines années. Cette évolution serait favorisée, notamment, par le déficit élevé de logements face à une demande en croissance constante, et par l'élargissement de l'offre de financement, afin de l'adapter aux besoins du marché.

A cet égard, le CIH entend jouer un rôle important, en proposant des produits innovants (prêts à durée ou à échéances modulables, prêts à très longue durée, etc.), et en offrant des services d'accompagnement à ses clients, le but étant d'élargir le crédit au logement et l'accès à la propriété à la plus large frange de la population et de capter le maximum de la demande solvable.

Par ailleurs, le CIH jouera un rôle de premier ordre dans le segment particulier du logement social. Il entend, à ce titre, accompagner l'effort des pouvoirs publics, dans la recherche et la mise en œuvre de mécanismes visant à faciliter l'accès au logement à la population à revenus faibles ou moyens, ou celle défavorisée. La banque veillera, néanmoins, à ce que son intervention se fasse dans le respect de ses contraintes propres, en matière de rentabilité des fonds engagés et des risques supportés.

En parallèle, la promotion immobilière constitue le produit d'appel pour atteindre la clientèle cible (la famille). Suite aux importants impayés accusés sur ce segment de clientèle, le CIH a procédé avec succès à la refonte intégrale des procédures et des normes d'octroi et de déblocage des crédits ainsi que des modes de réévaluation des garanties. La pertinence des nouvelles procédures adoptées dans le sens d'une analyse plus fine des projets présentés au financement et d'un suivi plus rigoureux des chantiers immobiliers financés, se lit à travers le taux quasi-nul de sinistralité qui caractérise la distribution des crédits destinés à la promotion immobilière et ce, depuis 2000.

CIH : banque du particulier et de la famille

En complément à cette inflexion stratégique, le CIH se veut être la banque de la famille à travers le vecteur du logement. La stratégie préconisée consiste donc à bâtir la banque autour de ce vecteur en offrant à la clientèle cible (la famille) l'accès à tous les produits bancaires. Par conséquent, la banque entend poursuivre ses orientations dans le financement des besoins de la famille en facilitant la couverture de dépenses de consommation, d'éducation et de loisirs et en capitalisant sur l'effort consenti ces dernières années en vue de développer les instruments offerts à sa clientèle des particuliers (produits d'épargne, cartes monétiques, bancassurance, crédit à la consommation, placement en bourse, etc.).

Intervention dans le secteur du tourisme

Au niveau du segment du tourisme et de l'hôtellerie, secteur dont le CIH s'est désengagé tout au long de ces dernières années, la réflexion est menée dans le sens d'assurer la meilleure gestion qui soit du patrimoine hôtelier de la banque. Par ailleurs, le CIH entend remodeler son implication dans le secteur touristique, à travers l'adoption d'une nouvelle approche de financement des projets, qui se fera désormais dans le cadre de consortium.

Développement du réseau

Le Plan Industriel 2006-2012 prévoit le doublement du nombre d'agences, en se basant sur le parc de 2006 qui était de 112 agences. Actuellement le réseau compte 141 agences opérationnelles, en dehors des agences qui sont en cours d'aménagement (11 agences). Ainsi, et avec une tendance d'ouverture de 20 agences nouvelles par an et le rattrapage des retards accusés en 2007 et 2008, le CIH compte dépasser l'objectif prévu pour 2011.

Une telle politique offre donc au CIH les moyens d'assurer un plus grand maillage territorial, tout en renforçant son positionnement dans les régions à fort potentiel de croissance. Elle permet aussi d'élargir sa base de collecte de dépôts, et enfin de poursuivre son élan de croissance en toute sérénité et en phase avec la recherche d'une plus large bancarisation du pays. Ces objectifs volontaristes pourront être atteints à la faveur d'une démarche commerciale plus agressive vis-à-vis des promoteurs immobiliers et de la clientèle des particuliers, ainsi que des entreprises pour la mise en place de convention à des taux compétitifs par rapport à la place. Des campagnes de communication ciblée et innovatrice permettront d'accompagner le réseau dans cette démarche.

L'évolution du nombre d'agences prévisionnelle se présente comme suit :

2006	2007	2008	30 juin 2009	2009	2010	2011
112	120	133	141	153	173	193

PARTIE V. SITUATION FINANCIERE DU CIH

A. Données PCEC

I. Périmètre de consolidation

I.1 Périmètre de consolidation au 31/12/2006

Société	Capital social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé (Kdh)	Méthode de consolidation
C I H	2 182 336	NA	NA	804 428	Mère
MAGHREB TITRISATION	5 000	33%	33%	180	Mise en équivalence
LE LIDO	4 000	100%	100%	-6 877	Mise en équivalence

Source : CIH

I.2 Périmètre de consolidation au 31/12/2007

Société	Capital social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Contribution au résultat consolidé (Kdh)	Méthode de consolidation
C I H	2 182 336	NA	NA	1 133 560	Mère
MAGHREB TITRISATION	5 000	33%	33%	517	Mise en équivalence
LE LIDO	1 000	100%	100%	8 149	Mise en équivalence

Source : CIH

Les modalités de détermination du périmètre de consolidation sont conformes aux dispositions du PCEC.

Seules les sociétés dont la contribution est significative sont consolidées. Le périmètre de consolidation du groupe CIH n'a enregistré aucune modification entre 2006 et 2007.

Ainsi, les sociétés suivantes ont été laissées en dehors du périmètre de consolidation du groupe sur la période 2006-2007 :

Société	Capital social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Motif d'exclusion du périmètre
CLUB SANGHO	228 571	70%	70%	En cours de cession
DOUNIA-HOTEL	400 000	50%	50%	En cours de cession
LE TIVOLI	83 569	47,86%	47,86%	Comptes non arrêtés
LES HOTELS NOUVELLE GENERATION SA	1 000	50%	50%	Activité non significative
NEW SALAM	215 000	65,12%	65,12%	En liquidation judiciaire
SIDI IFNI	100	20%	20%	Activité non significative
WAFA HOTEL	11 382	100%	100%	Activité non significative
PARADISE MARRAKECH	12 500	100%	100%	Activité non significative
ITER ERFOUD	3 000	100%	100%	Activité non significative
TICHKA OUARZAZATE	8 002	100%	100%	Activité non significative
SITZAG ZAGOURA	8 000	100%	100%	Activité non significative
SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	200	100%	100%	Activité non significative
SCI NATHALIE	3 000	100%	100%	Activité non significative
PALM-BAY	100 000	85%	85%	En cours de liquidation judiciaire
RHOSN ENNAKHIL	100	100%	100%	Activité non significative

Source : CIH

Les sociétés suivantes ont été laissées en dehors du périmètre de consolidation du groupe sur la période 2007:

Société	Capital social (Kdh)	% de contrôle	% d'intérêt	Motif d'exclusion du périmètre
CLUB SANGHO	228 571	70%	70%	En cours de cession
LE TIVOLI	83 569	47,86%	47,86%	Comptes non arrêtés
NEW SALAM	215 000	65,12%	65,12%	En liquidation judiciaire
SIDI IFNI	100	20%	20%	Activité non significative
WAFA HOTEL	25 857	100%	100%	Activité non significative
PARADISE MARRAKECH	1 000	100%	100%	Activité non significative
ITER ERFOUD	1 000	100%	100%	Activité non significative
TICHKA OUARZAZATE	1 000	100%	100%	Activité non significative
SITZAG ZAGOURA	1 000	100%	100%	Activité non significative
HOTEL MAHD SALAM	200	100%	100%	Activité non significative
SCI NATHALIE	3 000	100%	100%	Activité non significative
PALM-BAY	100 000	85%	85%	En cours de liquidation judiciaire
RHOSN ENNAKHIL	100	100%	100%	Activité non significative

II. Analyse du compte de produits et charges

En KDH	2 006	2 007	Var
Produits d'exploitation bancaire	1 809 629	1 977 433	9,3%
Charges d'exploitation bancaire	658 624	596 296	-9,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 151 005	1 381 137	20,0%
Produits d'exploitation non bancaire	13 672	24 774	81,2%
Charges d'exploitation non bancaire	311	1 615	NS
Charges générales d'exploitation	568 294	652 827	14,9%
Dotations sur amortissements pour écarts d'acquisition	102 388	0	-100,0%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	834 615	1 559 548	86,9%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	620 624	2 229 770	259,3%
RESULTAT COURANT	279 693	1 421 691	NS
Produits non courants	0	0	0,0%
Charges non courantes	17 070	19 272	12,9%
RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES RESULTATS	262 623	1 402 419	NS
Impôts sur les résultats	-541 805	268 861	-149,6%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	804 428	1 133 558	40,9%
Quote Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-6 697	8 666	-229,4%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	797 731	1 142 225	43,2%

Source : CIH

II.1 Produits d'exploitation bancaire

En KDH	2 006	2 007	Var
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	36 722	24 080	-34,4%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 531 452	1 739 030	13,6%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	45 168	19 102	-57,7%
Produits sur titres de propriété	59 900	49 193	-17,9%
Commissions sur prestations de service	102 961	117 960	14,6%
Autres produits bancaires	33 426	28 068	-16,0%
Produits d'exploitation bancaire	1 809 629	1 977 433	9,3%

Source : CIH

Au 31/12/2007, le Produit d'Exploitation Bancaire consolidé s'est élevé à 1.977 MDH contre 1.809 MDH l'exercice précédent soit une augmentation globale de 9,3%. Cette amélioration s'explique essentiellement par :

- L'augmentation enregistrée par le poste dominant dans la structure des produits d'exploitation bancaire, à savoir « les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ». En effet, une augmentation de 13,6% a été constatée entre 2006 et 2007 en passant de 1.531 MDH à 1.739 MDH en raison de la hausse des encours de crédits sur la clientèle ;
- L'amélioration des commissions encaissées sur prestations de services qui ont augmentées de 14.6% entre 2006 et 2007.

Cette double augmentation a été atténuée par une baisse sur les autres postes contribuant à la formation des produits d'exploitation bancaires consolidés. Il s'agit de la baisse :

- Des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit de 34% ;
- Des Intérêts et produits assimilés sur titres de créance de 57,7% ;
- Des produits sur titres de propriété de 17,9% ;
- Des autres produits bancaires de 16%. Ce poste comprend les plus values de cession de titres de placement et les produits sur opérations de change qui enregistrent respectivement une augmentation de 308% et 102%.

Le produit d'exploitation bancaire consolidé du groupe CIH est constitué dans son intégralité par l'activité bancaire du groupe.

II.2 Charges d'exploitation bancaire

En KDH	2 006	2 007	Var
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	40 526	24 356	-39,9%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	179 456	175 461	-2,2%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	412 211	355 538	-13,7%
Autres charges bancaires	26 432	40 941	54,9%
Charges d'exploitation bancaire	658 625	596 296	-9,5%

Source : CIH

Sur la période 2006-2007, les charges d'exploitation bancaires consolidées sont constituées essentiellement du poste « intérêts et charges assimilées sur titres de créances ». En 2007, ce poste contribue à hauteur de 60% dans la formation des charges d'exploitation bancaire suivi du poste « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » qui contribue à son tour de 29%.

Ainsi, les charges d'exploitation bancaire ont atteint 596 MDH en 2007 contre 659 en 2006, soit une baisse de 9,5% qui s'explique par :

- Une diminution des charges financières relatives aux ressources à moyen et long terme dont l'encours a baissé substantiellement ; la baisse de la charge constatée en 2007 est de 13,7% par rapport à 2006 ;
- La constatation en 2007 d'une moins value latente sur les BDT.

Cette baisse a été corrigée par une augmentation sensible des autres charges bancaires qui ont enregistré une hausse de 54,9% en passant de 26 MDH en 2006 à 41 MDH en 2007 principalement en raison de la constatation de pertes sur opérations de change.

L'intégralité des charges d'exploitation bancaire consolidées provient de l'activité bancaire du groupe.

II.3 Produit net bancaire

En KDH	2 006	2 007	Var
Produits d'exploitation bancaire	1 809 629	1 977 433	9,3%
Charges d'exploitation bancaire	658 625	596 296	-9,5%
Produit Net Bancaire	1 151 005	1 381 137	20,0%

Source : CIH

Le PNB dégagé courant l'exercice 2007 se situe à 1.381 MDH contre 1.151 MDH en 2006, soit une amélioration de 20% qui s'explique par :

- Une bonne tenue des marges d'intérêts ;
- L'amélioration des commissions ;
- Le dénouement des créances en souffrance (reprises agios réservés).

En KDH	2 006	2 007	Var
(+) Intérêts et produits assimilés	1 585 749	1 781 237	12,3%
(-) Intérêts et charges assimilées	631 872	555 354	-12,1%
Marge d'intérêt	953 877	1 225 883	28,5%
(+) Commissions perçues	110 995	128 268	15,6%
(-) Commissions servies	842	1 334	58,4%
Marge sur commissions	110 153	126 934	15,2%
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	27 271	-8 579	-131,5%
(+) Résultat des opérations de change	19 600	10 733	-45,2%
Résultat des opérations de marché	46 871	2 154	-95,4%
(+) Divers autres produits bancaires	60 286	49 262	-18,3%
(-) Diverses autres charges bancaires	20 182	23 096	14,4%
Produit net bancaire	1 151 005	1 381 137	20,0%

Source : CIH

Le PNB consolidé est constitué exclusivement du produit net bancaire du CIH. Il est formé essentiellement de la marge d'intérêt qui contribue à hauteur de 89% suivie de la marge sur commissions de 9%.

a. La marge d'intérêt

En KDH	2 006	2 007	Var
Marge d'intérêt sur opération avec les établissements de crédit	-5 668	- 3 663	-35,4%
Marge d'intérêt sur opération avec la clientèle	1 352 654	1 566 059	15,8%
Marge d'intérêt sur titres de créance	-393 109	-336 513	-14,4%
Marge d'intérêt	953 877	1 225 883	28,5%

Source : CIH

En 2007, la marge d'intérêt sur opérations avec la clientèle a contribué dans la formation de la marge d'intérêt du groupe à hauteur de 128%.

Sur la période 2006-2007, les marges d'intérêt sur opérations avec les établissements de crédits et sur titres de créances sont négatives. Cette situation s'explique par le fait que les intérêts payés au titre du passif (les emprunts obligataires) dépassent ceux encaissés au titre de l'actif (BDT).

Globalement, la marge d'intérêt a évolué en hausse de 29% pour atteindre 1.226 MDH en 2007 contre 954 MDH en 2006. Cette augmentation provient principalement de l'accroissement de 16% de la marge d'intérêt sur opérations avec la clientèle en passant de 1.353 MDH en 2006 à 1.566 MDH en 2007 et de l'amélioration des marges sur opérations avec les établissements de crédit et sur titres de créances respectivement de 35% et 14%.

b. La marge sur commissions

En KDH	2 006	2 007	Var
Commissions sur opérations en titres, en gestion et en dépôt	29 253	34 273	17%
Commissions sur moyens de paiement	22 962	24 989	9%
Commissions sur autres prestations de services	49 903	57 364	15%
Autres commissions	8 034	10 328	28%
Marge sur commissions	110 153	126 934	15,2%

La marge sur commissions a enregistré une augmentation de 15% entre 2006 et 2007.

L'ensemble des postes contribuant à la formation de la marge sur commissions a évolué positivement durant la période étudiée. En effet, les commissions sur opérations en titres, en gestion et en dépôt ont augmenté de 17%, les commissions sur autres prestations de services ont augmenté de 15% alors que les commissions sur moyens de paiement ont enregistré une hausse de 9%.

c. Résultat des opérations de marché

En KDH	2 006	2 007	Var
Résultat des opérations sur titres de placement	27 271	-8 579	-131,5%
Résultat des opérations de change	19 600	10 733	-45,2%
Résultat des opérations de marché	46 871	2 154	-95,4%

Source : CIH

Le résultat des opérations de marché a enregistré en 2007 une baisse de 95% par rapport à 2006. Cette baisse s'explique par la baisse de l'activité de marché courant cette période.

II.4 Charges générales d'exploitation

En KDH	2 006	2 007	Var
Charges de personnel	272 520	305 417	12,1%
Impôts et taxes	11 209	12 596	12,4%
Charges externes	166 068	204 944	23,4%
Autres charges générales d'exploitation	62 681	64 632	3,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	55 816	65 238	16,9%
Charges Générales d'exploitation	568 294	652 827	14,9%

Source : CIH

Les charges générales d'exploitation consolidées ont atteint 653 MDH en 2007 contre 568 MDH en 2006, soit une augmentation de 14,9% qui s'explique par :

- L'augmentation significative des charges externes due essentiellement aux honoraires d'avocats engagés lors du dénouement des dossiers importants ;
- L'augmentation des frais de l'assistance technique relative aux projets structurants (BALE II, Schéma Directeur Informatique, IFRS) ;
- L'augmentation des frais préliminaires liés à l'acquisition des locaux destinés à l'ouverture de nouvelles agences et à la réalisation des gages.

Les « charges de personnel » prédominent la structure des charges générales d'exploitation consolidées en contribuant à hauteur 47% suivies des « charges externes » à hauteur de 31%. Les autres charges générales d'exploitation et les « dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » contribuent à hauteur de 10% chacun.

Coefficient d'exploitation

En KDH	2 006	2 007	Var
Produit Net Bancaire (B)	1 151 005	1 381 137	20,0%
Charges générales d'exploitation (A)	568 294	652 827	14,9%
Coefficient d'exploitation (A/B)	49%	47%	-2pts

Source : CIH

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré en 2007 en se situant à 47% contre 49% en 2006. En effet, le PNB consolidé augmente plus fortement (+20%) que les frais généraux engagés par le groupe qui ont évolué seulement de (+15%) entre 2006 et 2007.

II.5 Résultat brut d'exploitation

En KDH	2 006	2 007	Var
Produit Net Bancaire	1 151 005	1 381 137	20,0%
Produits d'exploitation non bancaire	13 672	24 774	81,2%
Charges d'exploitation non bancaire	311	1 615	NS
Charges générales d'exploitation	568 294	652 827	14,9%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-49 867	-137 130	NS
Résultat brut d'exploitation	546 205	614 339	12,5%

Source : CIH

En dépit de la constatation en 2007 d'une dotation aux provisions au titre des participations pour un montant de 186 MDH; le Résultat Brut d'Exploitation consolidé s'est nettement amélioré en passant de 546 MDH au titre de l'exercice 2006 à 614 MDH en 2007, soit une augmentation de 12,5%.

II.6 Résultat courant

En KDH	2 006	2 007	Var
Résultat brut d'exploitation	546 205	614 339	12,5%
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	102 388	0	NS
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	159 109	- 690 336	-534%
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	5 015	-117 017	NS
Résultat courant	279 693	1 421 692	NS

Source : CIH

Le résultat courant consolidé a enregistré une nette progression en passant de 280 MDH en 2006 à 1.422 MDH en 2007. Cette évolution trouve explication dans les reprises de provisions sur créances en souffrance sur la clientèle suite au dénouement d'importants dossiers courant 2007. En effet, les dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance se sont élevées à - 690 MDH en 2007 contre +159 MDH un exercice auparavant.

Coût du risque

En KDH	2 006	2 007	Var
Dotations nettes aux provisions (A)	159 109	-690 336	ns
Encours brut de crédits à la clientèle* (B)	22 023 958	23 924 477	9%
Coût du risque (A/B)	1%	-3%	-4 pts

Source : CIH

* Encours brut de crédits à la clientèle=créances sur la clientèle+provisions des créances sur la clientèle

Le coût du risque s'élève à -3% en 2007 contre 1% en 2006 soit une baisse de 400 points de base. Cette évolution s'explique par le dénouement en 2007 d'importants dossiers contentieux ce qui a engendré des reprises substantielles de provisions sur créances comparativement à 2006.

II.7 Résultat non courant

En KDH	2 006	2 007	Var
Produits non courants	0	0	0,0%
Charges non courantes	17 070	19 272	12,9%
Résultat non courant	-17 070	-19 272	12,9%

Source : CIH

En 2007, le résultat non courant s'est soldé par un déficit de 19 MDH contre un déficit de 17 MDH en 2006 et ce en raison de l'augmentation des charges non courantes et de l'absence de produits non courants.

II.8 Résultat net

En KDH	2 006	2 007	Var
Résultat net de l'exercice	804 428	1 133 560	41%
Quote part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-6 697	8 666	229,4%
Entreprises à caractère financier	180	517	187,2%
Autres entreprises	-6 877	8 149	218,5%
Résultat Net Part du groupe	797 731	1 142 225	43,2%
Part du groupe	797 731	1 142 225	43,2%
Part des intérêts minoritaires	0	0	

Source : CIH

Le résultat net de l'exercice des sociétés intégrées s'établit à 1.134 MDH en 2007 contre 804 MDH en 2006 soit une progression de 41%. Cette amélioration conjuguée à l'appréciation des quotes parts dans le résultat des sociétés mises en équivalence a contribué à l'amélioration du résultat consolidé part du groupe de 43,2%. Ce dernier s'établit à 1.142 MDH en 2007 contre 798 MDH en 2006.

La contribution des sociétés mises en équivalence dans le résultat du groupe s'est appréciée de 229% entre 2006 et 2007.

II.9 Rentabilité

En KDH	2 006	2 007	Var
Résultat net (A)	804 428	1 133 558	43,2%
Capitaux propres (B)	1 425 993	2 571 680	80,3%
Total actif (C)	22 099 047	23 011 077	4,1%
Rentabilité des fonds propres (A/B)	56%	44%	-12 pts
Rentabilité des actifs (A/C)	4%	5%	+1 pts

Source CIH

La rentabilité des fonds propres consolidés a régressé entre 2006 et 2007 en raison d'une part, la consolidation des fonds propres de plus de 80% sur la période comparativement à la progression des résultats bénéficiaires (+41%) dégagés par le groupe courant cette même période. Ainsi, la rentabilité des fonds propres s'établit à 44% en 2007 contre 56% en 2006.

Par contre la rentabilité des actifs s'est appréciée de 100 points de base durant la période étudiée.

III. Analyse du bilan

En KDH	2 006	2 007	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	220 956	2 073 927	NS
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 197 388	116 584	-94,7%
Créances sur la clientèle	16 653 284	18 355 586	10,2%
Titres de transaction et de placement	766 932	692 859	-9,7%
Autres actifs	1 005 786	743 149	-26,1%
Titres d'investissement	1 538	2 000	30,0%
Titres de participation et emplois assimilés	407 170	197 168	-51,6%
Titres mis en équivalence	2 492	2 806	12,6%
Immobilisations incorporelles	38 615	35 615	-7,8%
Immobilisations corporelles	804 885	791 383	-1,7%
TOTAL DE L'ACTIF	22 099 046	23 011 077	4,1%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 038 790	1 332 408	28,3%
Dépôts de la clientèle	12 648 516	13 067 021	3,3%
Titres de créance émis	5 699 730	5 022 280	-11,9%
Autres passifs	884 744	838 451	-5,2%
Provisions pour risques et charges	401 274	179 238	-55,3%
Capital	2 182 336	2 182 336	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	-1 554 074	-752 881	51,6%
Résultat net de l'exercice (+/-)	797 731	1 142 225	43,2%
TOTAL DU PASSIF	22 099 046	23 011 077	4,1%

Source : CIH

III.1 Analyse des principales ressources du CIH

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2 006	2 007	Var
A vue	831	800 869	NS
A terme	1 037 959	531 539	-48,8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 038 790	1 332 408	28,3%

Source : CIH

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une augmentation de 28% passant de 1.039 MDH en 2006 à 1.332 MDH en 2007. Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation de l'encours des emprunts de trésorerie au J/J pour 794 MDH ;
- Le remboursement de la 2ème tranche de l'emprunt bancaire dont l'encours s'établit à 532 MDH à fin 2007.

b. Dépôts de la clientèle

En KDH	2 006	2 007	Var
Comptes à vue créditeurs	6 171 506	7 391 966	19,8%
Comptes d'épargne	1 633 575	1 764 066	8,0%
Dépôts à terme	3 931 480	3 051 128	-22,4%
Autres comptes créditeurs	911 955	859 861	-5,7%
Dépôts de la clientèle	12 648 516	13 067 021	3,3%

Source : CIH

Les comptes à vue créditeurs et les comptes d'épargnes représentent plus de 70% des dépôts de la clientèle à fin 2007, tandis que les dépôts à terme et les autres comptes créditeurs représentent 30%.

L'encours des dépôts de la clientèle a enregistré une légère augmentation de 3% passant de 12.648 MDH en 2006 à 13.067 MDH à fin décembre 2007. Cette faible évolution est due essentiellement :

- A la baisse de l'encours des DAT de plus de 22% suite aux tombées non renouvelées ;
- A l'augmentation de l'encours des comptes à vue créditeurs qui est passé de 6.172 MDH en 2006 à 7.392 MDH enregistrant ainsi une progression de 19,6%.

La stratégie de développement de l'activité bancaire du groupe CIH s'inscrit dans le projet industriel entrepris par le groupe en 2007. Elle vise l'extension du réseau commercial et se fixe comme objectif l'ouverture de nouvelles agences et le renforcement de la présence du groupe sur des segments peu exploités actuellement.

Structure en %	2 006	2 007
Comptes à vue créditeurs	49%	57%
Comptes d'épargne*	13%	14%
Dépôts à terme*	31%	23%
Autres comptes créditeurs	7%	7%
Total dépôts clientèle	100%	100%

Source : CIH

* Dépôts rémunérés

La structure des dépôts du groupe fait ressortir que les dépôts rémunérés représentent, en 2007, 37% de l'encours global des dépôts contre seulement 44% en 2006 soit une baisse de 7%. Alors que les dépôts non rémunérés ont évolué positivement de 8% durant la même période. Ce qui s'explique par la transformation de ressources rémunérées en ressources non ou faiblement rémunérées.

c. Titres de créances émis

En KDH	2 006	2 007	Var
Emprunts obligataires	2 605 347	2 070 515	-20,5%
Autres titres de créance émis	3 094 383	2 951 765	-4,6%
Titres de créance émis	5 699 730	5 022 280	-11,9%

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis a enregistré une baisse de 12%, passant de 5 700 MDH en 2006 à 5 022 MDH à fin 2007. Cette baisse est due principalement aux remboursements courant 2007 des emprunts obligataires pour un montant de 535 MDH et des bons HBM pour un montant de 143 MDH.

d. Autres passifs

Le poste autres passifs est passé de 880 MDH au 31-12-2006 à 833 MDH au 31-12-2007 enregistrant ainsi une baisse de 5% en raison de la baisse du poste Compte de règlement d'opérations sur titres qui passe de 3 Mdh à 1 Mdh.

e. Fonds propres

En KDH	2 006	2 007	Var
Capital	2 182 336	2 182 336	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mise en équivalence	-1 554 074	-752 881	51,6%
Résultat net	797 731	1 142 225	43,2%
Fonds Propres	1 425 993	2 571 680	80,3%

Source : CIH

Les capitaux propres du groupe se sont appréciés de plus de 80% entre 2006 et 2007. Ils s'élèvent à 2.572 MDH en 2007 contre 1.426 MDH un exercice auparavant. Cette augmentation trouve son explication dans l'amélioration de la capacité bénéficiaire du groupe qui a évolué de 51,6% courant la période étudiée. En effet, le résultat consolidé par du groupe est passé de 798 MDH à 1.142 MDH.

f. Le ratio de solvabilité du CIH

En KDH	2 006	2 007	Var
Capitaux propres pondérés (A)	1 092 672	2 367 070	+ 117%
Total des actifs pondérés* (B)	13 907 119	14 553 429	+ 5%
Ratio de solvabilité* (A/B)	7,86%	16,26%	+ 840 Pb

Source : CIH

*Méthode de calcul BAM

Le ratio de solvabilité a été calculé sur la base du ratio cooke du CIH sur base sociale. Il s'est amélioré en 2007 grâce à une augmentation des capitaux propres.

g. Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2 006	2 007	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 867 727	726 535	- 86%
Exigibilités à court terme (B)	3 579 760	3 111 663	-13%
Coefficient de Liquidité (A/B)	80,1%	23,3%	-56,8 pts

Source : CIH

La baisse du ratio de liquidité enregistrée en 2007 est principalement due à la constitution d'une réserve monétaire d'environ 1,4 Gdh à laquelle le CIH n'était pas soumis en 2006.

III.2 Analyse des emplois du CIH**a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux**

En KDH	2 006	2 007	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	220 956	2 073 927	NS

Source : CIH

La variation de trésorerie entre 2006 et 2007 a enregistré un accroissement important en passant de 221 MDH à 2.074 MDH soit une progression de 839% qui s'explique essentiellement par l'arrivée à terme de la dérogation relative à la réserve monétaire.

b. Créances sur les établissements de crédits et assimilés

En KDH	2 006	2 007	Var
A vue	2 197 388	116 584	-95%
A terme	0	0	0,0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 197 388	116 584	-95%

Source : CIH

L'encours des créances sur les établissements de crédits et assimilés a régressé de 95% entre 2006 et 2007 et ce en raison de la baisse des opérations de prêts de trésorerie interbancaire. Il s'établit à 116 MDH contre 2.197 MDH une année auparavant.

c. Créances sur la clientèle

En KDH	2 006	2 007	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	745 055	965 664	30%
Crédits à l'équipement	165 722	481 124	190%
Crédits immobiliers	13 409 040	15 025 994	12%
Autres crédits	2 333 467	1 882 804	-19%
Créances sur la clientèle	16 653 284	18 355 586	10%

Source : CIH

Les crédits distribués à la clientèle représentent 80% du total actif du groupe CIH en 2007 contre 75% en 2006. Soit une augmentation de 5%.

Ainsi, l'encours des crédits accordés a atteint 18.356 MDH en 2007 contre 16.653 MDH en 2006 soit une augmentation de 10%. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution des crédits immobiliers dont l'encours a enregistré une augmentation de 12% en passant de 13.409 MDH en 2006 à 15.026 MDH en 2007.

Structure en %	2 006	2 007
Crédits de trésorerie et à la consommation	4%	5%
Crédits à l'équipement	1%	3%
Crédits immobiliers	81%	82%
Autres crédits	14%	10%
Total crédits	100%	100%

Source : CIH

Les crédits immobiliers dominent la structure des créances sur la clientèle du groupe avec une contribution moyenne de 81,5% sur la période étudiée.

Evolution des indicateurs de la qualité du portefeuille crédits

En KDH	2 006	2 007	Var
Créances pré douteuses	186 354	175 368	-6%
Créances douteuses	92 504	82 779	-11%
Créances compromises	2 059 613	1 610 481	-22%
Créances en souffrance nettes	2 338 471	1 868 628	-20%
Provisions (A)	5 370 039	3 712 926	-31%
Créances en souffrance brutes (B)	7 708 510	5 581 554	-28%
Créances brutes sur la clientèle (C)	22 023 958	23 924 477	9%
Taux de créances en souffrance (B/C)	35%	23%	-12 pts
Taux de provisionnement (A/B)	70%	67%	-3 pts

Source : CIH

La politique de gestion et de maîtrise des risques entreprise par le CIH a fait que les créances en souffrances nettes consolidées sont passés de 2.339 MDH en 2006 à 1.869 MDH en 2007 soit une baisse de 20%. Cette évolution trouve son explication dans la baisse significative des créances compromises qui ont évolué de 2.060 MDH en 2006 à 1.610 MDH en 2007 soit une baisse de 22%.

En conséquence, une baisse des provisions sur CES a été constatée corrélativement à la baisse des encours en souffrance. En effet, le montant des provisions sur CES a enregistré une baisse de 31% entre 2006 et 2007.

Le taux des CES s'est nettement amélioré en passant de 35% en 2006 à 23% en 2007 et ce grâce à la baisse des encours en souffrance comparativement à l'évolution des créances brutes sur la clientèle qui ont connu une augmentation de 9% sur la même période.

Le taux de couverture a enregistré une baisse de 300 points de base en se situant à 67% en 2007 contre 70% en 2006. Cette évolution s'explique par les reprises de provisions enregistrées en 2007 suite au dénouement d'importants dossiers contentieux.

Taux de transformation des dépôts en crédits

En KDH	2 006	2 007	Var
Total crédits clientèles bruts (A)	22 023 958	23 924 477	9%
Total dépôts clientèle (B)	12 648 516	13 067 021	3%
Ratio de transformation (A)/ (B)	174%	183%	+900 Pbs

Source : CIH

Le taux de transformation des dépôts en crédits du groupe CIH s'est nettement amélioré entre 2006 et 2007 en passant de 174% à 183%.

L'augmentation de ce ratio de 900 points de base renseigne sur l'amélioration de la capacité du groupe à collecter les dépôts et les redistribuer sous forme de crédits à la clientèle.

d. Titres de placement, d'investissement et de participation

En KDH	2 006	2 007	Var
Titres de transaction et de placement	766 932	692 859	-10%
Titres d'investissement	1 538	2 000	30%
Titres de participation	407 170	197 168	-52%

Source : CIH

Les titres de placement représentent en moyenne 71% de l'ensemble des titres détenus par le groupe sur la période 2006-2007, avec un montant qui s'élève à 693 MDH à fin 2007 contre 767 MDH en 2006, soit une baisse de 10%. Ils sont constitués essentiellement de Bons de Trésors.

Les titres de participation représentent en moyenne sur la période d'étude 28% de l'ensemble des titres détenus par le CIH avec un encours qui s'élève à 197 MDH 2007 contre 407 MDH soit une régression de 52%, suite à la cession de Dounia Hôtel et des Hôtels Nouvelle Génération en 2007 et du Club Sangho et de Al Wassit

Titres de transaction et de placement

En KDH	2 006	2 007	Var
Bons du Trésor et valeurs assimilées	590 006	511 123	-13%
Titres de propriété	176 926	181 736	3%
Titres de transaction et de placement	766 932	692 859	-10%

Source : CIH

Les titres de placement sont constitués principalement des BDT avec une prédominance de 75% en moyenne sur 2006-2007. Les titres de propriété représentent 25%.

Les titres de placement ont connu une baisse de 10% ; passant ainsi de 767 MDH en 2006 à 693 MDH à fin 2007, cette baisse s'explique par la combinaison des événements suivants :

- Cessions et Tombées courant 2007 des BDT pour un montant de 369 MDH ;
- La souscription nouvelle des BDT pour un montant 307 MDH;
- L'acquisition d'un portefeuille action en 2007 de l'ordre de 8 MDH.

Titres d'investissement

En KDH	2 006	2 007	Var
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 538	2 000	30%
Titres d'investissement	1 538	2 000	30%

Source : CIH

La catégorie « titres d'investissement » n'est pas beaucoup utilisée par le groupe CIH. Le montant des titres consolidé à fin 2007 est de 2 MDH contre 1.5 MDH en 2006. Ainsi, une augmentation de 30% a été constatée.

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2007 :

En Kdh	Valeur brute	provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions	Total
Stés hôtelières	595 882	444 863	151 019	22 302	173 321
Activités financières	19 478	4 478	15 000	0	15 000
Autres activités	9 936	1 200	8 736	111	8 847
Total	625 296	450 541	174 755	22 413	197 168

Source : CIH

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2006 :

En Kdh	Valeur brute	provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions	Total
Sté hôtelières	669 907	307 733	362 174	21 149	383 323
Activités financières	19 478	4 478	15 000	0	15 000
Autres activités	9 936	1 200	8 736	111	8 847
Total	699 321	313 411	385 910	21 260	407 170

Source : CIH

Le portefeuille titres de participation consolidé a enregistré une baisse de 52% entre 2006 et 2007. Cette évolution s'explique d'une part, par la cession des titres dont la valeur nette comptable s'élevait à 150 MDH. Et d'autre par l'augmentation de la couverture en provisions d'autres titres de participation pour 137 MDH.

IV. Analyse du hors bilan**IV.1 Les engagements donnés**

En KDH	2 006	2 007	Var
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 648 128	2 114 891	28,3%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	348 837	333 959	-4,3%
Autres titres à livrer	0	325 015	NS
Engagements donnés	1 996 965	2 773 865	38,9%

Source : CIH

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle prédominent la structure des engagements donnés avec un encours de 2.114 MDH à fin 2007 contre 1.648 MDH soit une progression de 28%.

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle s'établissent à 334 MDH à fin 2007 contre 349 MDH en 2006 soit une baisse de 4%.

Les reliquats de crédits à la promotion autorisés non encore utilisés interviennent pour la moitié de ce montant, suivis des reliquats non utilisés sur des lignes de découvert mises en place au profit de clientèle grands comptes (34 %).

IV.2 Les engagements reçus

En KDH	2 006	2 007	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	837 830	1 355 868	61,8%
Autres titres à recevoir	0	206 918	NS
Engagements reçus	837 830	1 562 786	86,5%

Source : CIH

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et Organismes de garanties divers représentent la quasi-totalité des engagements reçus avec un encours de 1.356 MDH à fin 2007 contre 838 MDH à fin 2006 soit une progression de l'ordre de 61%.

Ils sont constitués en quasi-totalité des montants des crédits au logement garantis par les fonds FOGALEF, FOGALOGÉ et FOGARIM.

V Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2 006	2 007	Var
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 521 051	1 977 680	30,0%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	13 672	24 774	81,2%
Charges d'exploitation bancaire versées	658 624	571 320	-13,3%
Charges d'exploitation non bancaire versées	311	1 615	NS
Charges générales d'exploitation versées	483 846	567 760	17,3%
Impôts sur les résultats versés	9 117	10 012	9,8%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	382 825	851 746	122,5%
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-874 585	2 080 803	NS
Créances sur la clientèle	-837 940	-1 702 302	103,2%
Titres de transaction et de placement	-235 196	74 074	-131,5%
Autres actifs	-43 581	-12 378	-71,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-944 732	293 617	-131,1%
Dépôts de la clientèle	1 747 096	418 504	-76,0%
Titres de créance émis	-917 983	-677 450	26,2%
Autres passifs	210 155	-46 293	-122,0%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 896 767	428 576	-122,6%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	-1 513 943	1 280 322	-184,6%
Produit des cessions d'immobilisations financières	1 538	603 462	NS
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 988	123 502	NS
Acquisition d'immobilisations financières	-2 000	0	-100,0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-324 219	-154 563	52,3%
Dividendes perçus	165	248	50,0%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-312 528	572 649	NS
Emission d'actions	1 850 000	0	-100,0%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 850 000	0	-100,0%
Variation nette de la trésorerie	23 530	1 852 970	NS
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	197 427	220 956	11,9%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	220 956	2 073 927	NS

Source : CIH

La trésorerie nette du groupe s'établit à 2.074 MDH à fin 2007 contre 221 MDH en 2006 soit une augmentation de 1.829 MDH.

Cette variation positive s'explique essentiellement par l'accroissement enregistré au niveau des flux nets de trésorerie provenant du compte de produits et charges et des activités d'exploitation et d'investissement.

Les flux découlant du compte de produits et charges ont enregistré une progression de l'ordre de 122% entre 2006 et 2007 et ce grâce à l'amélioration des produits d'exploitation bancaire et la maîtrise des charges d'exploitation.

Les flux nets de trésorerie générés l'activité d'exploitation à fin 2006 sont passés d'une situation déficitaire de 1.514 MDH en 2006 à une situation excédentaire de 1.280 MDH en 2007.

Les flux découlant de l'activité d'investissement sont également passés d'une situation déficitaire de 313 MDH en 2006 à une situation excédentaire de 573 MDH en 2007.

B. Données IFRS

I. Périmètre de consolidation

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour l'exercice clos aux 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été certifiés par les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007, retraités selon les normes IFRS, n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Les comptes sociaux 2006, 2007 et 2008 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2008, le groupe CIH tient ses comptes consolidés en normes IFRS.

I.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CIH a connu une variation suite à l'application des normes comptables internationales IAS/IFRS. Les entités consolidées par le groupe au 31/12/2008 se présentent dans le tableau ci-dessous :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
C I H	NA	NA	Mère
LIDO	100%	100%	Intégration globale
Wafa HOTEL	100%	100%	Intégration globale
PARADISE	100%	100%	Intégration globale
MAGHREB TITRISATION	33%	33%	Mise en équivalence
CREDILOG I ⁸	NA	NA	Intégration globale
CREDILOG II ⁹	NA	NA	Intégration globale
CREDILOG III ⁹	NA	NA	Intégration globale

⁸ Les Crédilogs sont des entités ad hoc consolidés par application de l'interprétation SIC 12 des normes internationales.

II. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2007	2008	Var
Intérêts et produits assimilés	2 149 005	1 870 413	-13,0%
Intérêts et charges assimilées	-556 746	-595 241	-6,9%
MARGE D'INTERET	1 592 259	1 275 172	-19,9%
Commissions (produits)	132 022	138 885	5,2%
Commissions (charges)			
MARGE SUR COMMISSIONS	132 022	138 885	5,2%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	50 973	-8 398	-116,5%
Produits des autres activités	193 993	229 650	18,4%
Charges des autres activités	-140 287	-163 276	-16,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 828 961	1 472 033	-19,5%
Charges générales d'exploitation	-625 829	-775 039	-23,8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-85 541	-29 854	65,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 117 590	667 140	-40,3%
Coût du risque	-246 646	-166	NS
RESULTATS D'EXPLOIATION	870 944	666 975	-23,4%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	539	666	23,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36 685	270 858	NS
RESULTAT AVANT IMPÔT	908 168	938 500	3,3%
Impôt sur les résultats	-84 927	-362 368	NS
RESULTAT NET	823 241	576 133	-30,0%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	823 241	576 133	-30,0%

Source : CIH

II.1 Produit net bancaire

En Kdh	2007	2008	Var
Intérêts et produits assimilés	2 149 005	1 870 414	-13,0%
Intérêts et charges assimilées	-556 746	-595 241	-6,9%
Marge d'intérêt	1 592 259	1 275 172	-19,9%
Commissions (produits)	132 022	138 885	5,2%
Commissions (charges)	0	0	0
Marge sur commissions	132 022	138 885	5,2%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	50 973	-8 398	-116,5%
Produits des autres activités	193 993	229 650	18,4%
Charges des autres activités	-140 287	-163 276	-16,4%
Produit net bancaire	1 828 961	1 472 033	-19,5%

Source : CIH

Le Produit Net Bancaire du groupe CIH s'établit à 1.472 MDH en 2008 contre 1.829 MDH en 2007.

La baisse de 19.5% du PNB consolidé s'explique essentiellement par la baisse de la marge d'intérêt. Cette dernière s'établit à 1 275 MDH en 2008 contre 1 595 MDH l'exercice précédent soit une baisse de 19,9%.

Une compensation entre les variations des autres postes formant le PNB est observée. La marge sur commissions et les produits des autres activités ont enregistré une amélioration respectivement de 5% et 18% entre 2007 et 2008.

Les charges des autres activités et les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ont enregistré des baisses respectivement de 16% et 116% entre 2007 et 2008.

II.2 Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2007	2008	Var
Produit net bancaire	1 828 961	1 472 033	-19,5%
Charges générales d'exploitation	-625 829	-775 039	-23,8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-85 541	-29 854	65,1%
Résultat brut d'exploitation	1 117 590	667 140	-40,3%
Coefficient d'exploitation	34,2%	52,7%	53,9%

Source : CIH

A fin 2008, le RBE consolidé s'élève à 667 MDH contre 1.118 MDH en 2007 soit une baisse de l'ordre de 40%. Cette contre-performance s'explique d'une part, par la baisse enregistrée au niveau du PNB (-19,5%) et d'autre part, par l'augmentation des charges générales d'exploitation de plus de 23% en passant de 626 MDH à 775 MDH entre 2007 et 2008.

Coût du risque

En Kdh	2007	2008	Var
Dotations aux provisions	555 609	623 965	12,3%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	527 580	486 186	-7,8%
Provisions pour risques et charges	28 029	137 779	391,6%
Reprise de provisions	1 312 901	860 518	-34,5%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 277 789	848 413	-33,6%
Provisions pour risques et charges	35 112	12 105	-65,5%
Variation des provisions	-757 292	-236 553	-68,8%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 003 938	236 720	-76,4%
Coût du risque	246 646	166	-99,9%

Source : CIH

En 2008, le coût du risque s'établit à 0,16 MDH contre 246 MDH en 2007 soit une évolution de 100%.

La variation du coût du risque sur la période étudiée trouve son explication dans l'importante variation des reprises de provisions sur créances en souffrance (-34.5%) et des pertes sur

créances irrécouvrables (-76.4%) comparativement à l'évolution des dotations aux provisions pour dépréciation des créances et pour risque et charges qui ont évolué ensemble de +12,3%.

II.3 Résultat d'exploitation

En Kdh	2007	2008	Var
Résultat brut d'exploitation	1 117 590	667 140	-40,3%
Coût du risque	246 646	166	-100%
Résultat d'exploitation	870 944	666 975	-23,4%

Source : CIH

Malgré l'amélioration du coût du risque en 2008, le résultat brut d'exploitation consolidé s'est déprécié de 23% suite à la contre-performance enregistrée au niveau du RBE du groupe CIH.

II.4 Résultat net

En Kdh	2007	2008	Var
Résultats d'exploitation	870 944	666 975	-23,4%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	539	666	23,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36 685	270 858	NS
Résultat avant impôt	908 168	938 500	3,3%
Impôt sur les résultats	84 927	362 368	NS
Résultat net	823 241	576 133	-30,0%
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du groupe	823 241	576 133	-30,0%

Source : CIH

Le résultat net consolidé du groupe CIH s'élève à 576 MDH en 2008 contre 823 MDH un exercice auparavant. Cette baisse de 30% tient compte de la charge d'impôt qui a augmenté de 277 MDH durant cette période.

En effet, en 2008, le résultat avant impôt ressort à 939 MDH contre 908 MDH en 2007 soit une augmentation de 3,3%. L'utilisation des déficits fiscaux antérieurs a renversé la tendance des impôts différés en augmentant la charge d'impôt de 277 MDH en 2008.

En Kdh	2007	2008	Var
ROE	29%	18%	-11 pts
Taux de contentieux	9%	4%	-5 pts
Taux de couverture	67%	83%	+16 pts

Source : CIH

III. Analyse du bilan consolidé IFRS

Effets de la première adoption des normes IFRS

Dans le but de répondre aux exigences de Bank Almaghrib, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier a publié ses premiers états financiers IFRS arrêtés au 30 juin 2008 conformément aux normes IAS/IFRS. Le Groupe a présenté, par ailleurs, des informations comparatives à la date de transition du groupe aux IFRS, soit le 1^{er} janvier 2007.

Les impacts chiffrés sur le bilan d'ouverture sont résumés dans le tableau ci-dessous.

	En milliers de DH	01/01/2007
Capitaux propres consolidés -Normes marocaines		1 425 993
Dont part du Groupe		1 425 993
Dont intérêts minoritaires		-
<u>Ajustements IFRS *</u>		
Immobilisations corporelles		139 148
immobilisations incorporelles		(19 401)
Avantages au personnel		(93 230)
Provisions		216 719
Instruments financiers		717 118
Consolidation des fonds de titrisation		60 337
Variation du périmètre		(49 083)
Ecart d'acquisition		(92)
Impôts différés		(339 930)
Capitaux propres consolidés -Normes IAS/IFRS		2 057 577
Dont part du Groupe		2 057 577
Dont intérêts minoritaires		-

* les ajustements s'entendent avant impôt

La première application des normes IFRS par le groupe CIH s'est traduite par un impact net positif sur les capitaux propres consolidés de l'ordre de 632 MDH. En effet, les capitaux propres consolidés d'ouverture sont passés de 1.426 MDH en normes marocaines à 2.058 MDH selon le nouveau référentiel IAS/IFRS.

Les principaux impacts proviennent de l'application des normes IAS 39, IAS 37, IAS 16, IAS 19, IAS 38, IAS 12 et SIC 12.

- Instruments financiers : + 717 millions

Les retraitements effectués en application des normes relatives aux instruments financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des titres : les titres de placement détenus par le Groupe sont classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. L'impact de ce retraitement à la date de transition aux normes IFRS s'élève à **+ 3 millions de dirhams**.

- Provisionnement individuel du risque de crédit : Le Groupe provisionne le risque de crédit sur une base individuelle en déduisant du montant de la créance la valeur de réalisation du gage. La valeur du gage est actualisée au taux du crédit en tenant compte d'une durée estimative de la réalisation dudit gage en cas de défaillance de la contrepartie et en retenant un plafonnement de l'hypothèque inscrite. L'impact découlant de ce retraitement s'élève à **+ 755** millions de dirhams.
- Provisionnement collectif du risque de crédit : En conformité avec les normes IFRS, le Groupe procède, sur une base statistique, au provisionnement collectif des créances saines. L'impact de ce retraitement est de **(59)** millions de dirhams.

- Provisions : + 217 millions

La constitution de provisions pour risques et charges en normes IFRS est soumise à des critères bien précis. Les provisions constituées en application des normes marocaines ne remplissant pas les critères IFRS ont fait l'objet d'une reprise à la date de transition pour un montant de 217 millions de dirhams.

Il s'agit principalement des provisions pour risques généraux pour un montant de **+ 157** millions de dirhams.

- Immobilisations corporelles : + 139 millions

En normes IFRS, les frais d'acquisition des immobilisations doivent être rattachés aux immobilisations y afférentes. Ainsi, les frais d'acquisitions des immeubles au niveau du Groupe CIH, portés en non valeur en application du référentiel marocain, sont incorporés dans le coût d'entrée de ces immeubles. L'impact de ce retraitement s'élève à **+ 44** millions de dirhams.

Selon les principes comptables marocains, les immobilisations corporelles sont amorties sur leurs durées d'utilisation. En IFRS, les immobilisations corporelles doivent être amorties par composants. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », le groupe a identifié les composants majeurs des immeubles et définit les durées d'utilité de chaque composant. Les amortissements ont été recalculés depuis l'origine selon les durées d'utilité ainsi définies. L'impact de ce retraitement de **+ 95** millions de dirhams est directement porté dans les capitaux propres à la date de transition.

- Impôts différés : (340) millions

L'impact de la norme IAS 12 comprend les impôts différés découlant des éléments suivants :

- Différences temporelles taxables et déductibles ;
- Reports en avant de pertes fiscales ;
- Crédits d'impôts ;
- Retraitements IFRS.

Le groupe a enregistré des impôts différés sur tous les ajustements IFRS ayant créé une différence temporelle entre la base comptable et la base fiscale des actifs et passifs. Le principal impact est la reconnaissance d'un impôt différé actif sur l'ajustement relatif aux instruments financiers.

- Avantages du personnel : (93) millions

Le Crédit Immobilier et Hôtelier octroie à ses employés divers avantages tel que les prime de fin de carrière, les prime d'ancienneté et les indemnités de départ à la retraite anticipé. En application des normes IFRS, ces avantages doivent être évalués et provisionnés.

L'évaluation de ces avantages selon la méthode des unités projetées prévue par la norme IAS 19 « avantages au personnel » dégage un impact négatif de (93) millions de dirhams sur les capitaux propres à la date de transition aux normes IFRS.

- Fonds de titrisation : + 60 millions

Le Groupe procède à la titrisation de créances hypothécaires à travers la création de Fonds de Placement Collectif en Titrisation. En application des normes IFRS, notamment l'interprétation SIC 12 «entités ad hoc», ces entités doivent être consolidées. L'impact de ce retraitement est de **+60** millions de dirhams.

- Variation de périmètre : (49) millions

Il s'agit de l'impact lié à l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités Wafahôtel et Paradise.

- Immobilisations incorporelles : (19) millions

Les « pas de porte » payés aux propriétaires des locaux à usage d'agence bancaire sont portés, selon les normes marocaines, en immobilisations incorporelles. En IFRS, ces dépenses constituent des avances sur loyers que le Groupe a choisi d'étaler. L'impact de ce retraitement s'élève à **(19)** millions de dirhams.

En Kdh	2007	2008	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 073 980	1 604 714	-22,6%
Actifs financiers disponibles à la vente	579 112	685 210	18,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	205 516	556 277	170,7%
Prêts et créances sur la clientèle	19 173 368	23 804 202	24,2%
Actifs d'impôt exigible	51 837	25 978	-49,9%
Actifs d'impôt différé	142 933	0	-100,0%
Comptes de régularisation et autres actifs	461 399	717 837	55,6%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 900	3 071	5,9%
Immeubles de placement	463 743	429 579	-7,4%
Immobilisations corporelles	805 805	954 615	18,5%
Immobilisations incorporelles	11 800	12 447	5,5%
Ecarts d'acquisition	103 766	103 766	0,0%
Total de l'Actif	24 076 158	28 897 696	20,0%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 348 302	1 033 158	-23,4%
Dettes envers la clientèle	13 586 631	18 648 760	37,3%
Titres de créance émis	5 022 280	4 457 442	-11,2%
Passifs d'impôt exigible	33 401	31 452	-5,8%
Passifs d'impôt différé	122 554	215 810	76,1%
Comptes de régularisation et autres passifs	931 679	1 025 263	10,0%
Provisions	149 385	244 885	63,9%
Capitaux propres part du groupe	2 881 927	3 240 925	12,5%
Capital et réserves liées	2 182 336	2 182 336	0,0%
réserves consolidées	-121 801	481 700	NS
Gains ou pertes latents ou différés	-1 850	756	-140,9%
Résultat de l'exercice	823 241	576 133	-30,0%
Intérêts minoritaires			
Total du Passif	24 076 158	28 897 696	20,0%

Source : CIH

Le total du bilan consolidé du groupe CIH à fin 2008 s'établit à 28.898 MDH contre 24.076 MDH à fin 2007 soit une augmentation de 20%. Cette hausse est la conséquence de la hausse aussi bien à l'actif des prêts et créances sur la clientèle qui ont vu leur encours passer de 19.173 MDH à 23.804 MDH et au passif des dettes envers la clientèle dont l'encours est passé de 13.586 MDH à 18.649 MDH.

Les capitaux propres consolidés du groupe se sont améliorés de 12,5% entre 2007 et 2008 en passant de 2.882 MDH à 3.241 MDH et ce suite à l'évolution conséquente des réserves consolidées aux résultats bénéficiaires réalisés en 2008 (+576 MDH).

III.1 Analyse des ressources

a. Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2 007	2 008	Var
Comptes ordinaires créditeurs	12 413	6 599	-46,8%
Valeurs données en pension	794 000	0	-100,0%
Emprunts de trésorerie	0	952 484	NS
Emprunts financiers	495 348	32 608	-93,4%
Autres dettes	32 224	36 024	11,8%
Intérêts courus à payer	14 317	5 442	-62,0%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 348 302	1 033 158	-23,4%

Source : CIH

A fin 2008, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés se sont élevées à 1.033 MDH en baisse de 23% par rapport à leur niveau à fin 2007 (1.348 MDH).

Cette baisse s'explique principalement par le remboursement d'une grande partie des emprunts financiers.

L'année 2008 a été caractérisée par un déficit de trésorerie important. Ce déficit trouve son explication dans la soumission du CIH à la réserve monétaire et l'accélération du rythme de déblocage des crédits. A la fin de l'année, le déficit a été absorbé par la mise en place d'une opération portant sur un montant global de 1.5 Milliards de MAD (Crédilog).

b. Dettes envers la clientèle

En KDH	2 007	2 008	Var
Comptes a vue créditeurs	7 387 481	7 393 545	0,1%
Comptes d'épargne	1 764 066	1 879 484	6,5%
Dépôts à terme	2 551 134	6 889 261	170,0%
Autres comptes créditeurs	1 359 855	608 251	-55,3%
Credilog I, II et III	524 096	1 877 654	258,3%
Autres dettes envers la clientèle	0	564	NS
Dettes envers la clientèle	13 586 631	18 648 759	37,3%

Source : CIH

Courant la période étudiée, les dettes envers la clientèle du groupe CIH ont enregistré une augmentation de l'ordre de 37% pour passer de 13.587 MDH en 2007 à 18.649 MDH en 2008. Ceci s'explique par l'augmentation des dépôts à terme (+170%) et la réintégration des créances titrisées au niveau de l'actif consolidé du groupe CIH en contrepartie d'une dette envers la clientèle.

b. Titres de créances émis

En KDH	2 007	2 008	Var
Emprunts obligataires	1 992 136	1 591 742	-20,1%
Autres dettes représentées par un titre	2 854 968	2 707 753	-5,2%
Intérêts courus non échus	175 176	157 947	-9,8%
Titres de créance émis	5 022 280	4 457 442	-11,2%

Source : CIH

Au fur et à mesure des remboursements, l'encours des emprunts obligataires baisse pour s'établir à 4.457 MDH à fin 2008 contre 5.022 MDH à fin 2007 soit une baisse de 11%.

III.2 Analyse des emplois

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux

En KDH	2 007	2 008	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 073 980	1 604 714	-22,6%

Source : CIH

Au 31 décembre 2008, les avoirs du groupe CIH se sont élevés à 1.605 MDH contre 2.074 MDH au 31 décembre 2007, soit une baisse de 23%.

b. Créances sur la clientèle

En KDH	2 007	2 008	Var
Crédits de trésorerie	601 268	1 408 285	134,2%
Crédits à la consommation	364 069	525 976	44,5%
Crédits à l'équipement	281 203	402 106	43,0%
Crédits immobiliers	15 720 046	19 502 576	24,1%
Autres crédits	26 929	52 489	94,9%
Intérêts courus à recevoir	0	17 686	NS
Créances en souffrance	5 581 643	4 928 186	-11,7%
Dépréciation	3 424 746	3 055 348	-10,8%
Autres créances	22 957	22 246	-3,1%
Prêts et créances sur la clientèle	19 173 369	23 804 202	24,2%

Source : CIH

La structure des créances à la clientèle du groupe CIH est dominée par les crédits immobiliers qui représentent en moyenne 82% de l'ensemble des crédits distribués par le groupe.

Entre 2007 et 2008, les créances sur la clientèle ont évolué globalement à la hausse de 24% pour atteindre 23.804 MDH en 2008 contre 19.173 MDH en 2007.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des crédits immobiliers dont l'encours s'établit à 19.503 MDH contre 15.720 MDH soit une évolution de 24% ;
- L'augmentation des crédits de trésorerie, à la consommation et à l'équipement respectivement de 134%, 45% et 43% ;
- La baisse des provisions pour créances en souffrance de 10% pour s'établir à 3.055 MDH contre 3.424 MDH en 2007.

IV. Analyse du hors bilan

IV.1 Les engagements donnés

En Kdh	2007	2008	Var
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 442 650	2 321 846	-4,9%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	333 959	343 340	2,8%
Engagements donnés	2 776 609	2 665 186	-4,0%

Source : CIH

A fin 2008, les engagements données se sont élevés à 2.665 MDH contre 2.777 MDH à fin 2007 soit une baisse de 4% due essentiellement à la baisse des engagements de financements en faveur de la clientèle qui ont baissé de 5% durant la même période..

IV.2 Les engagements reçus

En Kdh	2007	2008	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 355 868	2 104 851	55,2%
Engagements reçus	1 355 868	2 104 851	55,2%

Source : CIH

L'évolution positive de 55% entre 2007 et 2008 des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers s'explique par la réception courant 2008 de garanties des fonds de garanties FAGALEF et FOGARIM.

V. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2007	2008	Var
Résultat avant impôts	908 169	938 500	3,3%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	545 549	-489 005	-189,6%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	432 853	-258 129	-159,6%
Flux net de trésorerie générés de l'activité opérationnelle	1 886 570	191 365	-89,9%
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-33 853	122 440	NS
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-783 071	NS
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 852 716	-469 266	-125,3%
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	221 264	2 073 980	NS
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	2 073 980	1 604 714	-22,6%
Variation de la trésorerie nette	1 852 716	-469 266	-125,3%

Source : CIH

Au 31 décembre 2008, le solde de la trésorerie du groupe s'élève à 1.605 MDH contre 2.074 MDH au 31 décembre 2007 soit une baisse de 23%.

La variation négative de la trésorerie nette (-469 MDH) s'explique principalement par le déficit enregistré au niveau des flux liés à l'activité de financement (- 783 MDH). Les activités d'investissement et d'exploitation ont contribué positivement respectivement de 122 MDH et 191 MDH.

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. CPC prévisionnel

En MDH	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	TCAM (09-12)
Produits d'intérêts	1 609	1 579	1 691	1 905	2 216	12,0%
Charges d'intérêts	606	591	640	705	789	10,1%
MARGE D'INTERET	1 003	988	1 051	1 200	1 427	13,0%
Commissions nettes	133	160	203	274	383	33,8%
Résultats des opérations de marché	13	20	20	20	20	0,0%
Marge résiduelle sur part de titrisation	43	185	242	286	320	20,0%
Autres charges bancaires	-25	-40	-40	-40	-40	0,0%
Reprises d'agios réservés	161	100	80	60	60	-15,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 328	1 412	1 556	1 800	2 169	15,4%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	282	150	80	30	10	-59,5%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	0	0	-
Charges générales d'exploitation	689	729	796	859	909	7,6%
Charges de fonctionnement	575	612	651	681	707	4,9%
Dotations aux amortissements	114	117	145	177	202	20,0%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	920	833	840	971	1 270	15,1%
Coût du risque	-391	-135	-162	-44	-120	-3,9%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	530	698	679	927	1 150	18,1%
Divers	-10	-24	-24	-24	-24	0,0%
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	520	674	654	903	1 125	18,6%
Impôts	115	249	242	334	416	18,7%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	404	425	413	569	709	18,6%

Source : CIH-Comptes sociaux

I.1. Positionnement

Dans le cadre du plan industriel 2006-2012, le positionnement stratégique du CIH est d'être la banque de détail dédiée à la clientèle des particuliers, de la famille et de la promotion immobilière.

Dans ce sens, elle offre une gamme élargie de produits et services touchants à la bancarisation, l'épargne et au crédit.

Le Plan Industriel 2007-2012 est un plan stratégique ambitieux pour la banque, qui vise à en faire une banque de référence en matière de crédits à l'habitat et de services au particulier et à la famille. Ce plan prévoit notamment :

- Le positionnement stratégique du CIH en tant que banque de la famille

Il s'agit d'assurer la transformation du CIH, historiquement spécialisé dans le crédit immobilier, en une banque généraliste des particuliers et des promoteurs immobiliers

La stratégie préconisée consiste à bâtir la banque autour du vecteur du crédit au logement en offrant à la clientèle cible (la famille) l'accès à tous les produits bancaires. Par conséquent, la banque entend poursuivre ses orientations dans le financement des besoins de la famille en facilitant la couverture de dépenses de consommation, d'éducation et de loisirs et en capitalisant sur l'effort consenti ces dernières années en vue de développer les instruments offerts à sa clientèle des particuliers (produits d'épargne, cartes monétiques, bancassurance, crédit à la consommation, placement en bourse, etc.)

- Dans le cadre de ce positionnement, le plan industriel prévoit, à l'horizon 2006-2012, la réalisation des objectifs stratégiques suivants :
 - Ouverture de 20 agences nouvelles/ an ;
 - Croissance des encours dépôts de 14% par an ;
 - Croissance des encours crédits de 13% par an
- Sur le plan séquentiel, le BP se découpe en deux étapes :
 - Un palier intermédiaire en 2009 : Le CIH, banque généraliste du particulier et de la famille ;
 - Un palier cible en 2012: le CIH, banque de toutes les familles.
- Les facteurs clés de succès de ce plan comprennent la réalisation d'un plan d'action couvrant les divers domaines de la banque tels que :
 - Le marketing et le développement ;
 - Le système d'information ;
 - La logistique ;
 - Les ressources humaines ;
 - L'organisation.
- Projets structurants découlant du projet industriel :

Les plans d'actions précités ont donné lieu au lancement de divers projets structurants tels que :

- Les projets de Mise à Niveau : Global Bancaire, Qualification des Données Clients, Projets Ressources Humaines ;
- Les projets de Développement : Identité Visuelle, Segmentation et Pratiques Commerciales.

I.2. Orientations stratégiques

Le BP 2008-2012 est élaboré en fonctions des axes stratégiques ci dessous :

Doubler le nombre de clients d'ici 2012 ;

- Améliorer significativement des parts de marché dépôts ;

- Augmenter progressivement les parts de marché crédits immobiliers ;

Régler le problème de liquidité structurel ;

Poursuivre de la bancarisation de la clientèle et de la domiciliation des revenus.

I.3. Synthèse des objectifs

a. Part de marché

en MDH	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P
Dépôts clientèles	2,7%	2,8%	3,0%	3,1%	3,3%
Crédits immobiliers	12,3%	11,4%	11,3%	11,4%	11,5%
Crédits à la consommation	1,9%	2,1%	2,4%	2,7%	3,0%

Source : CIH

La part de marché des dépôts clientèles s'élève à 2.7% fin 2008 pour atteindre 3.3% en 2012.

La part de marché des crédits immobiliers baisse en 2009 et 2010 suite à la titrisation des créances pour remonter finalement à partir de 2011 et atteindre 11.5% en 2012.

Les crédits à la consommation affichent des parts de marché en constante progression passant ainsi de 1.9% en 2008 à 3.0% en 2012.

b. Performances financières

	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P
PNB/ETP	849,0	931,0	957,0	1 126,0	1 319,0
Coefficient d'exploitation	51,9%	51,7%	51,2%	47,6%	41,8%
ROE	21,7%	13,6%	12,1%	15,6%	17,9%
ROA	2,4%	1,7%	1,5%	1,8%	1,9%

Source : CIH

Les investissements sur les différents plans à savoir, les pratiques commerciales, les ouvertures d'agences, les ressources informatiques et humaines, vont avoir un impact positif sur les différents ratios de productivité et de rentabilité.

Ainsi, le coefficient d'exploitation baisse de 10 points pour s'afficher à 41.8% en 2012 et le taux de rentabilité sur fonds propre se hisse à 17.9% en 2012.

I.4. Activité commerciale

Pour devenir un acteur de référence dans la banque de proximité au service des particuliers, le CIH compte ouvrir une vingtaine d'agences par an et continuer à aménager le parc d'agences existant.

Le BP 2008-2012 est caractérisé par l'amélioration des parts de marché dépôts à vue par rapport à la part de marché agences, la mise en œuvre des pratiques Insate, le développement de l'équipement clientèle et la conquête de nouveaux clients de qualité.

I.5. Ressources humaines

La mise en œuvre des projets Ressources Humaines lancés en 2008 et devant être déployés sur le plan opérationnel en 2009 (Cartographie des compétences, réorganisation de la fonction RH, Système d'évaluation des performances, Système de recrutement interne, Plan de relève, Système de parrainage et Gestion des hauts potentiels); et ce, dans le but d'optimiser la gestion de nos ressources humaines afin d'en faire un facteur clé de succès dans la réalisation de nos objectifs stratégiques.

I.6. Ressources informatiques

Le BP 2008-2012 s'appuie aussi sur la mise en place du nouveau système d'information et la refonte des process et des structures qui en découlent.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'atteindre les objectifs stratégiques, le CIH va mettre en place un Datawarehouse pour améliorer le pilotage de la performance et apporter une vision Client en plus de la vision produit.

I.7. Activité Financière

Le développement de l'activité portefeuille est un des leviers du PNB sur la période 2008-2012. Le BP 2008-2012 vise un poids du PNB financier dans le PNB total autour de 5% en moyenne à partir de 2010.

I.8. Gestion des risques

Au regard des risques de taux et de liquidité, l'option prise dans le BP pour les diminuer est la titrisation des créances.

Cette mesure a par ailleurs des objectifs d'optimisation du coût de refinancement et le respect du ratio de liquidité à court terme.

I.9. Analyse des résultats

en MDH	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	TCAM (09-12)
Produit net bancaire	1 328	1 412	1 556	1 800	2 169	15,4%
Charges générales d'exploitation	689	729	796	859	909	7,6%
Résultat net de l'exercice	404	425	413	569	709	18,6%

Source : CIH

Le BP 2008-2012 vise un produit net bancaire de 2,17 Gdh (hausse de 13% en moyenne) à l'horizon 2012.

Le résultat net atteint 404 MDH en 2008 et passe en 2012 à 709 MDH, soit une hausse de 305 MDH (16% de progression annuelle). Les frais de gestion connaissent une croissance annuelle moyenne de 7%.

1. PNB :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts s'affiche à fin 2012 à 1 427 MDH en hausse de 424 MDH par rapport à 2008.

L'effet volume a un impact positif et compense largement l'effet taux ayant un impact négatif sur la marge nette d'intérêts. .

Le taux moyen des emplois passe de 6,75% (décembre 2008) à 6,32% (décembre 2009) soit une baisse de 10 points de base suite aux effets de la production nouvelle à des taux inférieurs aux taux du stock, des remboursements anticipés et de la titrisation réalisée durant la période du Business plan.

- Emplois clientèles : - 25 points de base (7,54% à 7,29%) ;
- Emplois interbancaires : +12 points de base (3,04% à 3,17%).

Le taux moyen des ressources enregistre par ailleurs une baisse de 33 points de base (2,58% à 2,25%). Cette baisse est la combinaison des éléments suivants :

- Ressources clientèles : + 56 points de base (1,51% à 2,07%) ;
- Ressources financières : +118 points de base (5,04% à 6,87%).

Commissions

Les commissions liées aux services assurent une part importante de notre PNB (10% en 2008 contre 18% en 2012) et, rapportées aux charges de personnel, le ratio passe de 38% en 2008 à 86% en 2012.

II. Bilan prévisionnel

II.1. Les Emplois

en MDH	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	TCAM (09-12)
Immobilier (régime général)	9 587	12 965	16 717	21 519	27 327	28,2%
Immobilier (régime spécial)	4 083	4 471	4 041	3 619	3 199	-10,6%
Consommation	528	733	1 100	1 658	2 486	50,2%
Particuliers	14 197	18 169	21 858	26 795	33 011	22,0%
Promotion Immobilière	2 642	2 928	3 072	3 378	3 894	10,0%
Touristique:hôtellerie	540	469	384	295	221	-22,2%
Autres Branches	218	288	366	467	594	27,3%
Découverts sur compte chèques	107	138	144	180	192	11,6%
Découverts sur compte courant	2 916	1 639	1 749	1 882	2 015	7,1%
Autres engagements clients	40	41	41	42	42	0,8%
Débits en compte	3 063	1 818	1 934	2 104	2 249	7,3%
Titrisation	0	-3 904	-5 710	-7 417	-9 019	32,2%
Autres crédits	1 282	1 603	1 614	1 636	1 666	1,3%
CREDITS CLIENTELES	21 943	21 370	23 519	27 258	32 616	15,1%
Actions	3	27	27	27	27	0,0%
Part de titrisation	172	172	172	172	172	0,0%
Réserve monétaire	1 365	1 482	1 698	2 025	2 518	19,3%
Sicav-FCP	5	5	5	5	5	0,0%
Bons INV	2	0	0	0	0	-
Bons PLC	620	0	0	0	0	-
Placement	0	580	713	635	394	-12,1%
Compte courant créditeur	715	0	0	0	0	-
TOTAL PORTEFEUILLE	2 881	2 265	2 615	2 863	3 116	11,2%
Immobilisations d'exploitation	931	839	1 071	1 347	1 548	22,7%
Participations	266	283	283	283	283	0,0%
IMMO. & PARTICIPATIONS	1 198	1 122	1 354	1 630	1 831	17,7%
ENCAISSES	204	254	304	354	404	16,7%
TOTAL ACTIF	26 225	25 011	27 792	32 105	37 967	14,9%

Source : CIH- Comptes sociaux

Les emplois clientèles affichent une progression de 10% en moyenne annuelle, les encours passent ainsi de 21 943 MDH en 2008 à 32 616 MDH en 2012. Cette hausse est le résultat des éléments suivants :

- Crédits particuliers (immobiliers et consommations): 14 197 MDH en 2008 à 33 011DH en 2012 (+23% en moyenne) ;
- Crédits à la promotion immobilière : 2 642 MDH en 2008 à 3 894 DH en 2012 (+10% en moyenne) ;

II.2. Les Ressources

En MDH	2008 ^R	2009 ^e	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	TCAM (09-12)
Comptes chèques	5 196	5 711	6 624	8 082	10 349	21,9%
Comptes courants	2 018	2 179	2 527	3 033	3 791	20,3%
Autres	3	2	2	2	2	0,0%
Comptes à vue	7 217	7 891	9 153	11 116	14 142	21,5%
Comptes sur carnet	1 808	1 870	1 991	2 138	2 316	7,4%
Comptes ISKANE	71	119	176	246	331	40,6%
Comptes d'épargne	1 880	1 988	2 167	2 384	2 646	10,0%
Comptes à terme	7 337	5 712	7 178	8 787	10 533	22,6%
Bons de caisse	438	703	1 034	1 396	1 789	36,5%
Dépôts à terme	7 775	6 416	8 212	10 183	12 321	24,3%
Comptes rémunérés personnel	90	78	78	78	78	0,0%
Comptes en devises	7	7	7	7	7	0,0%
Autres comptes rémunérés	73	69	69	69	69	0,0%
Autres comptes rémunérés	169	154	154	154	154	0,0%
DEOTS CLIENTELES	17 041	16 449	19 687	23 838	29 264	21,2%
Bons HBM	2 744	2 785	2 785	2 657	2 657	-1,6%
Emprunt JJ	0	0	0	0	0	ns
Emprunt obligataire	1 604	1 608	1 083	927	927	-16,8%
Mise en pensions	0	0	0	0	0	ns
Compte courant débiteur	1 361	0	0	0	249	ns
REFINANCEMENT	5 709	4 394	3 869	3 584	3 833	-4,5%
AUTRES COMPTES CREDITEURS	455	653	653	653	653	0,0%
Provisions pour risques & charges	350	143	143	143	143	0,0%
Fonds propres	2 670	3 371	3 440	3 888	4 074	6,5%
PROVISIONS POUR RISQUE& CHARGES PLUS FONDS PROPRES	3 020	3 514	3 583	4 031	4 217	6,3%
TOTAL PASSIF	26 225	25 011	27 792	32 105	37 967	14,9%

Source : CIH- Comptes sociaux

Les ressources clientèle passent de 17 041 MDH en 2008 à 29 264 MDH en 2012, soit une hausse de 12 223 MDH (+14% en progression moyenne annuelle) grâce notamment aux :

- Comptes à vue : 7 217 MDH en 2008 à 14 142 DH en 2012 (+18% en moyenne) ;
- Comptes d'épargne : 1 880 MDH en 2008 à 2 646 DH en 2012 (+9% en moyenne) ;
- Dépôts à terme : 7 775 MDH en 2008 à 12 321 DH en 2012 (+12% en moyenne).

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. Dispositif de gestion des risques

Risque de crédit

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérés par des structures indépendantes ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

Surveillance et pilotage du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion des Engagements et risques de Crédit d'une part et la Direction des Risques, d'autre part. Ce suivi est basé notamment sur un système de limites et de reporting.

Risque Opérationnel

Définition du Risque Opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Organisation de la gestion des risques opérationnels

a. Rôle de la Direction des Risques

Afin de répondre aux exigences de Bank AL Maghrib et de respecter les saines pratiques de gestion des risques opérationnels, le CIH a créé une entité chargée des risques opérationnels rattachée à la Direction des Risques. Le risque opérationnel est donc traité comme un risque à part entière, au même titre que le risque de crédit ou de marché.

b. Processus de Gestion des risques opérationnels

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du CIH en termes de gestion des risques opérationnels, et dans le but de cerner l'ensemble du périmètre relatif à leur gestion, la Direction des Risques a défini les processus qui sont gérés au moyen d'un progiciel dédié. Les processus prévus sont les suivants :

- Collecte des incidents ;
- Collecte des Indicateurs clés des Risques ;
- Mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- Evaluation prospective des risques opérationnels ;
- Gérer les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) ;
- Post-évaluer les DMR ;
- Calculer et allouer les fonds propres.

c. Le plan de continuité des activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Un appel d'offres a été lancé en vue de sélectionner un cabinet conseil pour accompagner la banque dans ce vaste chantier qui sera déployé en 2009.

Risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. L'exposition de notre banque aux risques de marché reste marginale comparativement avec les principaux risques de notre banque ; elle représente moins de 1% du total des actifs pondérés des risques.

Gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité

Le risque de taux d'intérêt se manifeste lorsqu'une évolution défavorable des taux d'intérêt dégrade la situation financière d'une banque.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour une banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le CIH a poursuivi durant l'année 2008 le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires, notamment les directives de Bank Al Maghrib relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité publiées en avril 2007.

Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe qui sont ensuite actualisés pour calculer leur valeur actuelle nette.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM qui calcule les gaps de liquidité et les présente au Comité ALM.

Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par l'entité ALM et la Direction des Risques.

Risque de non réalisation du business plan

Le Business Plan est construit sur la base des hypothèses d'ouverture de nouvelles agences. En effet celles-ci sont conditionnées par le déploiement des ressources humaines ainsi que les délais d'accès au foncier.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les comptes du CIH font l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices de 2004 à 2007. Une première notification relative à l'exercice 2004 et antérieure a été reçue par le CIH. Une réponse adéquate portant sur l'ensemble des chefs de redressement a été faite par le CIH le 19 janvier 2009. Une deuxième notification a été reçue en date du 06 mars 2009. La réponse à cette deuxième notification a été faite le 3 avril 2009. Les vérifications portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007 ont fait l'objet d'une première notification le 18 mai 2009. La réponse à cette première notification est en cours d'élaboration.

PARTIE VIII. ANNEXES

I. Principes comptables et méthodes d'évaluation

I.1 Principes généraux :

Les états de synthèses sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Immobilier et Hôtelier est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

I.2 Créances et engagements par signature :

Présentation générale :

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
 - Créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondant à des engagements de financement et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Il est à noter que les garanties hypothécaires reçues en couverture des crédits ne sont pas présentées compte tenu des difficultés liées à leur transcription dans les comptes hors bilan ;
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance :

- Les créances en souffrances sont comptabilisées conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la Banque provisionne certaines créances, dont le processus d'apurement est jugé suffisamment avancé, sur une base économique s'appuyant sur l'estimation de leur potentiel de recouvrement ;
- Les postes autres crédits englobe les créances en souffrance déduction faite des provisions et des agios réservés ;
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon les degrés de risque prévus à la circulaire de Bank Al Maghrib, classés en créances pré douteuses, douteuses ou compromises ;
 - Les créances en souffrance sont, après déduction des agios réservés et des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,
 - 50% pour les créances douteuses ;
 - 100% pour les créances compromises.
- Les estimations des garanties sont effectuées pour l'essentiel en interne par les services de la Banque, et ce, compte tenu de son expertise en la matière. La banque recourt de plus en plus aux rapports des expertises judiciaires et de manière ponctuelle à des d'experts indépendants pour l'évaluation de certains gages importants en valeur. Il est à noter que le CIH retient la valeur la plus faible lorsqu'il dispose de plusieurs estimations (estimations internes/externes/Judiciaires) ;
- La Banque n'a pas retenu l'option de pratiquer la décote des garanties hypothécaires adossées aux créances qui étaient classées compromises à l'entrée en vigueur de la circulaire de BAM relative à la classification et au provisionnement des créances telle que prévue à l'article 22 et qui fixe la date d'échéance pour son application à fin 2007. Le management de la banque a pris l'engagement d'appliquer cette décote de manière progressive pour se mettre en conformité avec les dispositions de ladite circulaire à l'horizon 2010. Une démarche a été présentée au conseil de surveillance qui consiste à constituer au titre des prêts aux particuliers une dotation de 53 MDH en 2007 et l'étalement du reliquat y compris les grands comptes sur les 3 exercices à venir en dotant 50%,30% et 20% respectivement en 2008,2009 et 2010 ;
- Dès leur déclassement, les créances en souffrance donnent lieu à la constatation d'agios réservés ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées à l'occasion d'accords transactionnels pour solde de tout compte ou à l'issue de procédures judiciaires ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance enregistrent une évolution favorable (remboursement total ou partiel, restructuration, apurement...) leur permettant de redevenir saines.

Portefeuille de titres :

Les opérations sur titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de leur nature (titre de créance ou titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

Certaines participations hôtelières ont fait l'objet d'évaluations externes sur la base des informations disponibles. Ces évaluations ont servi de base pour leur valorisation au 31 décembre 2007 y compris les créances associées. Il est à noter que ces participations hôtelières font l'objet de processus transactionnels en cours qui devraient permettre le recouvrement au moins de leurs valeurs nettes comptables.

I.3 Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire. Par ailleurs, les immobilisations hors exploitation font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertises externes réalisés cette année pour un grand nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

I.4 Dettes à vue et à terme :

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ainsi que sur la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

I.5 Les provisions pour risques et charges :

Ces provisions comprennent une provision pour risques généraux d'un montant de 34 millions de dirhams constituée en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiées et non mesurables avec précision.

I.6 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges :

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Commissions :

Les produits et charges, qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels du CIH. Les principales règles de consolidation sont définies ci-après :

II.1 Méthodes de consolidation

Les entreprises à caractère financier, contrôlées de manière exclusive, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sont intégrés proportionnellement les entreprises à caractère financier dans lequel le groupe exerce un contrôle conjoint.

Sont mis en équivalence les entreprises à caractère financier dans lesquels le groupe exerce une influence notable.

Les entreprises à caractère non financier sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence indépendamment du type de contrôle.

II.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

Les modalités de détermination du périmètre de consolidation sont conformes aux dispositions du PCEC.

Seules les sociétés dont la contribution est significative sont consolidées. Une filiale est considérée comme significative lorsque l'une des quatre conditions suivantes est remplie :

- Le résultat de la filiale représente un montant supérieur ou égal à 5% du résultat de l'établissement consolidant ;
- La situation nette de la filiale représente un montant supérieur ou égal à 5% de la situation nette de l'établissement consolidant ;
- Le total bilan de la filiale représente un montant supérieur ou égal à 5% du total bilan de l'établissement consolidant ;
- Le produit net bancaire de la filiale représente un montant supérieur ou égal à 5% du produit net bancaire de l'établissement consolidant.

Toutefois, la somme des résultats et des situations nettes de l'ensemble des filiales jugées individuellement non significatives ne devrait pas dépasser respectivement 10% du résultat net consolidé – part du groupe ou 10% de la situation nette consolidée.

De plus, en raison des difficultés liées à l'obtention d'états financiers récents et fiables, certaines sociétés éligibles à faire partie du périmètre de consolidation, mais dont, les états financiers n'ont pas été disponibles sont exclues du périmètre de consolidation.

De ce fait, le périmètre de consolidation du groupe CIH comprend au 31 décembre 2007 l'établissement consolidant (banque CIH) et deux filiales (Maghreb Titrisation et Hôtel LIDO).

De manière générale, la plupart des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont des participations hôtelières ne rentrant pas dans l'objet de l'activité du CIH, et destinées à faire l'objet d'une cession ultérieure. Ces participations sont généralement la conséquence de la mise en œuvre de plan d'apurement des créances en souffrance.

Les entreprises éligibles à la consolidation mais laissées en dehors du périmètre retenu sont reprises en détail dans l'état A3.

II.3 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes le 31 décembre.

II.4 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après comptabilisation des éventuelles plus ou moins values latentes sur actifs identifiables.

Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Lorsque les écarts d'acquisition sont négatifs, ils sont inscrit au passif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et s'analyse comme étant une provision pour dépréciation complémentaire afin de tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée reflétant les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

II.5 Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt exigible (Impôt sur les sociétés) ;
- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.

Au 31 décembre 2007, le taux de l'impôt sur les sociétés sur les résultats réalisés au Maroc est de 39,6% pour les banques et établissements financiers et de 35% pour les autres sociétés.

Le taux applicable pour les exercices futurs est de 37% pour les banques et établissements financiers et de 30% pour les autres sociétés.

II.6 Principaux retraitements

Lorsque l'impact est significatif, les comptes sociaux des sociétés consolidées font l'objet de retraitements pour les mettre en conformité avec les principes comptables décrits ci-après :

Impôts différés

Avec l'entrée en vigueur du nouveau de taux de l'impôt sur les sociétés à partir du 1er janvier 2008, le stock d'impôt différé au 31 décembre 2007, a été actualisé au taux de 37%. L'effet de cette actualisation a trouvé sa contrepartie en résultat consolidé.

Le recouvrement des déficits fiscaux d'exploitation a engendré un renversement de l'impôt différé actif constaté en 2006 pour un montant de 303 MDH qui a trouvé sa contrepartie en résultat consolidé.

Les cotisations minimales payées en 2005, 2006 et 2007 ont été estimées récupérables au 31/12/2007 et ont données lieu à la constatation d'un impôt différé actif qui a pour contrepartie les réserves consolidées en ce qui concerne les cotisations minimales 2005 et 2006 et le résultat consolidé pour la cotisation de 2007.

Distorsions entre le résultat comptable et le résultat fiscal

Les distorsions entre le résultat comptable et le résultat fiscal (se manifestant sous forme de réintégrations ou déductions fiscales) nées de l'application de la législation fiscale donnent lieu à des écritures de retraitement corrigeant la charge d'impôt lorsque ces distorsions sont constitutives de différences temporaires. Les distorsions constitutives de différences permanentes ne donnent lieu à aucun retraitement.

Immobilisations en non valeurs

D'après le PCEC, « Les écritures passées pour la seule application des législations fiscales doivent être éliminées pour l'établissement des comptes consolidés lorsqu'elles dérogent aux principes comptables ».

Aussi, les normes de consolidation ne prévoient-elles pas l'inscription à l'actif des immobilisations en non valeur. Ils sont inscrits en charges. Il en est de même pour les charges à répartir sur plusieurs exercices qui constituent des charges de la période où elles ont été encourues.

Fonds de commerce

L'acquisition par le CIH de certaines unités hôtelières en dation en paiement a donné lieu à la constatation d'une partie de la valeur affectée au fonds commercial s'appuyant sur les conclusions de l'expertise judiciaire.

Le CIH a retenu l'option d'amortir ces fonds de commerce sur une période de 10 ans.

Contrats de crédit bail et de financement

Dans le cadre de son activité, le CIH ne réalise aucune opération de crédit bail, et n'a pas de biens en crédit bail.

Par ailleurs, les contrats de location conclus par la banque ne constituent pas des contrats de location financement, mais de simples contrats de bail pour l'exploitation de certaines agences résiliables par période triennale.

Opérations en devise

En application de la couverture intégrale de change mise en place par l'Etat au profit du CIH, aucune opération en devise n'est constatée au niveau des comptes sociaux. Le même principe a été reconduit pour les comptes consolidés.

Provision à caractère fiscal

Aucune provision constatée dans les comptes sociaux n'a un caractère fiscal.

Droits au bail

La CIH a décidé de se conformer avec les comptes sociaux concernant le traitement en consolidation du droit au bail.

Elimination des opérations intra-groupe

La neutralisation des opérations réciproques est pratiquée lorsqu'elle présente un caractère significatif à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Les créances, dettes et engagements entre les entreprises consolidées sont éliminés. Il en est de même pour les charges et les produits. En cas d'intégration proportionnelle, l'élimination est limitée au pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation.

De même, les profits et les pertes internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. En cas d'intégration globale, l'élimination est pratiquée à 100%, puis répartie entre la part revenant au groupe et, le cas échéant, à celle des intérêts minoritaires. Pour l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence, l'élimination est limitée au pourcentage d'intérêt.

Au 31 décembre 2007, les éliminations des opérations intra-groupe concernent essentiellement :

Dividendes distribués à l'intérieur du groupe :

Les dividendes reçus par le CIH au cours de l'exercice 2007 sont enregistrés en social en augmentation de son résultat. Au niveau des comptes consolidés, il s'agit en fait d'un bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2006. Le retraitement a pour objet d'éviter que ce bénéfice ne soit pris en compte une seconde fois dans le résultat consolidé. Il est donc transféré du résultat vers les réserves consolidées.

Provision pour dépréciation des créances sur les filiales :

Les provisions pour dépréciation des créances envers les filiales se traduisant par une réduction des résultats et/ou réserves du CIH sont éliminées du moment qu'elles font double emploi avec la fraction des pertes de la filiale qui, par le processus de consolidation, est nécessairement portée en diminution des capitaux propres consolidés.

III. États de synthèse

Etats de synthèse consolidés PCEC 2006 et 2007

Bilans et hors bilan

2007

ACTIF	DEC 2007	DEC 2006
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 073 927	220 956
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	116 584	2 197 388
* A vue	116 584	2 197 388
* A terme	-	-
Créances sur la clientèle	18 355 586	16 653 284
* Crédits de trésorerie et à la consommation	965 664	745 055
* Crédits à l'équipement	481 124	165 722
* Crédits immobiliers	15 025 994	13 409 040
* Autres crédits	1 882 804	2 333 467
Opérations de Crédit Bail et de location	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	692 859	766 933
* Bons du trésor et valeurs assimilées	511 123	590 006
* Autres titres de créance	-	-
* Titres de propriété	181 736	176 926
Autres actifs	743 149	1 005 786
Titres d'investissement	2 000	1 538
* Bons du trésor et valeurs assimilées	2 000	1 538
* Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	197 168	407 170
Titres mis en équivalence	2 806	2 492
* Entreprises à caractère financier	2 806	2 492
* Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations incorporelles	35 615	38 615
Immobilisations corporelles	791 383	804 885
Ecart d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	23 011 077	22 099 047

PASSIF	DEC 2007	DEC 2006
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 332 408	1 038 790
* A vue	800 869	831
* A terme	531 539	1 037 959
Dépôts de la clientèle	13 067 021	12 648 516
* Comptes à vue créditeurs	7 391 966	6 171 506
* Comptes d'épargne	1 764 066	1 633 575
* Dépôts à terme	3 051 128	3 931 480
* Autres comptes créditeurs	859 861	911 955
Titres de créance émis	5 022 280	5 699 730
* Titres de créance négociables	-	-
* Emprunts obligataires	2 070 515	2 605 347
Autres titres de créance émis	2 951 765	3 094 383
Autres passifs	838 451	884 744
Ecart d'acquisition	-	-
Provisions pour risques et charges	179 238	401 274
Provisions réglementées	-	-
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Primes liées au capital	-	-
Capital	2 182 336	2 182 336
Actionnaires. Capital non versé (-)		-
Réserves consolidées,,écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	- 752 881	- 1 554 074
Part du groupe	- 752 881	- 1 554 074
Part des minoritaires	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 142 225	797 731
Part du groupe	1 142 225	797 731
Part des minoritaires	-	-
Total du Passif	23 011 077	22 099 047

DESIGNATIONS	déc-07	déc-06
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	2 773 865	1 996 965
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 114 891	1 648 128
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	333 959	348 837
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	325 015	
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>	1 562 786	837 830
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 355 868	837 830
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	206 919	

2006

ACTIF	DEC 2006	DEC 2005
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	220 956	197 427
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 197 388	1 322 802
* A vue	2 197 388	1 322 802
* A terme	-	-
Créances sur la clientèle	16 653 284	15 802 593
* Crédits de trésorerie et à la consommation	745 055	506 320
* Crédits à l'équipement	165 722	99 441
* Crédits immobiliers	13 409 040	11 755 066
* Autres crédits	2 333 467	3 441 766
Opérations de Crédit Bail et de location	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	766 933	531 737
* Bons du trésor et valeurs assimilées	590 006	352 922
* Autres titres de créance	-	-
* Titres de propriété	176 926	178 815
Autres actifs	1 005 786	440 114
Titres d'investissement	1 538	3 076
* Bons du trésor et valeurs assimilées	1 538	3 076
* Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	407 170	401 796
Titres mis en équivalence	2 492	2 477
* Entreprises à caractère financier	2 492	2 477
* Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations incorporelles	38 615	32 539
Immobilisations corporelles	804 885	566 644
Ecart d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	22 099 047	19 301 204

PASSIF	DEC 2006	DEC 2005
Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux		-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 038 790	1 983 523
* A vue	831	2 121
* A terme	1 037 959	1 981 402
Dépôts de la clientèle	12 648 516	10 901 421
* Comptes à vue créditeurs	6 171 506	5 674 957
* Comptes d'épargne	1 633 575	1 519 697
* Dépôts à terme	3 931 480	2 962 078
* Autres comptes créditeurs	911 955	744 689
Titres de créance émis	5 699 730	6 617 713
* Titres de créance négociables	-	57 079
* Emprunts obligataires	2 605 347	3 332 446
Autres titres de créance émis	3 094 383	3 228 189
Autres passifs	884 744	669 539
Ecart d'acquisition	-	-
Provisions pour risques et charges	401 274	358 448
Provisions réglementées	-	-
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Primes liées au capital	-	-
Capital	2 182 336	3 323 363
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	- 1 554 074	- 4 519 273
Part du groupe	- 1 554 074	- 4 519 273
Part des minoritaires	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	797 731	- 33 530
Part du groupe	797 731	- 33 530
Part des minoritaires	-	-
Total du Passif	22 099 047	19 301 204

DESIGNATIONS	déc-06	déc-05
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	1 996 965	1 505 812
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 648 128	710 984
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	348 837	502 797
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		292 031
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>	837 830	761 067
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	837 830	411 571
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		349 497

Comptes de Produits et Charges

2007

CPC	31/12/07	31/12/06
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 977 433	1 809 629
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	24 080	36 722
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 739 030	1 531 452
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	19 102	45 168
Produits sur titres de propriété	49 193	59 900
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	117 960	102 961
Autres produits bancaires	28 068	33 426
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	596 296	658 624
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	24 356	40 526
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	175 461	179 455
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	355 538	412 211
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	40 941	26 432
PRODUIT NET BANCAIRE	1 381 137	1 151 005
Produits d'exploitation non bancaire	24 774	13 672
Charges d'exploitation non bancaire	1 615	311
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	652 827	568 295
Charges de personnel	305 417	272 520
Impôts et taxes	12 596	11 209
Charges externes	204 944	166 068
Autres charges générales d'exploitation	64 632	62 681
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	65 238	55 816
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR ECARTS D'ACQUISITION	-	102 388
REPRISES D'AMORTISSEMENTS SUR ECARTS D'ACQUISITION	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1 559 548	834 615
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	303 188	499 617
Pertes sur créances irrécouvrables	1 003 939	191 393

Autres dotations aux provisions	252 421	143 605
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 229 771	620 624
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 997 462	531 901
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	232 308	88 723
RESULTAT COURANT	1 421 692	279 692
Produits non courants		-
Charges non courantes	19 272	17 070
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	1 402 420	262 622
Impôts sur les résultats	268 861	- 541 805
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTERGREGES	1 133 560	804 428
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	8 666	- 6 697
Entreprises à caractère financier	517	180
Autres entreprises	8 149	- 6 877
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 142 225	797 731
Part du groupe	1 142 225	797 731
Part des intérêts minoritaires		

2006

CPC	31/12/2006	31/12/2005
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 809 629	1 644 941
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	36 722	19 358
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 531 452	1 432 040
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	45 168	10 042
Produits sur titres de propriété	59 900	68 754
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	102 961	91 602
Autres produits bancaires	33 426	23 145
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	658 624	730 616
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	40 526	63 134
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	179 455	154 988
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	412 211	491 955
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	26 432	20 540
PRODUIT NET BANCAIRE	1 151 005	914 325
Produits d'exploitation non bancaire	13 672	20 142
Charges d'exploitation non bancaire	311	8 017
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	568 295	501 289
Charges de personnel	272 520	276 252
Impôts et taxes	11 209	10 539
Charges externes	166 068	145 266
Autres charges générales d'exploitation	62 681	17 136
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	55 816	52 095
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR ECARTS D'ACQUISITION	102 388	-
REPRISES D'AMORTISSEMENTS SUR ECARTS D'ACQUISITION	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES	834 615	2 360 517

Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	499 617	1 836 585
Pertes sur créances irrécouvrables	191 393	405 477
Autres dotations aux provisions	143 605	118 455
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	620 624	943 989
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	531 901	859 017
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	88 723	84 972
RESULTAT COURANT	279 692	- 991 367
Produits non courants	-	1 000 000
Charges non courantes	17 070	34 308
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	262 622	- 25 675
Impôts sur les résultats	- 541 805	8 225
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTERGREGES	804 428	- 33 900
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	- 6 697	370
Entreprises à caractère financier	180	370
Autres entreprises	- 6 877	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	797 731	- 33 530
Part du groupe	797 731	- 33 530
Part des intérêts minoritaires		-

Tableaux de financement

2007

	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 977 680	1 521 051
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	24 774	13 672
Charges d'exploitation bancaire versées	571 320	658 624
Charges d'exploitation non bancaire versées	1 615	311
Charges générales d'exploitation versées	567 760	483 846
Impôts sur les résultats versés	10 012	9 117
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	851 746	382 825
Variation de :	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 080 803	- 874 585
Créances sur la clientèle	- 1 702 302	- 837 940
Titres de transaction et de placement	74 074	- 235 196
Autres actifs	- 12 378	- 43 581
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	293 617	- 944 732
Dépôts de la clientèle	418 504	1 747 096
Titres de créance émis	- 677 450	- 917 983
Autres passifs	- 46 293	210 155
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	428 576	- 1 896 767
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-	-
	1 280 322	- 1 513 943
Produit des cessions d'immobilisations financières	603 462	1 538
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	123 502	11 988
Acquisition d'immobilisations financières	-	- 2 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 154 563	- 324 219
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	248	165
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-	-
	572 649	- 312 528
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	1 850 000
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	-
	-	1 850 000
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	1 852 970	23 530
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	220 956	197 427
	-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 073 927	220 956

2006

	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 521 051	1 268 041
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	13 672	20 142
Charges d'exploitation bancaire versées	658 624	730 616
Charges d'exploitation non bancaire versées	311	8 017
Charges générales d'exploitation versées	483 846	449 193
Impôts sur les résultats versés	9 117	8 225
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	382 825	92 131
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 874 585	-453 214
Créances sur la clientèle	- 837 940	685 210
Titres de transaction et de placement	- 235 196	20 079
Autres actifs	- 43 581	31 627
Ecart de conversion	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 944 732	371 657
Dépôts de la clientèle	1 747 096	1 917 617
Titres de créance émis	- 917 983	- 2 620 645
Autres passifs	210 155	92 024
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	- 1 896 767	44 354
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	- 1 513 943	136 486
Produit des cessions d'immobilisations financières	1 538	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 988	22 517
Acquisition d'immobilisations financières	- 2 000	-19 601
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 324 219	- 55 228
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	165	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 312 528	- 52 312
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	1 850 000	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 850 000	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	23 530	84 174

TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	197 427	113 253
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	220 956	197 427

Etat des soldes de gestion

2007

	31/12/07	31/12/06
+ Intérêts et produits assimilés	1 781 237	1 585 749
- Intérêts et charges assimilées	555 354	631 872
MARGE D'INTERET	1 225 883	953 878
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		-
+ Commissions perçues	128 268	110 995
- Commissions servies	1 334	842
Marge sur commissions	126 934	110 153
± Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
± Résultat des opérations sur titres de placement	- 8 579	27 271
± Résultat des opérations de change	10 733	19 600
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	2 153	46 871
+ Divers autres produits bancaires	49 262	60 286
- Diverses autres charges bancaires	23 096	20 182
PRODUIT NET BANCAIRE	1 381 137	1 151 006
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-137 130	- 49 867
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	24 774	13 672
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 615	311
- Charges générales d'exploitation	652 827	568 295
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	614 339	546 205
± Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	690 336	-102 388
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	- 159 109
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	117 017	- 5 015
RÉSULTAT COURANT	1 421 692	279 693

RÉSULTAT NON COURANT	-19 272	- 17 070
- Impôts sur les résultats	268 861	- 541 805
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTERGREGES	1 133 559	804 428
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	8 666	- 6 697
Entreprises à caractère financier	517	180
Autres entreprises	8 149	- 6 877
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 142 225	797 731
Part du groupe	1 142 225	797 731
Part des intérêts minoritaires		
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		

	31/12/07	31/12/06
(±) Résultat net du groupe	1 142 225	797 731
(-) Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	8 666	- 6 697
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREGES	1 133 559	804 428
24. (+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	65 238	55 816
25. (+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	187 130	50 000
26. (+) Dotations aux provisions pour risques généraux	28 029	93 605
27. (+) Dotations aux provisions réglementées		
28. (+) Dotations non courantes		
29. (-) Reprises de provisions	232 308	84 765
30. (-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	20 725	3 531
31. (+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	1 615	311
32. (-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
33. (+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
34. (-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
35. (+) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
36. (-) Reprises sur écarts d'acquisition	-	
37. (+) Charges (produits) d'impôts différés de l'exercice	258 849	- 550 922
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 421 386	364 942
38. (-) Bénéfices distribués		
(±) AUTOFINANCEMENT	1 421 386	364 942

2006

	31/12/2006	31/12/2005
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 521 051	1 268 041
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	13 672	20 142
Charges d'exploitation bancaire versées	658 624	730 616
Charges d'exploitation non bancaire versées	311	8 017
Charges générales d'exploitation versées	483 846	449 193
Impôts sur les résultats versés	9 117	8 225
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	382 825	92 131
<u>Variation de :</u>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 874 585	- 453 214
Créances sur la clientèle	- 837 940	685 210
Titres de transaction et de placement	- 235 196	20 079
Autres actifs	- 43 581	31 627
Ecart de conversion	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 944 732	371 657
Dépôts de la clientèle	1 747 096	1 917 617
Titres de créance émis	- 917 983	- 2 620 645
Autres passifs	210 155	92 024
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 896 767	44 354
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	- 1 513 943	136 486
Produit des cessions d'immobilisations financières	1 538	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 988	22 517
Acquisition d'immobilisations financières	- 2 000	- 19 601
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 324 219	- 55 228
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	165	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-312 528	-52 312
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	1 850 000	-

Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	-
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 850 000	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	23 530	84 174
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	197 427	113 253
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	220 956	197 427

État des informations complémentaires relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique :

- Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés ;

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 866 175	1 945	31	78 268	1 946 419	81 394
VALEURS RECUES EN PENSION	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0	0
PRETS DE TRESORERIE	0	0	0	3 348	3 348	2 131 506
- à terme	0	0	0	0	0	979 254
- au jour le jour	0	0	0	3 348	3 348	1 152 252
PRETS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
AUTRES CREANCES	0	32 978	0	0	32 978	19 193
INTERETS COURUS A RECEVOIR	0	0	0	14	14	121
CREANCES EN SOUFFRANCE	0	0	0	0	0	0
-						
TOTAL	1 866 175	34 923	31	81 630	1 982 759	2 232 214

-Tableau des créances sur la clientèle**2007**

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2007	Total 31/12/2006
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	-	327	377 668	223 243	601 268	523 811
- Comptes à vue débiteurs	-	327	365 171	211 804	577 302	221 493
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 447	-	1 447	1 286
- Crédits à l'exportation	-	-	9 939	-	9 939	3 899
- Autres crédits de trésorerie	-	-	1 111	11 469	12 580	297 133
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	364 069	364 069	219 296
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	-	465 430	3 269	468 699	153 297
CREDITS IMMOBILIERS	476	-	1 725 904	13 299 614	15 025 994	13 409 040
AUTRES CREDITS	-	-	3 967	22 962	26 929	7 748
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	1 621
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	35	1 462 148	406 445	1 868 628	2 338 471
- Créances pré-douteuses	-	-	7 053	168 315	175 368	186 354
- Créances douteuses	-	1	6 337	76 441	82 779	92 504
- Créances compromises	-	34	1 448 758	161 689	1 610 481	2 059 613
TOTAL	476	362	4 035 117	14 319 602	18 355 587	16 653 284

2006

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2006	31/12/2005
CREDITS DE TRESORERIE	-	4 792	178 033	340 986	523 811	378 380
- Comptes à vue débiteurs	-	2	172 829	48 662	221 493	98 859
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 286	-	1 286	826
- Crédits à l'exportation	-	-	3 899	-	3 899	5 658
- Autres crédits de trésorerie	-	4 790	19	292 324	297 133	273 037
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	219 296	219 296	127 940
CREDITS A L'EQUIPEMENT	-	153 297	-	-	153 297	99 441
CREDITS IMMOBILIERS	-	1 142 847	11 787 290	478 903	13 409 040	11 755 066
AUTRES CREDITS	-	3 967	3 781	-	7 748	361 429
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	1 621	1 621	-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	874	1 326 174	1 011 423	2 338 471	3 080 337
- Créances pré-douteuses	-	-	46 313	140 041	186 354	196 952
- Créances douteuses	-	1	1 776	90 727	92 504	53 321
- Créances compromises	-	873	1 278 085	780 655	2 059 613	2 830 064
TOTAL	-	1 305 777	13 295 278	2 052 229	16 653 284	15 802 593

Tableau des titres de participation et emplois assimilés**2007**

2007

				SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006				SITUATION AU 31 DECEMBRE 2007		
Société	Capital social	Valeur nominal	Actions détenues (Nbre)	Actions détenues %	Valeur de souscription	Provisions	Montant net des provisions	Valeur de souscription	Provisions	Montant net des provisions
Titres de participation. Autres entreprises à caractère financier					4 150	0	4 150	4 150	0	4 150
* MAGHREB TITRISATION	5 000	100	16 500	33,00%	1 650	0	1 650	1 650	0	1 650
* SOCIETE DE BOURSE AL WASSIT	13 438	100	15 000	11,16%	1 500	0	1 500	1 500	0	1 500
* SOCIETE DE BOURSE MSIN	10 000	100	10 000	10,00%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
Titres de participation. Autres entreprises à caractère non financier					547 517	297 193	250 324	347 017	320 823	26 194
* CLUB SANGHO	228 571	100	1 600 000	70,00%	160 000	80 000	80 000	160 000	135 806	24 194
* DOUNIA-HOTEL	400 000	100	2 000 000	50,00%	200 000	50 000	150 000	0	0	0
* LE TIVOLI	83 569	100	400 000	47,86%	40 000	22 176	17 824	40 000	40 000	0
* LES HOTELS NOUVELLE GENERATION SA	1 000	100	5 000	50,00%	500	0	500	0	0	0
* NEW SALAM	215 000	100	1 400 000	65,12%	140 000	140 000	0	140 000	140 000	0
* SICOPAR	37 000	500	7 423	10,03%	3 737	3 737	0	3 737	3 737	0
* SIDETSA	6 100	100	9 150	15,00%	915	915	0	915	915	0
* SIDI IFNI	100	100	200	20,00%	20	20	0	20	20	0
* SUD LUXE	300	100	450	15,00%	45	45	0	45	45	0
* IMEG C/C	2 100	100	3 000	14,29%	300	300	0	300	300	0
* IDMAJ	20 000	100	20 000	10,00%	2 000	0	2 000	2 000	0	2 000
Parts dans les sociétés civiles immobilières			32 000		5 734	540	5 194	5 734	540	5 194
* HOTELS MAHD SALAM	200	100	2 000	100,00%	540	540	0	540	540	0
* SCI NATHALIE	3 000	100	30 000	100,00%	5 194	0	5 194	5 194	0	5 194
Appel de fonds et avances en comptes courants dans les sociétés civiles immobilières					111	0	111	111	0	111
* SCI NATHALIE	0				111	0	111	111	0	111
Participations dans les entreprises liées - Autres entreprises à caractère non financier			385 570		130 100	10 000	120 100	316 575	123 500	193 075

* PALM-BAY	100 000	1 000	85 000	85,00%	10 000	10 000	0	10 000	10 000	0
* RHOSN ENNAKHIL	100	100	1 000	100,00%	100	0	100	100	0	100
* LIDO	1 000	1000	1 000	100,00%	6 250	0	6 250	66 250	0	66 250
* PARADISE MARRAKECH	1 000	100	10 000	100,00%	6 250	0	6 250	47 250	0	47 250
* ITER ERFOUD	1 000	100	10 000	100,00%	11 500	0	11 500	24 500	24 500	0
* TICHKA OUARZAZATE	1 000	100	10 000	100,00%	22 000	0	22 000	57 000	57 000	0
* SITZAG ZAGOURA	1 000	100	10 000	100,00%	9 000	0	9 000	32 000	32 000	0
* WAFI HOTEL	25 857	100	258 570	100,00%	65 000	0	65 000	79 475	0	79 475
Titres de l'activité de portefeuille. Etablissements de crédit					16 978	4 478	12 500	16 978	4 478	12 500
* BANQUE D'HABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI)		10 000	15 000	8,55%	2 447	2 447	0	2 447	2 447	0
* BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE (BPMG)		10 000	10 000	0,41%	1 030	1 030	0	1 030	1 030	0
* BANK AL AMAL	500 000	50	100 000	1,00%	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000
* CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE		100	70 000	7,00%	7 000	0	7 000	7 000	0	7 000
* DAR AD-DAMANE	50 000		6 000	1,00%	500	0	500	500	0	500
* FONDS DE GARANTIE(Dar Ad-damane)		-	-	-	750	750	0	750	750	0
* FONDS DE SOUTIEN(Bank Al Amal)	-	-	-	-	250	250	0	250	250	0
Dotations Diverses			0	0	21 000	0	21 000	22 153	0	22 153
* LIDO					20 000		20 000	20 000		20 000
* SITZAG ZAGOURA								1 153		1 153
* ITER ERFOUD					1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
Autres titres immobilisés			24 945		2 742	1 200	1 542	2 742	1 200	1 542
* SED FES	10 000	100	5 000	5,00%	500	500	0	500	500	0
* L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE(siège GPBM)		100	12 670	6,67%	1 267	0	1 267	1 267	0	1 267
* SONABA	20 000	100	100	0,05%	10	10	0	10	10	0
* INTERBANK	11 500	100	6 900	6,00%	690	690	0	690	690	0
* MAROCLEAR	20 000	1 000	275	1,38%	275	0	275	275	0	275
TOTAL					728 332	313 411	414 921	715 460	450 541	264 919

2006

Société	Actions détenues %	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2005			SITUATION AU 31 DECEMBRE 2006		
		Valeur de souscription	Provisions	Montant net des provisions	Valeur de souscription	Provisions	Montant net des provisions
Titres de participation. Autres entreprises à caractère financier		4 150	0	4 150	4 150	0	4 150
* MAGHREB TITRISATION	33,00%	1 650	0	1 650	1 650	0	1 650
* SOCIETE DE BOURSE AL WASSIT	11,16%	1 500	0	1 500	1 500	0	1 500
* SOCIETE DE BOURSE MSIN	10,00%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
Titres de participation. Autres entreprises à caractère non financier		545 555	247 231	298 324	547 517	297 193	250 324
* CLUB SANGHO	70,00%	160 000	80 000	80 000	160 000	80 000	80 000
* DOUNIA-HOTEL	50,00%	200 000	0	200 000	200 000	50 000	150 000
* LE TIVOLI	47,86%	40 000	22 176	17 824	40 000	22 176	17 824
* LES HOTELS NOUVELLE GENERATION SA	50,00%	500	0	500	500	0	500
* NEW SALAM	65,12%	140 000	140 000	0	140 000	140 000	0
* SICOPAR	10,03%	3 737	3 737	0	3 737	3 737	0
* SIDETSA	15,00%	915	915	0	915	915	0
* SIDI IFNI	20,00%	20	20	0	20	20	0
* SNATA	15,00%	38	38	0	0	0	0
* SUD LUXE	15,00%	45	45	0	45	45	0
* IMEG C/C	14,29%	300	300	0	300	300	0
* IDMAJ	10,00%	0	0	0	2 000	0	2 000
Parts dans les sociétés civiles immobilières		5 734	540	5 194	5 734	540	5 194
* SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	100,00%	540	540	0	540	540	0
* SCI NATHALIE	100,00%	5 194	0	5 194	5 194	0	5 194

Appel de fonds et avances en comptes courants dans les sociétés civiles immobilières		111	0	111	111	0	111
* SCI NATHALIE		111	0	111	111	0	111
Participations dans les entreprises liées - Autres entreprises à caractère non financier		75 100	10 000	65 100	130 100	10 000	120 100
* PALM-BAY	85,00%	10 000	10 000	0	10 000	10 000	0
* RHOSN ENNAKHIL	100,00%	100	0	100	100	0	100
* LIDO	100,00%	0	0	0	6 250	0	6 250
* PARADISE MARRAKECH	100,00%	0	0	0	6 250	0	6 250
* ITER ERFOUD	100,00%	0	0	0	11 500	0	11 500
* TICHKA OUARZAZATE	100,00%	0	0	0	22 000	0	22 000
* ZAGOURA	100,00%	0	0	0	9 000	0	9 000
* WAFA HOTEL	100,00%	65 000	0	65 000	65 000	0	65 000
Titres de l'activité de portefeuille. Etablissements de crédit		16 978	4 478	12 500	16 978	4 478	12 500
* BANQUE D'HABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI)	8,55%	2 447	2 447	0	2 447	2 447	0
* BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE (BPMG)	0,41%	1 030	1 030	0	1 030	1 030	0
* BANK AL AMAL	1,00%	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000
* CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	7,00%	7 000	0	7 000	7 000	0	7 000
* DAR AD-DAMANE	1,00%	500	0	500	500	0	500
* FONDS DE GARANTIE(Dar Ad-damane)	-	750	750	0	750	750	0
* FONDS DE SOUTIEN(Bank Al Amal)	-	250	250	0	250	250	0
Dotations Diverses	0	16 525	0	16 525	21 000	0	21 000
* WAFA HOTEL		16 525	0	16 525	0	0	0
*LE LIDO					20 000		20 000
* ITER ERFOUD		0	0	0	1 000	0	1 000

Autres titres immobilisés		2 838	1 296	1 542	2 742	1 200	1 542
* SED FES	5,00%	500	500	0	500	500	0
* L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE(siège GPBM)	6,67%	1 267	0	1 267	1 267	0	1 267
* CASABLANCA WORLD TRADE CENTER (CWTC)	0,96%	96	96	0	0	0	0
* SONABA	0,05%	10	10	0	10	10	0
* INTERBANK	6,00%	690	690	0	690	690	0
* MAROCLEAR	1,38%	275	0	275	275	0	275
TOTAL		666 990	263 544	403 446	728 332	313 411	414 921

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>94 494</u>	<u>19 577</u>	<u>16 050</u>	<u>98 021</u>	<u>55 879</u>	<u>7 650</u>	<u>0</u>	<u>63 529</u>	<u>34 492</u>
- Droit au bail	20 685	0	1 050	19 635	100	0	0	100	19 535
- Immobilisations en recherche et développement		0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	38 909	4 277	0	43 186	27 150	4 465	0	31 615	11 571
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	34 900	15 300	15 000	35 200	28 629	3 185	0	31 814	3 386
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>810 599</u>	<u>92 724</u>	<u>231</u>	<u>903 092</u>	<u>527 856</u>	<u>36 184</u>	<u>231</u>	<u>563 809</u>	<u>339 283</u>
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	<u>294 781</u>	<u>38 975</u>	<u>134</u>	<u>333 622</u>	<u>117 099</u>	<u>11 545</u>	<u>134</u>	<u>128 510</u>	<u>205 112</u>
. Terrain d'exploitation	11 831	846	0	12 677	0	0	0	0	12 677
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	279 487	38 129	134	317 482	115 177	11 406	134	126 449	191 033
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	3 463	0	0	3 463	1 922	139	0	2 061	1 402
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	<u>299 863</u>	<u>15 065</u>	<u>97</u>	<u>314 830</u>	<u>259 072</u>	<u>14 686</u>	<u>97</u>	<u>273 661</u>	<u>41 170</u>
. Mobilier de bureau d'exploitation	43 255	4 068	0	47 323	32 707	2 105	0	34 813	12 510
. Matériel de bureau d'exploitation	34 437	1 775	0	36 212	32 040	1 115	0	33 155	3 057
. Matériel Informatique	208 259	8 662	0	216 921	182 376	10 783	0	193 159	23 762
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	5 893	559	97	6 355	4 282	496	97	4 681	1 674
. Autres matériels d'exploitation	8 019	0	0	8 019	7 667	187	0	7 853	166
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	<u>215 956</u>	<u>38 684</u>	<u>0</u>	<u>254 640</u>	<u>151 685</u>	<u>9 954</u>	<u>0</u>	<u>161 639</u>	<u>93 001</u>
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	<u>626 617</u>	<u>42 429</u>	<u>102 714</u>	<u>566 331</u>	<u>109 036</u>	<u>21 404</u>	<u>13 216</u>	<u>117 224</u>	<u>449 107</u>
. Terrains hors exploitation	140 398	406	0	140 804	1 570	0	0	1 570	139 234
. Immeubles hors exploitation	471 647	39 765	102 426	408 987	97 384	20 575	13 016	104 942	304 045
. Mobilier et matériel hors exploitation	9 401	1 085	0	10 486	8 221	352	0	8 573	1 914
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5 170	1 172	288	6 054	1 862	478	200	2 140	3 914
- ECART DE FUSION ACTIF	<u>2 994</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2 994</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2 994</u>
T O T A L	1 534 704	154 730	118 995	1 570 439	692 771	65 239	13 447	744 562	825 876

-Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total	Total
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		31/12/2007	31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	743	5 820	6 563	831
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	-	-	-		-
- au jour le jour	-	-	-	-		-
- à terme	-	-	-	-		-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	-	-	-		20 000
- au jour le jour	-	-	-	-		-
- à terme	-	-	-	-		20 000
EMPRUNTS FINANCIERS	-	981 337	294 000	3 967	1 279 304	966 640
AUTRES DETTES	8 662	23 563	-	-	32 225	23 294
INTERETS COURUS A PAYER	-	14 316	-	-	14 316	28 025
TOTAL	8 662	1 019 216	294 743	9 787	1 332 408	1 038 790

Tableau des dépôts de la clientèle 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total	Total
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES A VUE CREDITEURS	105 436	36 452	1 655 550	5 594 528	7 391 966	6 171 506
COMPTES D'EPARGNE	-	-	4 889	1 759 177	1 764 066	1 633 017
DEPOTS A TERME	207 447	838 384	440 759	1 534 642	3 021 232	3 881 925
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	6 082	218 333	635 446	859 861	912 513
INTERETS COURUS A PAYER	2 053	8 296	4 361	15 185	29 895	49 555
TOTAL	314 936	889 214	2 323 892	9 538 978	13 067 020	12 648 516

**Tableau des provisions
2007**

PROVISIONS	Encours	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours
	31/12/2006				31/12/2007
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	5 944 168	538 142	2 047 854	-	4 434 456
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 370 039	303 188	1 960 301	-	3 712 926
Titres de placement et d'investissement	-	9 553	-	-	9 553
Titres de participation et emplois assimilés	313 411	187 130	50 000	-	450 541
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	260 718	38 271	37 553	-	261 436
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	298 309	28 029	181 916	-	144 421
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	5 217	14 354	2 262	-	17 310
Provisions pour risques de change	7 000	-	-	-	7 000
Provisions pour risques généraux	133 342	-	99 342	-	34 000
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	152 749	13 674	80 313	-	86 111
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	6 242 477	566 170	2 229 770	-	4 578 877

2006

PROVISIONS	Encours 31/12/2005	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2006
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	5 860 730	621 245	538 508	-	5 943 467
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 402 378	499 617	531 956	-	5 370 039
Titres de placement et d'investissement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	263 544	50 000	133	-	313 411
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	194 808	71 628	6 419	-	260 017
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	358 447	21 978	82 116	-	298 309
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	14 113	-	-	-	14 113
Provisions pour risques de change	7 000	-	-	-	7 000
Provisions pour risques généraux	150 756	-	17 414	-	133 342
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	186 578	21 978	64 702	-	143 854
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	6 219 177	643 223	620 624	-	6 241 776

- Tableau de répartition du capital 2007

RUBRIQUES	Exercice 2006	Affectations	Résultat 2007	Distributions	Opérations sur capital	Retraitement par les réserves	Exercice 2007
- Capital	2 182 336						2 182 336
Réserves	-1 501 353	387 564					- 1 113 789
Résultat en instance	387 564	387 564	1 415 669				1 415 669
SITUATION NETTE SOCIALE	1 068 547	-	1 415 669	-	-		2 484 216
Immobilisations en non valeur	-69 892		- 19 829				-89 721
Amortissement des fonds de commerce	- 23 062		- 3 185			243	-26 491
Impôts différés	545 872		- 258 849			3 663	290 686
Elimination des dividendes	-		- 247			247	-
Capitalisation des frais d'acquisitions des titres	199						199
Elimination des provisions pour dépréciation	12 752						12 752
Amortissement des écarts d'acquisition	-102 388						- 102 388
SITUATION NETTE SOCIETES INTEGREES	1 432 028	-	1 133 559	-	-	3 667	2 569 254
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	- 6 035	-	8 665	-	-	-203	2 427
Maghreb Titrisation	842		517			- 203	1 156
LIDO	-6 877		8 149				1 272
SITUATION NETTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	1 425 993	-	1 142 224	-	-	3 464	2 571 681

Etats de synthèse consolidés IFRS 2008

Bilan consolidé IFRS 2008

2008

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	- 1 604 714	2 073 980
2.Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3.Instruments dérivés de couverture	-	-
4.Actifs financiers disponibles à la vente	685 210	579 112
5.Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	556 277	205 516
6.Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	19 173 368
7.Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8.Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
9.Actifs d'impôt exigible	25 978	51 837
10.Actifs d'impôt différé	0	142 933
11.Comptes de régularisation et autres actifs	717 837	461 399
12.Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13.Participations dans des entreprise mises en équivalence	3 071	2 900
14.Immeubles de placement	429 579	463 743
15.Immobilisations corporelles	954 615	805 805
16.Immobilisations incorporelles	12 447	11 800
17.Ecarts d'acquisition	103 766	103 766
Total de l'Actif	28 897 696	24 076 158

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
	-	
2.Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	
	-	
3.Instruments dérivés de couverture	-	
	-	
4.Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 033 158	1 348 302
	-	
5.Dettes envers la clientèle	18 648 760	13 586 631
	-	
6.Titres de créance émis	4 457 442	5 022 280
	-	
7.Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	
	-	
	-	
8.Passifs d'impôt exigible	31 452	33 401
	-	
9.Passifs d'impôt différé	215 810	122 554
	-	
10.Comptes de régularisation et autres passifs	1 025 263	931 679
	-	
11.Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	
	-	
	-	
12.Provisions techniques des contrats d'assurance	-	
	-	
13.Provisions	244 885	149 385
	-	
14.Subventions et fonds assimilés	-	
	-	
15.Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	
	-	
16.Capitaux propres	3 240 925	2 881 927
17.Capitaux propres part du groupe	3 240 925	2 881 927
18.Capital et réserves liées	2 182 336	2 182 336
19.réserves consolidées	481 700	(121 801)
20.Gains ou pertes latents ou différés	756	(1 850)
21.résultat de l'exercice	576 133	823 241
22.Intérêts minoritaires		

Compte de produits et charges - consolidé IFRS 2008

	31/12/2008	31/12/2007
1. + Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 149 005
2. - Intérêts et charges assimilées	(595 241)	(556 746)
3. MARGE D'INTERET	1 275 172	1 592 259
4. + Commissions (produits)	138 885	132 022
5. - Commissions (charges)	-	-
6. MARGE SUR COMMISSIONS	138 885	132 022
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(8 398)	50 973
9. + Produits des autres activités	229 650	193 993
10. - Charges des autres activités	(163 276)	(140 287)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 472 033	1 828 961
12. - Charges générales d'exploitation	(775 039)	(625 829)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(29 854)	(85 541)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	667 140	1 117 590
15. Coût du risque	(166)	(246 646)
16. RESULTATS D'EXPLOIATION	666 975	870 944
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	666	539
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	270 858	36 685
20. RESULTAT AVANT IMPÔT	938 500	908 168
21. - Impôt sur les résultats	-	-
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(362 368)	(84 927)
23. RESULTAT NET	576 133	823 241
24. Intérêts minoritaires		
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	576 133	823 241

Tableau des flux de trésorerie - consolidé IFRS 2008

FLUX DE TRESORERIE		31/12/2008	31/12/2007
1. Résultat avant impôts		938 500	908 169
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		29 850	83 900
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		(477 528)	146 683
5. +/- Dotations nettes aux provisions		128 924	(36 108)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(666)	(539)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		(176 336)	(20 060)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		-	-
9. +/- Autres mouvements		6 751	371 672
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(489 005)	545 549
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés		(590 236)	2 423 801
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		774 546	(1 284 655)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(108 489)	(679 539)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		28 416	(26 364)
15. - Impôts versés		(362 367)	(390)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)		(258 129)	432 853
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR		191 365	1 886 570
L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)			
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		43 047	76 696
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		(34 164)	76 658
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		113 557	(187 207)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)		122 440	(33 853)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(218 234)	-
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(564 837)	-
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)		(783 071)	-
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)		(469 266)	1 852 716
COMPOSITION DE LA TRESORERIE			
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		2 073 980	221 264
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)		2 073 980	221 264
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-	-

30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 604 714	2 073 980
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 604 714	2 073 980
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(469 266)	1 852 716

Notes annexes aux états financiers consolidés**Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Interêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007 corrigés	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				823 241		823 241		823 241
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(3 448)	0 (3 448)		(3 448)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	2 182 336			696 885	(1 850)	2 877 371		2 877 371
Changement de méthodes comptables								
Autres mouvements	0			4 556	0	4 556		4 556
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007 corrigé	2 182 336			701 441	(1 850)	2 881 927		2 881 927

Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(218 234)		(218 234)		(218 234)
Résultat de l'exercice				576 133		576 133		576 133
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					2 593	2 593		2 593
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					2 593	0 2 593		0 2 593
Variation de périmètre								0
Autres mouvements				(1 508)	13	(1 494)		(1 494)
Capitaux propres clôture 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 833	756	3 240 925	0	3 240 925

Actifs financiers disponibles à la vente ;

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
Titres à revenus variables		
<i>Cotés</i>	6 282	10 900
<i>Non cotés</i>	51 848	50 235
Titres à revenus fixes		
<i>Cotés</i>		
<i>Non cotés</i>	622 403	513 123
Autres (parts opcvn)	4 678	4 854
Total	685 210	579 112
Dont gains et pertes latents	756	- 1 850
Dont provisions pour dépréciation	653	-

Immobilisations de placement et d'exploitation ;

Immeubles de placement

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2008	Juste valeur au 31/12/2008
Valeur brute	590 553	48 146	76 394	562 305	669 611 391
Amortissement	126 810	14 861	8 945	132 726	
Net	463 743	33 285	67 449	429 579	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 31/12/2008
Valeur brute	43 309	7 518	1 426	49 401
Amortissement	31 509	5 538	93	36 954
Net	11 800	1 980	1 333	12 447

Provisions pour risques et charges

Libelle	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 310	606	9 817	8 099
Provisions pour affaires sociales	26 650	2 613	4 823	24 439
Provisions pour autres risques et charges	41 411	100 602	8 967	133 046
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	64 015	18 663	3 377	79 301
TOTAL	149 386	122 484	26 985	244 885

Marge d'intérêt

	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 658	20 693
Sur opérations avec la clientèle	1 721 868	1 738 663
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	62 053	67 320
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	72 835	322 329
Produits d'intérêts	1 870 414	2 149 005
Sur opérations avec les établissements de crédits	88 219	24 356
Sur opérations avec la clientèle	199 322	176 852
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	307 700	355 538
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	595 241	556 746

Commissions nettes

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits						0
Sur opérations avec la clientèle	3 591		3 591	3 754		3 754
Sur opérations sur titres	313		313	457		457
Sur opération de change	8 794		8 794	10 308		10 308
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						0
Prestations de services bancaires et financiers	126 187		126 187	117 502		117 502
- Produits nets de gestions d'OPCVM						0
- Produits nets sur moyens de paiement	27 977		27 977	26 323		26 323
- Autres	98 210		98 210	91 179		91 179
Produits nets des commissions	138 885		138 885	132 022		132 022

Coût du risque

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions	623 965	555 609
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	486 186	527 580
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	137 779	28 029
Reprise de provisions	860 518	1 312 901
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	848 413	1 277 789
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	12 105	35 112
Variation des provisions	-236 553	-757 292
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	236 720	1 003 938
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	
Autres pertes	0	
Coût du risque	166	246 646

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
<u>A vue</u>	549 373	96 354
Comptes ordinaires	127 222	92 992
Prêts et comptes au jour le jour	400 040	3 362
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	22 111	
<u>A terme</u>	6 903	109 162
Prêts et comptes à terme	6 903	32 978
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		76 184
<u>Total Brut</u>	556 276	205 516
Dépréciation		
Total Net	556 276	205 516

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	732	3 611	2 256	6 599	12 413
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	794 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	794 000
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	952 484	0	0	952 484	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	952 484	0	0	952 484	0
Emprunts financiers	0	28 641	0	3 967	32 608	495 348
Autres dettes	0	36 024	0	0	36 024	32 224
Intérêts courus à payer	0	5 442	0	0	5 442	14 317
TOTAL	0	1 023 324	3 611	6 223	1 033 158	1 348 302

Prêts consentis et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	255 000	1 030 760	122 525	1 408 285	601 268
- Comptes à vue débiteurs	-	-	779 850	84 940	864 790	577 302
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 436	-	1 436	
- Crédits à l'exportation	-	-	3 867	-	3 867	
- Autres crédits de trésorerie	-	255 000	245 607	37 585	538 192	23 966
Crédits à la consommation	-	-	-	525 976	525 976	364 069
Crédits à l'équipement	-	-	402 069	37	402 106	281 203
Crédits immobiliers	-	-	4 517 336	14 985 240	19 502 576	15 720 046
Autres crédits	-	-	3 967	48 522	52 489	26 929
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	
Intérêts courus à recevoir	-	-	7 183	10 503	17 686	
Créances en souffrance	-	-	2 119 631	2 808 555	4 928 186	5 581 643
Dépréciation	-	-	1 109 865	1 945 483	3 055 348	3 424 746
- Sur base individuelle		-	1 109 865	1 854 596	2 964 461	3 365 962

	-					
- Sur base collective	-	-	-	90 887	90 887	58 784
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	
Autres créances	-	-	22 246	-	22 246	22 957
TOTAL	-	255 000	6 993 327	16 555 875	23 804 202	19 173 369

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 013 997	5 379 544	7 393 545	7 387 481
Comptes d'épargne	0	0	4 617	1 874 867	1 879 484	1 764 066
Dépôts à terme	1 214 269	2 229 674	1 704 826	1 740 492	6 889 261	2 551 134
Autres comptes créditeurs	0	2 718	48 903	556 630	608 251	1 359 855
Credilog I, II et III	0	0	0	1 877 654	1 877 654	524 096
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	564	564	
TOTAL	1 214 269	2 232 396	3 772 343	11 429 751	18 648 759	13 586 631

Evolution du capital et résultat par action

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net part du Groupe	576 133	823 241
Nombre d'actions ordinaires émises	21 823 363	21 823 363
Résultat par action de base et dilué en DH	26,40	37,72

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financements et de garantie donnés	2 665 186	2 776 609
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0

Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 321 846	2 442 650
- Crédits documentaires import	944	853
- Acceptations ou engagements de payer	2 945	328
- Ouvertures de crédit confirmés	2 317 957	2 289 824
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	151 366
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	279
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires export confirmés	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	343 340	333 959
- Garanties de crédits données	8 095	0
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	0	0
- Autres cautions et garanties données	313 133	333 959
- Engagements en souffrance	22 112	0
Engagements de financements et de garantie reçus	2 104 851	1 355 868
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 104 851	1 355 868
- Garanties de crédits	2 104 851	1 355 868
- Autres garanties reçues		

IV. Bulletin de souscription

CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

Entreprise privée régie par la Loi bancaire du 14 février 2006

Société anonyme au capital de 2.182.336.300 dirhams

Siège social : 187, avenue Hassan II, Casablanca

R. C. Casa. 203

CONVERSION DU DIVIDENDE EN ACTIONS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION / CONVERSION

Je- Nous soussigné :

Nom ou dénomination :

Prénom - Forme :

Adresse - Siège Social :

Nationalité :

Numéro du compte titres :

Numéro du compte espèces :

Nom du teneur de comptes :

Propriétaire de : actions CIH nous donnant droit à un dividende net d'un montant de dirhams.

Après avoir pris connaissance des modalités de paiement du dividende sur les résultats de l'exercice 2008 et des conditions d'émission des actions nouvelles CIH décidées par l'Assemblée Générale Mixte de la société tenue le 28 mai 2009 ;

Donne- Donnons instruction à notre teneur de compte à l'effet de procéder, en notre nom et pour notre compte, à :

- ☐ la conversion, en actions, de notre dividende net à hauteur d'un montant de dirhams et ce,
 - 1- en souscrivant au nombre entier d'actions immédiatement supérieur, soit..... actions nouvelles de valeur nominal de cent (100,00) dirhams chacune, et
 - 2- en versant, au CIH le complément en numéraire de ;
- ☐ la conversion, en actions, de notre dividende net à hauteur d'un montant de dirhams et ce,
 - 1- en souscrivant au nombre entier d'actions immédiatement inférieur, soit..... actions nouvelles de valeur nominal de cent (100,00) dirhams chacune, et
 - 2- en récupérant la soulte d'un montant de à verser dans notre compte espèces dont numéro susmentionné ;

Soit :

Total actions souscrites : actions.

A un montant total de :

A Le.....

Signature précédée des mentions « Lu et approuvé » et « bon pour souscription à actions.